

Le journal des Marchés Publics *Public Contracts Journal*



Bulletin d'Annonces des Marchés Publics / Public Contracts Bulletin - Directeur de Publication Joseph NGO

Regulation 2.0
Open Contracting
eJDM
**Pridesoft
Mobile**
e-CNE
Transparence
e-Regulation
e-Governance



Gratuit sur  Google play

SANTE PUBLIQUE	13	INFRASTRUCTURE	05	BATIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS	02
EDUCATION	06	SOCIAL	01	TRANSPORT	04
ADMINISTRATION	29	DEFENSE	01	ECONOMIE	04

N° 2332

22 Juin 2021

22 June 2021

5:50 PM/17H:50

B.P: 6604 Yaoundé - Cameroun
Fax : 222 206 043 / 222 203 326
Tél : 222 201 803 / 222 200 008 / 222 200 009

E-mail : infos@armp.cm
Internet : www.armp.cm

DEMANDE DE CNE

Certificat de Non Exclusion #

à Timbrer

PUBLICITÉ

Service e-JDM

JDM Electronique



Abonnez vous à ce Service et recevez au quotidien, dans votre boîte mail, un JDM personnalisé.

Service e-CNE

CNE Electronique



Abonnez vous à ce Service et obtenez votre CNE en ligne par paiement Mobile Money.

Prestataire

Raison Sociale(*) :
N° Carte Contribuable(*) :
N ° Registre de Commerce(*) :
Statut Juridique(*) : ☐ ETS ☐ SARL ☐ SA
Type Entreprise(*) : ☐ TPE ☐ PE ☐ PME ☐ PMI ☐ GE
Capital (chiffres en FCFA):

Localisation

Pays : Ville :
Adresse(**) : B.P. :
Tél.(*) : Fax :
E-mail(*) :
Site web :

Information sur la Commande Publique

Type Procédure(*) : AOIO ☐ AOIR ☐ AONO ☐ AONR ☐ BC ☐ DC ☐ DP ☐ AMI/ASMI ☐ GG ☐
Exercice(*) :
Référence(*) :
Maître d'Ouvrage(*) : Autorité Contractante :
Objet(*) :
Montant(en chiffres)(*) :
Date Signature(*) :

Information sur le Paiement

Etablissement Bancaire(*) : ☐ Express Union (N° 91190008943026) ☐ CC EC-SA (N° 100-017265-314-30) ☐ BICEC (N° 97568660005/16)
☐ Banque Atlantique (N° 9510173000510) ☐ SCB-CAMEROUN (N° 9000019311691) ☐ Paierie Générale
N° Reçu Versement/Virement(*) :
Date de Versement(*) :

Documents Joint à la Demande

Original Reçu Versement/Virement(*) : ☐ Oui ☐ Non Copie Carte Contribuable : ☐ Oui ☐ Non
Copie de la Commande Publique (BCA, AAO)(*) : ☐ Oui ☐ Non Copie Registre de Commerce : ☐ Oui ☐ Non

(*) Champs à remplir obligatoirement.

(**) quartier, rue, etc....



SOMMAIRE

#	RESUME DES CONSULTATIONS
1	Reference 00000366/21/D/MINEE/SG/DAG/SDBMM/SMP/BAO Lire Titre/objet DÉCISION N° 00000366/21/D/MINEE/SG/DAG/SDBMM/SMP/BAO DU 21 JUIN 2021 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF L'APPEL D'OFFRE N° 00000016/AONO/MINEE/CIPM/2021 DU 26 MARS 2021 AU GROUPEMENT NEW DESIGN BUILTSHINE/ATECS POUR LA RÉALISATION DES ÉTUDES TECHNIQUES ARCHITECTURALES EN VUE DE LA CONSTRUCTION DE L'IMMEUBLE SIÈGE DU MINISTÈRE DE L'EAU ET DE L'ÉNERGIE (EN PROCÉDURE D'URGENCE). FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC, EXERCICE 2021. Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles Date de cloture N/A
2	Reference 17 Lire Titre/objet ADDITIF N°17 DU 18 JUIN 2021 DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°13/AONO/R-CE/D-NK/C-MATOMB/SG/CIPM-2021 DU 18 MAI 2021 EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU CENTRE MEDICAL D'ARRONDISSEMENT DE MATOMB – ARRONDISSEMENT DE MATOMB, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs Date de cloture N/A
3	Reference 003/DM/CD/SG/CIPM/21 Lire Titre/objet DECISION MUNICIPALE N°003/DM/CD/SG/CIPM/21 PORTANT ATTRIBUTION D'UN DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N°0051AONO/CD/CIPM/2021 DU 29 MARS 2021 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE À L'ÉCOLE PUBLIQUE BILINGUE DE YATO DANS LA COMMUNE DE DIBOMBARI Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs Date de cloture N/A
4	Reference 00000367/21/D/MINEE/SG/DAG/SDBMM/SMP/BAO Lire Titre/objet DÉCISION N° 00000367/21/D/MINEE/SG/DAG/SDBMM/SMP/BAO DU 21 JUIN 2021 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ ET DES LETTRES-COMMANDE RELATIFS À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°00000019/AONO/MINEE/CIPM/2021 DU 14 AVRIL 2021 POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE DIX HUIT (18) AEP ET DEUX CENT DOUZE (212) FORAGES (PHASE II). FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC, EXERCICE 2021. Nature de prestation Autres Infrastructures Date de cloture N/A
5	Reference 13 /21/D/ CAY 1er / SG / SFMP/BMP Lire Titre/objet DÉCLARANT INFRUCTUEUX L'APPEL D'OFFRE NATIONAL N°08/AONO/CAY1ER /CIPM DU 20/04/2021 POUR LA CONSTRUCTION DES FORAGES A SYSTÈME DE POMPAGE SOLAIRE EQUIPÉ D'UN CHÂTEAU EN SUPERSTRUCTURE METALLIQUE AVEC RESERVOIR 5M3 AU QUARTIER EMANA-BUEA (LOT1) QUARTIER MANGUIER –MBALLA (LOT2), QUARTIER EMANA SUPER GARAGE (LOT3) DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDÉ 1ER, EN PROCÉDURE D'URGENCE Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs Date de cloture N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

6	Reference	ADDITIF N°001 Lire
	Titre/objet	APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°03/AONO/CAYDÉ IV/CIPM/ 2021 DU 25/05/ 2021 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE AU GBS DE NKOLNDONGO DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDÉ IV(FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) DU MINISTÈRE DE L'EDUCATION DE BASE,EXERCICE : 2021, IMPUTATION : 55 15 197 01641192 2222 426. ADDITIF N°001
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A
7	Reference	002/DM/CD/SG/CIPM/21 Lire
	Titre/objet	DECISION MUNICIPALE N°002/DM/CD/SG/CIPM/21 PORTANT ATTRIBUTION D'UN DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N° 01/AONO/CD/CIPM/2021 DU 29/03/2021 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC ADMINISTRATIF A L'ECOLE PUBLIQUE BILINGUE DE A YATO (SALLE DE REUNION, BUREAU DIRECTEUR, TOILETTES) DANS LA COMMUNE DE DIBOMBARI
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A
8	Reference	008/DM/CD/SG/CIPM/21 Lire
	Titre/objet	DECISION MUNICIPALE N° 008/DM/CD/SG/CIPM/21 PORTANT ATTRIBUTION D'UN DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N°004/AONO/CD/CIPM/2021 DU 29 MARS 2021 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PONT DEFINITIF SUR LA RIVIERE MBOUBOULAN AU PK3+00 DE LA ROUTE COMMUNALE NKAPA — NJOBWELE DANS L'ARRONDISSEMENT DE DIBOMBARI, DEPARTEMENT DU MOUNGC, REGION DU LITTORAL
	Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
	Date de cloture	N/A
9	Reference	12 /21/D/ CAY 1er / SG / SFMP/BMP Lire
	Titre/objet	PORTANT ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	N/A
10	Reference	N°011/D/C-AKGA/SG/2021 Lire
	Titre/objet	DECISION N°011/D/C-AKGA/SG/2021 DU 18/06/2021PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°008/AONO/C- AKGA/CIPM/2021 DU 16/04/2021, EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENTDE L'ABATTOIR MUNICIPAL D'AKONOLINGA
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A
11	Reference	N°003602/INS/DG/DAF/SDBM/SMA Lire
	Titre/objet	DÉCISION N°003602/INS/DG/DAF/SDBM/SMA DE 22 JUIN 2021 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°003/AONO/INS/CIPM/2021 DU 15 AVRIL 2021 POUR LA FOURNITURE DES TABLETTES ET POWER BANK À L'INS, POUR LE COMPTE DE L'EXERCICE 2021.
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

12

Reference	N°001/DAT/MIRAP/ADM/DAF/CF/2021 Lire
Titre/objet	DECISION N°001/DAT/MIRAP/ADM/DAF/CF/2021 DU 14/06/2021 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE LA DEMANDE DE COTATION N°01/DC/MIRAP/CIPM/2021 DU11/05/2021 POUR LA FOURNITURE DE TRENTÉ CINQ (35) CHAPITEAUX A LA MISSION DE REGULATION DES APPROVISIONNEMENTS DES PRODUITS DE GRANDE CONSOMMATION (MIRAP).
Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
Date de cloture	N/A

13

Reference	01/AD/F.34/CDPM/2021 Lire
Titre/objet	RELATIF AU DOSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 05/AONO/F.34/CPM/2021 DU 8 JUIN 2021 POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN PAR BITUMAGE EN ENDUIT SUPERFICIEL BICOUCHE DE CERTAINS TRONÇONS DE ROUTES COMMUNALES CI-APRES DANS L'ARRONDISSEMENT DE PENKA-MICHEL :PISTE 1 : CARREFOUR FOLAPNET-CHEFFERIE BALOUM ;BRETTELLE 1 : MARCHÉ BALOUM-CHEFFERIE BALOUM-EP BANI ;BRETTELLE2 : TOUTSET BANI-RESIDENCE FONGANG ALBERT(EN PROCEDURE D'URGENCE)PHASE I
Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
Date de cloture	N/A

14

Reference	ADDITIF N°001 Lire
Titre/objet	APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°02/AONO/CA/YDE IV/CIPM DU 24/05/2021 RELATIF A L'ACQUISITION DE TROIS VEHICULES NEUF 4*4 DE TYPE PICK-UP DOUBLE CABINE POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE IV FINANCEMENT : BUDGET COMMUNAL IMPUTATION : LIGNE 220120 MONTANT PRÉVISIONNEL : 75 000 000 FCFA TTC ADDITIF N°001
Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
Date de cloture	N/A

15

Reference	COMMUNIQUE Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°003/AONO/INS/CIPM/2021 DU 15 AVRIL 2021 POUR LA FOURNITURE DES TABLETTES ET POWER BANK A L'INS, POUR LE COMPTE DE L'EXERCICE 2021.
Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
Date de cloture	N/A

16

Reference	017/Préfet-W/2021/ DU 14/06/2021 Lire
Titre/objet	DECISION N°017/PRÉFET-W/2021/ DU 14/06/2021 PORTANT ATTRIBUTION L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°004/AONO/CDPM/C.19/CAOB/2021DU 07 MAI 2021 POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU CENTRE D'ACCUEIL ET D'OBSERVATION DE BEPANDA. MAÎTRE D'OUVRAGE : DIRECTEUR DU CENTRE D'ACCUEIL ET D'OBSERVATION DE BEPANDAFINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC - EXERCICE 2021
Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

17

Reference [021/C/HGD/DG/SMP/2021](#) [Lire](#)

Titre/objet

COMMUNIQUE N°021/C/HGD/DG/SMP/2021 PORTANT PUBLICATION DE LA DECISION D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ PASSE APRES APPEL D'OFFRES N°015/AONR/HGD/CIPM/2021 DU 07 MAI 2021 RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES (BET) OU D'UN CABINET D'ARCHITECTURE POUR LA RÉALISATION DES ÉTUDES ARCHITECTURALES, TECHNIQUES ET GÉOTECHNIQUES EN VUE DE LA CONSTRUCTION DU BÂTIMENT ADMINISTRATIF DE L'HOPITAL GENERAL DE DOUALA (HGD).

Nature de prestation Approvisionnements Généraux

Date de cloture N/A

18

Reference [005/DM/CD/SG/CIPM/21](#) [Lire](#)

Titre/objet

DECISION MUNICIPALE N°005/DM/CD/SG/CIPM/21 PORTANT ATTRIBUTION D'UN DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N°002/AONO/CD/CIPM/2021 DU 29 MARS 2021 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE ZOOTECHNIQUE ET VETERINAIRE A NKENGUE DANS LA COMMUNE DE DIBOMBARI

Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs

Date de cloture N/A

19

Reference [007/DM/CD/SG/CIPM/21](#) [Lire](#)

Titre/objet

DECISION MUNICIPALE N°007/DM/CD/SG/CIPM/21 PORTANT ATTRIBUTION D'UN DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N°007/AONO/CD/CIPM/2021 DU 29 MARS 2021 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DES TRONÇONS DE ROUTES DANS CERTAINES LOCALITES (BEKOKO, BABENGA, YANDOUNGOU, YAMIDJANG) DANS LA COMMUNE DE DIBOMBARI

Nature de prestation Routes et Infrastructures Routières

Date de cloture N/A

20

Reference [004/DM/CD/SG/CIPM/21](#) [Lire](#)

Titre/objet

DECISION MUNICIPALE N°004/DM/CD/SG/CIPM/21 PORTANT ATTRIBUTION D'UN DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N°003/AONO/CD/CIPM/2021 DU 29/03/2021 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA CASE COMMUNAUTAIRE DE BWASSALO DANS LA COMMUNE DE DIBOMBARI

Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs

Date de cloture N/A

21

Reference [N°008/D/C-AKGA/SG/2021](#) [Lire](#)

Titre/objet

DECISION N°008/D/C-AKGA/SG/2021 DU 18/06/2021 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°004/AONO/C- AKGA/CIPM/2021 DU 07/04/2021, EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DES ROUTES COMMUNALES : ESSANG – DJOUDJOUA (30KM) LOT 1, MELANE – SOMBO (9KM) LOT 2 DANS LA COMMUNE D'AKONOLINGA, DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, REGION DU CENTRE.

Nature de prestation Routes et Infrastructures Routières

Date de cloture N/A

22

Reference [N°010/D/C-AKGA/SG/2021](#) [Lire](#)

Titre/objet

DECISION N°010/D/C-AKGA/SG/2021 DU 18/06/2021 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°007/AONO/C- AKGA/CIPM/2021 DU 16/04/2021, EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UN ESPACE VERT A L'ESPLANADE DE LA SOUS-PREFECTURE D'AKONOLINGA

Nature de prestation Autres Infrastructures

Date de cloture N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

23

Reference [019/C/HGD/DG/SMP/2021](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N°019/C/HGD/DG/SMP/2021 PORTANT PUBLICATION DE LA DECISION D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ PASSE APRES APPEL D'OFFRES N°011/AONO/HGD/CIPM/2021 DU 17 MARS 2021 POUR LA FOURNITURE DES CONSOMMABLES D'HEMODIALYSE A L'HOPITAL GENERAL DE DOUALA (HGD), POUR LE COMPTE DE L'EXERCICE 2021.

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture N/A

24

Reference [N°00306/INS/DG/DAF/SDBM/SMA](#) [Lire](#)

Titre/objet DÉCISION N°00306/INS/DG/DAF/SDBM/SMA DE 22 JUIN 2021 PORTANT ATTRIBUTION DU DE LA LETTE COMMANDE RELATIVE À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°003/AONO/INS/CIPM/2021 DU 07 AVRIL 2021 POUR LA FOURNITURE DES MOBILIERS DE BUREAU À L'INS, POUR LE COMPTE DE L'EXERCICE 2021.

Nature de prestation Approvisionnements Généraux

Date de cloture N/A

25

Reference [021/D/HGD/DG/SMP/2021](#) [Lire](#)

Titre/objet DECISION N°021/D/HGD/DG/SMP/2021 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ PASSE APRES APPEL D'OFFRES N°015/AONR/HGD/CIPM/2021 DU 07 MAI 2021 RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES (BET) OU D'UN CABINET D'ARCHITECTURE POUR LA RÉALISATION DES ÉTUDES ARCHITECTURALES, TECHNIQUES ET GÉOTECHNIQUES EN VUE DE LA CONSTRUCTION DU BÂTIMENT ADMINISTRATIF DE L'HOPITAL GENERAL DE DOUALA (HGD).

Nature de prestation Approvisionnements Généraux

Date de cloture N/A

26

Reference [001/DM/CD/SG/CIPM/21](#) [Lire](#)

Titre/objet DECISION MUNICIPALE N°001/DM/CD/SG/CIPM/21 PORTANT ATTRIBUTION DE LA COTATION N°002/DC/CD/CIPM/2021 DU 29 MARS 2021 EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIF AUX FOURNITURES PEDAGOGIQUES ET SCOLAIRES (PAQUETS MINIMA) DES ECOLES DE LA COMMUNE DE DIBOMBARI

Nature de prestation Approvisionnements Généraux

Date de cloture N/A

27

Reference [N°007/D/C-AKGA/SG/2021](#) [Lire](#)

Titre/objet DECISION N°007/D/C-AKGA/SG/2021 DU 17/06/2021 PORTANT INFRUCTUEUSITE DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°006/AONO/C- AKGA/CIPM/2021 DU 07/04/2021, EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PARC VACCINOGENE A MENGUEME-SI DANS LA COMMUNE D'AKONOLINGA, DEPARTEMENT DU NYONGET MFOUMOU, REGION DU CENTRE.

Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs

Date de cloture N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

28

Reference [02/AD/F.34/CDPM/2021](#) [Lire](#)

Titre/objet

RELATIF AU DOOSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 04/AONO/F.34/CPM/2021 DU 8 JUIN 2021 POUR LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'ENTRETIEN PAR BITUMAGE EN ENDUIT SUPERFICIEL BICOUCHE DE CERTAINS TRONÇONS DE ROUTES COMMUNALES CLAPRES DANS L'ARRONDISSEMENT DE PENKA-MICHEL :PISTE 1 : CARREFOUR FOLAPNET-CHEFFERIE BALOUM ;BRETELLE 1 : MARCHE BALOUM-CHEFFERIE BALOUM-EP BANI ;BRETELLE2 : TOUTSET BANI-RESIDENCE FONGANG ALBERT(EN PROCEDURE D'URGENCE)PHASE1

Nature de prestation Routes et Infrastructures Routières

Date de cloture N/A

29

Reference [18](#) [Lire](#)

Titre/objet

ADDITIF N°18DU 18 JUIN 2021 DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°04/AONO/R-CE/D-NK/C-MATOMB/CIPM/2021 DU 18 MAI 2021 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION BLOCS DE DEUX (02) SALLES DE CLASSES A L'ECOLE PUBLIQUEDE LISSE, DANS L'ARRONDISSEMENT DE MATOMB, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE

Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs

Date de cloture N/A

30

Reference [19](#) [Lire](#)

Titre/objet

ADDITIF N°19 DU 18 JUIN 2021 DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 14/AONO/R-CE/D-NK/C-MATOMB/CIPM/2021 DU 18 MAI 2021 POUR LES L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX (02) PONTS SEMI-DEFINITIFS SUR LE TRONCON DE ROUTE CARREFOUR BANANE –INTER LISSE – LIMITE BOTMAKAK, DANS L'ARRONDISSEMENT DE MATOMB, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE

Nature de prestation Routes et Infrastructures Routières

Date de cloture N/A

31

Reference [005bis/AONO/C.AM/CIPM/2021](#) [Lire](#)

Titre/objet

AVIS D'APPEL D'OFFRES IMATIGNAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 005 BIS/AONO/C.AM/CIPM/2021 DU 07 JUIN 2021 POUR L'ACQUISITION D'UN TRACTEUR ÉQUIPÉ DE DEUX REMORQUES DANS LA COMMUNE D'ABONG-MBANG, DEPARTEMENT DU HAUTNYONG, REGION DE L'EST (LOT UNIQUE)

Nature de prestation Approvisionnements Généraux

Date de cloture 30-06-2021

32

Reference [N°008/C/C-AKGA/SG/2021](#) [Lire](#)

Titre/objet

COMMUNIQUE N°008/C/C-AKGA/SG/2021 DU 18/06/2021PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°004/AONO/C- AKGA/CIPM/2021 DU 07/04/2021, EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DES ROUTES COMMUNALES : ESSANG – DJOUDJOUA (30KM) LOT 1, MELANE – SOMBO (9KM) LOT 2DANS LA COMMUNE D'AKONOLINGA, DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, REGION DU CENTRE.

Nature de prestation Routes et Infrastructures Routières

Date de cloture N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

33

Reference [00000031/21/C/MINEE/SG/DAG/SDBMM/SMP/BAO](#) [Lire](#)

Titre/objet

COMMUNIQUE N° 00000031/21/C/MINEE/SG/DAG/SDBMM/SMP/BAO DU 21 JUIN 2021 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF L'APPEL D'OFFRE N°00000016/AONO/MINEE/CIPM/2021 DU 26 MARS 2021 AU GROUPEMENT NEW DESIGN BUILTSHINE/ATECS POUR LA RÉALISATION DES ÉTUDES TECHNIQUES ARCHITECTURALES EN VUE DE LA CONSTRUCTION DE L'IMMEUBLE SIÈGE DU MINISTÈRE DE L'EAU ET DE L'ÉNERGIE (EN PROCÉDURE D'URGENCE). FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC, EXERCICE 2021.

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture N/A

34

Reference [021/C/HGD/DG/SMP/2021](#) [Lire](#)

Titre/objet

COMMUNIQUE N°021/C/HGD/DG/SMP/2021 PORTANT PUBLICATION DE LA DECISION D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ PASSE APRES APPEL D'OFFRES N°015/AONR/HGD/CIPM/2021 DU 07 MAI 2021 RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES (BET) OU D'UN CABINET D'ARCHITECTURE POUR LA RÉALISATION DES ÉTUDES ARCHITECTURALES, TECHNIQUES ET GÉOTECHNIQUES EN VUE DE LA CONSTRUCTION DU BÂTIMENT ADMINISTRATIF DE L'HOPITAL GENERAL DE DOUALA (HGD).

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture N/A

35

Reference [N°009/C/C-AKGA/SG/2021](#) [Lire](#)

Titre/objet

COMMUNIQUE N°009/C/C-AKGA/SG/2021 DU 18/04/2021 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°005/AONO/C- AKGA/CIPM/2021 DU 07/04/2021, EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE CERTAINS AXES ROUTIERS DE LA VILLE D'AKONOLINGA : AXES LYCEE TECHNIQUE – HOTEL DE VILLE – CARREFOUR MORGUE – LAC MUNICIPAL – CARREFOUR KANGA – BRASSERIES – CARREFOUR PETIT MARCHÉ – COCOTIERS – 2EME ENTREE EKAM – EGLISE EMEC – ENTREES 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 NDAMBADANS LA COMMUNE D'AKONOLINGA, DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, REGION DU CENTRE.

Nature de prestation Routes et Infrastructures Routières

Date de cloture N/A

36

Reference [COMMUNIQUE](#) [Lire](#)

Titre/objet

COMMUNIQUE PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°003/AONO/INS/CIPM/2021 DU 07 AVRIL 2021 POUR LA FOURNITURE DU MOBILIER DE BUREAU A L'INS, POUR LE COMPTE DE L'EXERCICE 2021.

Nature de prestation Approvisionnements Généraux

Date de cloture N/A

37

Reference [PUBLICATION N°002/DC/CD/CIPM/2021](#) [Lire](#)

Titre/objet

PUBLICATION DU RESULTAT DE LA COTATION N°002/DC/CD/CIPM/2021 DU 29 MARS 2021 EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIF AUX FOURNITURES PEDAGOGIQUES ET SCOLAIRES (PAQUETS MINIMA) DES ECOLES DE LA COMMUNE DE DIBOMBARI FINANCEMENT : BIP / COMMUNE DE DIBOMBARI

Nature de prestation Approvisionnements Généraux

Date de cloture N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

38

Reference	08/C/CB/SG/CIPM/2021 DU 21/06/2021 Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE N° 08/C/CB/SG/CIPM/2021 DU 21/06/2021 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT D'APPELS D'OFFRES DE PROJET FINANCE PAR LE BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC, EXERCICE 2021, DANS LA COMMUNE DE BELEL.
Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
Date de cloture	N/A

39

Reference	019/D/HGD/DG/SMP/2021 Lire
Titre/objet	DECISION N°019/D/HGD/DG/SMP/2021 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ PASSE APRES APPEL D'OFFRES N°011/AONO/HGD/CIPM/2021 DU 17 MARS 2021 POUR LA FOURNITURE DES CONSOMMABLES D'HEMODIALYSE A L'HOPITAL GENERAL DE DOUALA (HGD), POUR LE COMPTE DE L'EXERCICE 2021.
Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
Date de cloture	N/A

40

Reference	020/D/HGD/DG/SMP/2021 Lire
Titre/objet	DECISION N°020/D/HGD/DG/SMP/2021 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ PASSE APRES APPEL D'OFFRES N°016/AONO/HGD/CIPM/2021 DU 11 MAI 2021 POUR LA FOURNITURE DE CONSOMMABLES MEDICAUX POUR CHIMIOThERAPIE A L'HOPITAL GENERAL DE DOUALA (HGD).
Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
Date de cloture	N/A

41

Reference	03/D/CBKA/SIGAM/2021 Lire
Titre/objet	PORTANT ATTRIBUTION DU DOSSIER DE D'APPEL D'OFFRE N°03/AONO/CBKA/SIGAM/CIPM-BEC/2021 RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA CASE COMMUNAUTAIRE DE TCHONTE ZEMEKAM DANS L'ARRONDISSEMENT DE BANKA, DEPARTEMENT DU HAUT NKAM, REGION DE L'OUEST EN PROCÉDURE D'URGENCE. LE MAIRE,
Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
Date de cloture	N/A

42

Reference	06/D/CBKA/SIGAM/2021 Lire
Titre/objet	PORTANT ATTRIBUTION DU DOSSIER DE D'APPEL D'OFFRE N°06/AONO/CBKA/SIGAM/CIPM-ROUTES/2021 RELATIF AUX TRAVAUX DE REHABILITATION DE CERTAINES ROUTES RURALE DANS L'ARRONDISSEMENT DE BANKA, DEPARTEMENT DU HAUT NKAM, REGION DE L'OUEST. LOTI : RÉHABILITATION DE LA ROUTE RURALE CARREFOUR TOUSSO-INTER TOUSSO Y COMPRIS DEUX PONTS. EN PROCÉDURE D'URGENCE. LE MAIRE,
Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
Date de cloture	N/A

43

Reference	014/DM/CBK/SG DU 21/06/2021 Lire
Titre/objet	PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 008/AONO/CBK/CIPM/2021 DU 20 AVRIL 2021, EN PROCÉDURE D'URGENCE, POUR LE CONTRÔLE DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA ROUTE COMMUNALE AKOK BEKOE-ANDOCK (RIVE DU NYONG) DANS LA COMMUNE DE BIKOK, DÉPARTEMENT DE LA MEFOU-ET-AKONO, RÉGION DU CENTRE.
Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

44

Reference [14 /21/D/ CAY 1er / SG / SFMP/BMP](#) [Lire](#)

Titre/objet PORTANT ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ

Nature de prestation Routes et Infrastructures Routières

Date de cloture N/A

45

Reference [N°009/D/C-AKGA/SG/2021](#) [Lire](#)

Titre/objet DECISION N°009/D/C-AKGA/SG/2021 DU 18/06/2021PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°005/AONO/C- AKGA/CIPM/2021 DU 07/04/2021, EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE CERTAINS AXES ROUTIERS DE LA VILLE D'AKONOLINGA: AXES LYCEE TECHNIQUE – HOTEL DE VILLE – CARREFOUR MORGUE – LAC MUNICIPAL – CARREFOUR KANGA – BRASSERIES – CARREFOUR PETIT MARCHÉ – COCOTIERS – 2EME ENTREE EKAM – EGLISE EMEC – ENTREES 1, 2, 3,4 5, 6, 7 NDAMBADANS LA COMMUNE D'AKONOLINGA, DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU,REGION DU CENTRE.

Nature de prestation Routes et Infrastructures Routières

Date de cloture N/A

46

Reference [PUBLICATION N°001/AONO/CD/CIPM/2021](#) [Lire](#)

Titre/objet PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N°001/AONO/CD/CIPM/2021 DU 29/03/2021 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC ADMINISTRATIF A L'ECOLE PUBLIQUE BILINGUE DE A YATO (SALLE DE REUNION, BUREAU DIRECTEUR, TOILETTES) DANS LA COMMUNE DE DIBOMBARI FINANCEMENT : BIP / COMMUNE DE DIBOMBARI

Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs

Date de cloture N/A

47

Reference [00012/C/MINAT/SG/DRFM/SDB/SMP](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N°00012/C/MINAT/SG/DRFM/SDB/SMP DU 21 JUIN 2021

Nature de prestation N/A

Date de cloture N/A

48

Reference [ADDITIF N° 003](#) [Lire](#)

Titre/objet ADDITIF N° 003 DU 22/06/2021 A L'AVIS D'APPEL D'OFFRES RELATIVE A L'ACQUISITION DU MATERIEL ROULANT POUR LE COMPTE DU PROJET D'AMELIORATION DE L'EFFICACITE DE LA DEPENSE PUBLIQUE ET DU SYSTEME STATISTIQUE (PEPS) EN CINQ (05) LOTS

Nature de prestation N/A

Date de cloture N/A

49

Reference [N° 008/DM/C/SAA](#) [Lire](#)

Titre/objet DECISION MUNICIPALE N° 008/DM/C/SAA DU 21 JUIN 2021PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE A LA CONSTRUCTION D'UN DALOT SUR LA RIVIERE MBOSSO ET L'AMENAGEMENT DES VOIES D'ACCES AU QUARTIER NKOLMESSENG DANS LA COMMUNE DE SAA , DEPARTEMENT DE LA LEKIE,REGION DU CENTREFINANCEMENT : BIP MINTP/FONDS ROUTIER 2021.

Nature de prestation Routes et Infrastructures Routières

Date de cloture N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

50	Reference	N°001/DAT/MIRAP/ADM/DAF/CF/2021 Lire
	Titre/objet	DECISION N°001/DAT/MIRAP/ADM/DAF/CF/2021 DU 14/06/2021 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE LA DEMANDE DE COTATION N°01/DC/MIRAP/CIPM/2021 DU 11/05/2021 POUR LA FOURNITURE DE TRENTA CINQ (35) CHAPITEAUX A LA MISSION DE REGULATION DES APPROVISIONNEMENTS DES PRODUITS DE GRANDE CONSOMMATION (MIRAP).
	Nature de prestation	Approvisionnement Généraux
	Date de cloture	N/A

51	Reference	12/ACNO/C-GASCHIGA/CIPM/2021 Lire
	Titre/objet	AVIS DE CONSULTATION NATIONALE OUVERTE POUR UNE DEMANDE DE COTATION N° 12/ACNO/C-GASCHIGA/CIPM/2021 DU 31 MAI 2021 RELATIVE A L'EQUIPEMENT ET L'INSTALLATION DU MATERIEL MEDICAL DANS LES CENTRES DE SANTE INTEGRE (CSI) DE GASCHIGA (LOT 1), DE POMLA MANGA (LOT 2), ET DE KOLLERE (LOT 3), COMMUNE DE GASCHIGA, DEPARTEMENT DE LA BENOUE, REGION DUNORD. (EN PROCLURE D'URGENCE).
	Nature de prestation	Approvisionnement Généraux
	Date de cloture	23-06-2021

52	Reference	PUBLICATION N°006/AONO/CD/CIPM/2021 Lire
	Titre/objet	PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N°006/AONO/CD/CIPM/2021 DU 14 AVRIL 2021 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DES TRONÇONS DE ROUTES DANS CERTAINES LOCALITES (BOMONO BA JEDOU, NJOUKI, NGODI, MAKI) DE LA COMMUNE DE DIBOMBARIFINANCEMENT : BIP / COMMUNE DE DIBOMBARI
	Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
	Date de cloture	N/A

53	Reference	PUBLICATION N°003/AONO/CD/CIPM/2021 Lire
	Titre/objet	PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N°003/AONO/CD/CIPM/2021 DU 29 AVRIL 2021 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA CASE COMMUNAUTAIRE DE BWASSALO DANS LA COMMUNE DE DIBOMBARIFINANCEMENT : BIP / COMMUNE DE DIBOMBARI
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A

54	Reference	003BIS/DC/C-KET/CIPM/2021 Lire
	Titre/objet	AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATION N°003BIS/DC/C-KET/CIPM/2021 DU 01/06/2021 POUR LA REALISATION D'UN FORAGE PASTORAL A ENERGIE SOLAIRE EQUIPE D'UNE BORNE FONTAINE, DEUX (02) ABREUVOIRS DE 15M ET UN (01) ABREUVOIR DE 7M, D'UN CHATEAU D'EAU DE 6,28M3 ET D'UNE SALLE DE REUNION DANS LA LOCALITE DE GBITI , COMMUNE DE KETTE, DEPARTEMENT DE LA KADEY, REGION DE L'EST.
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	21-06-2021

55	Reference	006/AONO/C.AM/CIPM/2021 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°006/AONO/C.AM/CIPM/2021 DU 08/06/2021 POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA ROUTE COMMUNALE ANKOUNG VILLAGE (INTERRNW)-OBOUL (WKM):PK5-PKW +BRETELLE DE 1KM DANS LA COMMUNE D'ABONG-MBANG, DEPARTEMENT DU HAUT-NYONG. REGION DE L'EST (LOT UNIQUE).
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	01-07-2021

RESUME DES CONSULTATIONS

56	Reference	0001/DC/CIPM/MINAS/2021 DU 15 juin 2021 Lire
	Titre/objet	AVIS DE DEMANDE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION N° 0001/DC/CIPM/MINAS/2021 DU 15 JUIN 2021 POUR L'ACQUISITION DU MOBILIER DE BUREAU DES SERVICES CENTRAUX DU MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	09-07-2021

57	Reference	N/A Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°001BIS/AONO/CAY1ER /CIPM DU 10/03/2021 POUR LA RÉHABILITATION DU TRONÇON CENTRE MAER À ETOUDI SUR UNE LONGUEUR DE 2000M DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDÉ 1ER, EN PROCÉDURE D'URGENCE
	Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
	Date de cloture	N/A

58	Reference	N°007/C/C-AKGA/SG/2021 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°007/C/C-AKGA/SG/2021 DU 17/06/2021 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°006/AONO/C- AKGA/CIPM/2021 DU 07/04/2021, EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PARC VACCINOGENE A MENGUEME-SI DANS LA COMMUNE D'AKONOLINGA, DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, REGION DU CENTRE.
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A

59	Reference	09/C/CB/SG/CIPM/2021 DU 21/06/2021 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N° 09/C/CB/SG/CIPM/2021 DU 21/06/2021 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT D'APPELS D'OFFRES DE PROJET FINANCE PAR LE BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC, EXERCICE 2021, DANS LA COMMUNE DE BELEL.
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A

60	Reference	015/C/CBK/SG DU 21/06/2021 Lire
	Titre/objet	PORTANT PUBLICATION DE LA DÉCISION D'ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°011/AONO/CBK/CIPM/2021 DU 12/05/2021, EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX D'ÉLECTRIFICATION PAR RÉSEAU TRIPHASÉ DU VILLAGE NKOLNGOCK 1 VERS NKILNTSAM 1, DANS LA COMMUNE DE BIKOK, DÉPARTEMENT DE LA MEFOU ET AKONO, RÉGION DU CENTRE. MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE BIKOK. FINANCEMENT : BIP MINEE, EXERCICE 2021.
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	N/A

61	Reference	014/C/CBK/SG DU 21/06/2021 Lire
	Titre/objet	PORTANT PUBLICATION DE LA DÉCISION D'ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°008/AONO/CBK/CIPM/2021 DU 20 AVRIL 2021, EN PROCÉDURE D'URGENCE, POUR LE CONTRÔLE DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA ROUTE COMMUNALE AKOK BEKOE - ANDOCK (RIVE DU NYONG) DANS LA COMMUNE DE BIKOK, DÉPARTEMENT DE LA MEFOU ET AKONO, RÉGION DU CENTRE. MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE BIKOK. FINANCEMENT : FONDOS ROUTIER, PROGRAMME 2021.
	Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
	Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

62	Reference	n/a Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 10/AONO/CAY 1ER / CIPM /21 DU 29/04/2021 POUR LA FOURNITURE ET INSTALLATION DE LA POSE DES LAMPADAIRES DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDÉ 1ER, EN PROCÉDURE D'URGENCE
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	N/A

63	Reference	014/AONO/C.NGRA/SG/ST/CIPM/2021 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°014 /AONO/C.NGRA/SG/ST/CIPM/NGRA/2021 DU 14 JUIN 2021 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU POSTE AGRICOLE DE WOUNBOU DANS LA COMMUNE DE NGOURA, DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM, REGION DE L'EST.
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	05-07-2021

64	Reference	006/AONO/NKMT/CIPM/2021 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°006/AONO/NKMT/CIPM/2021 DU 07/05/2021POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX HANGARS COMMERCIAUX EN BRIQUES DE TERRE CUITE AU MARCHÉ CENTRAL DE NKOLMETET DANS LA COMMUNE DE NKOLMETET, DEPARTEMENT DU NYONG ET SO'O, REGION DU CENTRE.FINANCEMENT : BIP EXERCICE 2021
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	15-07-2021

65	Reference	02/ASMI/MINAS/SG/DAG/SDBMM/SMP/21 Lire
	Titre/objet	AVIS DE SOLlicitation A MANIFESTATION D'INTERET N°0002/ASMI/MINAS/SG/DAG/SDBMM/SMP/2021 DU 17 JUIN 2021 RELATIF A LA PRESELECTION DES CONSULTANTS OU CABINETS DE CONSULTANTS EN VUE DE LA REALISATION DES ETUDES POUR LA PRODUCTION D'UN SCHEMA DIRECTEUR INFORMATIQUE DU SYSTEME INFORMATISE DE DELIVRANCE DE LA CARTE NATIONALE D'INVALIDITE
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	05-07-2021

66	Reference	019/C/HGD/DG/SMP/2021 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°019/C/HGD/DG/SMP/2021 PORTANT PUBLICATION DE LA DECISION D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ PASSE APRES APPEL D'OFFRES N°011/AONO/HGD/CIPM/2021 DU 17 MARS 2021 POUR LA FOURNITURE DES CONSOMMABLES D'HEMODIALYSE A L'HOPITAL GENERAL DE DOUALA (HGD), POUR LE COMPTE DE L'EXERCICE 2021.
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A

67	Reference	N°011/C/C-AKGA/SG/2021 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°011/C/C-AKGA/SG/2021 DU 18/06/2021PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°008/AONO/C- AKGA/CIPM/2021 DU 16/04/2021, EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENTDE L'ABATTOIR MUNICIPAL D'AKONOLINGA
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

68	Reference	Additif n°1 Lire
	Titre/objet	ADDITIF N°1 DU 15 JUIN 2021 À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°000000024/AONO/MINEE/CIPM/2021 DU 25 MAI 2021 POUR LES TRAVAUX D'ÉLECTRIFICATION RURALE PAR ÉNERGIE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE DE LA LOCALITÉ DE NKOLESSANG, ARRONDISSEMENT DE LEMBE YEZOOM , DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SANAGA (EN PROCÉDURE D'URGENCE).
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	N/A

69	Reference	00000032/21/C/MINEE/SG/DAG/SDBMM/SMP/BAO Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N° 00000032/21/C/MINEE/SG/DAG/SDBMM/SMP/BAO DU 21 JUIN 2021 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ ET DES LETTRES-COMMANDE RELATIFS À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°00000019/AONO/MINEE/CIPM/2021 DU 14 AVRIL 2021 POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE DIX HUIT (18) AEP ET DEUX CENT DOUZE (212) FORAGES (PHASE II). FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC, EXERCICE 2021.
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	N/A

70	Reference	020/C/HGD/DG/SMP/2021 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°020/C/HGD/DG/SMP/2021 PORTANT PUBLICATION DE LA DECISION D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ PASSE APRES APPEL D'OFFRES N°016/AONO/HGD/CIPM/2021 DU 11 MAI 2021 POUR LA FOURNITURE DE CONSOMMABLES MEDICAUX POUR CHIMIOOTHERAPIE A L'HOPITAL GENERAL DE DOUALA (HGD).
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A

71	Reference	PUBLICATION N°002/AONO/CD/CIPM/2021 Lire
	Titre/objet	PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N°002/AONO/CD/CIPM/2021 DU 29 MARS 2021 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE ZOOTECHNIQUE ET VETERINAIRE A BOMONO-GARE DANS LA COMMUNE DE DIBOMBARIFINANCEMENT : BIP / COMMUNE DE DIBOMBARI
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A

72	Reference	N°008/C/C-SAA Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°008/C/C-SAA DU 21/06/2021PORTANT PUBLICATION DE L'ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIFA LA CONSTRUCTION D'UN DALOT SUR LA RIVIÈRE MBOSSO ET L'AMÉNAGEMENT DES VOIES D'ACCÈS AU QUARTIER NKOLMESSENG DANS LA COMMUNE DE SAA , DÉPARTEMENT DE LA LEKIE, RÉGION DU CENTRE FINANCEMENT : BIP MINTP/FONDS ROUTIER EXERCICE 2021
	Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
	Date de cloture	N/A

73	Reference	N°010/C/C-AKGA/SG/2021 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°010/C/C-AKGA/SG/2021 DU 18/06/2021 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°007/AONO/C- AKGA/CIPM/2021 DU 16/04/2021, EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UN ESPACE VERT A L'ESPLANADE DE LA SOUS-PREFECTURE D'AKONOLINGA
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

74

Reference	007/AONO/C.AM/CIPM/2021 Lire
Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°007 /AONO/C.AM/CIPM/2021 DU 09/06/2021 EN PROCÉDURE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE COMMERCIAL (BÂTIMENTS) DANS LA VILLE D'ABONG-MBANG. DEPARTEMENT DU HAUT-NYONG. REGION DE L'EST (LOT UNIQUE).
Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
Date de cloture	02-07-2021

75

Reference	PUBLICATION N°004/AONO/CD/CIPM/2021 Lire
Titre/objet	PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N°004/AONO/CD/CIPM/2021 DU 29 MARS 2021 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PONT DEFINITIF SUR LA RIVIERE MBOUBOULAN AU PK3+00 DE LA ROUTE COMMUNALE NKAPA - NJOBWELE DANS L'ARRONDISSEMENT DE DIBOMBARI, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL. FINANCEMENT : BIP / COMMUNE DE DIBOMBARI
Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
Date de cloture	N/A

76

Reference	016/C/Préfet-w/2021 DU 14/06/2021 Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE N°016/C/PRÉFET-W/2021 DU 14/06/2021 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°004/AONO/CDPM/C.19/CAOB/2021 DU 07 MAI 2021 POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU CENTRE D'ACCUEIL ET D'OBSERVATION DE BEPANDA. MAÎTRE D'OUVRAGE : DIRECTEUR DU CENTRE D'ACCUEIL ET D'OBSERVATION DE BEPANDA. FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC - EXERCICE 2021
Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
Date de cloture	N/A

77

Reference	PUBLICATION N°005/AONO/CD/CIPM/2021 Lire
Titre/objet	PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N°005/AONO/CD/CIPM/2021 DU 29 MARS 2021 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE À L'ÉCOLE PUBLIQUE BILINGUE DE YATO DANS LA COMMUNE DE DIBOMBARI. FINANCEMENT : BIP / COMMUNE DE DIBOMBARI
Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
Date de cloture	N/A

78

Reference	008/AONO/C.AM/CIPM/2021 Lire
Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°008/AONO/C.AM/CIPM/2021 DU 09/06/2021 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR LA MAÎTRISE D'OEUVRE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE COMMERCIAL (BÂTIMENTS) DANS LA VILLE D'ABONG-MBANG. COMMUNE D'ABONG-MBANG. DEPARTEMENT DU HAUT-NYONG. REGION DE L'EST (LOT UNIQUE)
Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
Date de cloture	02-07-2021

79

Reference	006/DM/CD/SG/CIPM/20 Lire
Titre/objet	DECISION MUNICIPALE N° 006/DM/CD/SG/CIPM/20 PORTANT ATTRIBUTION D'UN DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N°006/AONO/CD/CIPM/2021 DU 29 MARS 2021 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DES TRONÇONS DE ROUTES DANS CERTAINES LOCALITES (BOMONO BA JEDOU, NJOUKI, NGODI, MAKI) DANS LA COMMUNE DE DIBOMBARI
Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
Date de cloture	N/A



RESUME DES CONSULTATIONS

80

Reference	099/AOIO/CIPM-ICAE/PAD/2021 DU 14/06/2021 Lire
Titre/objet	APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N° 099/AOIO/CIPM-ICAE/PAD/2021 DU 14/06/2021 POUR LE RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES POUR LE SUIVI ET LA VALIDATION DES ETUDES TECHNICO-FINANCIERES, LE CONTRÔLE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES SITES 1 ET 2 DE REFOULEMENT DES SÉDIMENTS DE DRAGAGE DU PORT DE DOUALA-BONABERI
Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
Date de cloture	27-07-2021

81

Reference	020/C/HGD/DG/SMP/2021 Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE N°020/C/HGD/DG/SMP/2021 PORTANT PUBLICATION DE LA DECISION D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ PASSE APRES APPEL D'OFFRES N°016/AONO/HGD/CIPM/2021 DU 11 MAI 2021 POUR LA FOURNITURE DE CONSOMMABLES MEDICAUX POUR CHIMIOTHERAPIE A L'HOPITAL GENERAL DE DOUALA (HGD).
Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
Date de cloture	N/A

82

Reference	N°01/CAT/MIRAP/ADM/DAF/CF/2021 Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE N°01/CAT/MIRAP/ADM/DAF/CF/2021 DU 14/06/2021 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE LA DEMANDE DE COTATION N°01/DC/MIRAP/CIPM/2021 DU 11/05/2021 POUR LA FOURNITURE DE TRENTÉ CINQ (35) CHAPITEAUX A LA MISSION DE REGULATION DES APPROVISIONNEMENTS DES PRODUITS DE GRANDE CONSOMMATION (MIRAP).
Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
Date de cloture	N/A

83

Reference	009/D/MINEPIA/CDEN/DA/2021 Lire
Titre/objet	DECISION N° TÎ/D/VIINEPIA/CDEN/DA/2021 PORTANT ATTRIBUTION DES LETTRES-COMMANDES RELATIVES À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°004/AONO/MINEPIA/CDEN/CIPM/2021 DU 10/05/ 2021 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE ÉTABLELAIÈRE A BOCKLÉ ET D'UN CENTRE DE COLLECTE DE LAIT À TCHABBAL-BAOURO, EN DEUX (02) LOTS, EN PROCÉDURE D'URGENCE. LE DIRECTEUR ADMINISTRATIF DE LA CAISSE DE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE POUR LE NORD (CDEN).
Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
Date de cloture	N/A

84

Reference	004/AONO/C-GASCHIGA/SG/ST/CIPM-C-GASCHIGA/2021 Lire
Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°004 BIS/AONO/C-GASCHIGA/SG/ST/CIPM-C-GASCHIGA/2021 DU 31 MAI 2021 RELATIF AU X TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DIX (10) BLOCS DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE EQUIPEES DE TABLES BANCS ET DIX (10) BLOCS LATRINES A SIX (06) COMPARTIMENTS DANS CERTAINES ECOLES PUBLIQUES DE LA COMMUNE GASCHIGA (05 LOTS) POUR LES LOTS 03 ET 04 PARMI LES 05 LOTS, DEPARTEMENT DE LA BENOUE, REGION DU NORD. (EN PROCEDURE D'URGENCE)
Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
Date de cloture	23-06-2021

85

Reference	04/D/CBKA/SIGAM/2021 Lire
Titre/objet	PORTANT ATTRIBUTION DU DOSSIER DE D'APPEL D'OFFRE N°04/AONO/CBKA/SIGAM/CIPM-BEC/2021 RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU POSTE AGRICOLE DE BADOUMVEN DANS L'ARRONDISSEMENT DE BANKA, DEPARTEMENT DU HAUT NKAM, REGION DE L'OUEST EN PROCÉDURE D'URGENCE. LE MAIRE,
Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
Date de cloture	N/A



RESUME DES CONSULTATIONS

86

Reference	07/DC/RN/D42/C-F/SG/ST/CIPM/2021 Lire
Titre/objet	DEMANDE DE COTATION N°07/DC/RN/D42/C-F/SG/ST/CIPM/2021 DU 09 JUIN 2021 POUR LA FOURNITURE DU MATÉRIEL DE LUTTE CONTRE COVID-19
Nature de prestation	Fournitures
Date de cloture	29-06-2021

87

Reference	018/AONO/TRADEX/CIPM/21 DU 21 JUIN 2021 Lire
Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°018/AONO/TRADEX/CIPM/21 DU 21 JUIN 2021, RELATIF A LA FOURNITURE ET LA POSE DE STORES DANS LES BUREAUX DE TRADEX S.A.
Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
Date de cloture	12-07-2021

88

Reference	311/L/MINEPAT/SG/PEPS/SPM/2021 Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE N° 311/L/MINEPAT/SG/PEPS/SPM/2021 DU 22/06/2021 PORTANT REPORT D'OUVERTURE DES PLIS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES RELATIVE A L'ACQUISITION DU MATERIEL ROULANT POUR LE COMPTE DU PROJET D'AMELIORATION DE L'EFFICACITE DE LA DEPENSE PUBLIQUE ET DU SYSTEME STATISTIQUE (PEPS) EN CINQ LOTS
Nature de prestation	N/A
Date de cloture	N/A

89

Reference	015/DM/CBK/SG DU 21/06/2021 Lire
Titre/objet	PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°011/AONO/CBK/CIPM/2021 DU 12/05/2021, EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX D'ELECTRIFICATION PAR RESEAU TRIPHASÉ DU VILLAGE NKOLNGOCK 1 VERS NKILNTSAM 1, DANS LA COMMUNE DE BIKOK, DÉPARTEMENT DE LA MEFOU-ET-AKONO, RÉGION DU CENTRE.
Nature de prestation	Autres Infrastructures
Date de cloture	N/A

90

Reference	07D/CBKA/SIGAM/2021 Lire
Titre/objet	PORTANT ATTRIBUTION DU DOSSIER DE D'APPEL D'OFFRE NO06/AONO/CBKA/SIGAM/CIPM-ROUTES/2021 RELATIF AUX TRAVAUX DE REHABILITATION DE CERTAINES ROUTES RURALE DANS L'ARRONDISSEMENT DEBANKA, DEPARTEMENT DU HAUT NKAM, REGION DEL'OUEST. 10R2 ; RÉHABILITATION DE LA ROUTE RURALE LYCÉE DE BABOATÉ-CHEFFERIE BANFELOUK (EN CONTOURNANT LA CHEFFERIE)EN PROCÉDURE D'URGENCE. LE MAIRE,
Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
Date de cloture	N/A

91

Reference	08/AONO/CUB-MV/DG/DST/CIPM/2021 Lire
Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°08 /AONO/CUB_MV/SG/DST/CIPM/2021 DU 22 JUIN 2021
Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
Date de cloture	23-07-2021

RESUME DES CONSULTATIONS

92	Reference	PUBLICATION N°007/AONO/CD/CIPM/2021 Lire
	Titre/objet	PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N°007/AONO/CD/CIPM/2021 DU 29 MARS 2021 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DES TRONÇONS DE ROUTES DANS CERTAINES LOCALITES (BEKOKO, BABENGA, YANDOUNGOU, YAMIDJANG) DANS LA COMMUNE DE DIBOMBARIFINANCEMENT : BIP / COMMUNE DE DIBOMBARI
	Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
	Date de cloture	N/A

93	Reference	006bis/AONO/C-AKGA/CIPM/2021 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°006(BIS)/AONO/C-AKGA/CIPM/2021DU 17/06/2021, EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PARC VACCINOGENE A MENGUEME-SI DANS LA COMMUNE D'AKONOLINGA, DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, REGION DU CENTRE FINANCEMENT : BIP MINEPIA EXERCICE 2021 LE MAIRE DE LA COMMUNE D'AKONOLINGA, AUTORITÉ CONTRACTANTE ET MAÎTRE D'OUVRAGE LANCE POUR LE COMPTE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN, UN APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT (AONO) POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX SUS-ÉVOQUÉES.
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	14-07-2021

94	Reference	006/AONO/CAD3/CIPM/2021 du 22/06/2021 Lire
	Titre/objet	APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 006/AONO/CAD3/CIPM/2021 DU 22/06/2021 TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA ROUTE ; CARREFOUR BETTE –LYCEE TECHNIQUE DE NYLON – LYCEE CLASSIQUE, DANS L'ARRONDISSEMENT DE DOUALA 3ÈME, DÉPARTEMENT DU WOURI FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC- EXERCICE 2021ADMINISTRATION BENEFICIAIRE : COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE DOUALA III
	Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
	Date de cloture	16-07-2021

95	Reference	n/a Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A

96	Reference	02bis/AONO/C.MOL/SG/CIPM/MOL/2021 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°02BIS/AONO/C.MOL/SG/CIPM/MOL/2021 DU 04/06/2021 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'EXECUTIONDES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'ADDUCTION EN EAU POTABLE DANS LA LOCALITE DE NGUILILI, ARRONDISSEMENT DE MOLOUNDOU DEPARTEMENT DE LA BOUMBA ET NGOKO, REGION DE L'EST.
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	25-06-2021

97	Reference	003/MINEPAT/SG/PNDP/CSPM/2021 Lire
	Titre/objet	LETRE DE DEMANDE DE COTATIONS DC N°003/MINEPAT/SG/PNDP/CSPM/2021 DU 21 JUIN 2021 RELATIVE À L'ACQUISITION DES FOURNITURES POUR LES VÉHICULES À LA CELLULE NATIONALE DE COORDINATION DU PROGRAMME NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT PARTICIPATIF (PNDP).
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	07-07-2021

RESUME DES CONSULTATIONS

98

Reference	N°003/AC/C-AKGA/CIPM/2021 Lire
Titre/objet	AVIS DE CONSULTATION N°003/AC/C-AKGA/CIPM/2021 DU 09/06/2021 POUR L'EQUIPEMENT DE SIX (06) ECOLES PUBLIQUES DE : 1- ELEKOS, 2- NYAMOUMOU, 3- ALANGANA, 4- MEDOUMOU, 5- ANDOM-YEMBAMA, 6- BIBA-ZALOM EN SOIXANTE (60) TABLES-BANCS DANS LA COMMUNE D'AKONOLINGA, DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, REGION DU CENTRE. FINANCEMENT : BIP MINDDEVEL, EXERCICE 2021
Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
Date de cloture	14-07-2021

99

Reference	N°01/CAT/MIRAP/ADM/DAF/CF/2021 Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE N°01/CAT/MIRAP/ADM/DAF/CF/2021 DU 14/06/2021 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE LA DEMANDE DE COTATION N°01/DC/MIRAP/CIPM/2021 DU 11/05/2021 POUR LA FOURNITURE DE TRENTA CINQ (35) CHAPITEAUX A LA MISSION DE REGULATION DES APPROVISIONNEMENTS DES PRODUITS DE GRANDE CONSOMMATION (MIRAP).
Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
Date de cloture	N/A

100

Reference	ADDITIF N°001 Lire
Titre/objet	APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°01/AONO/CA/YDE IV/CIPM DU 24/05/2021 RELATIF A L'ACQUISITION D'UN VEHICULE NEUF 4*4 POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE IV FINANCEMENT : BUDGET COMMUNAL EXERCICE : 2021 IMPUTATION : LIGNE 220120 ADDITIF N°001
Nature de prestation	Approvisionnement Généraux
Date de cloture	N/A

MINISTERE DE L'EAU ET DE L'ENERGIE

DÉCISION N° 00000366/21/D/MINEE/SG/DAG/SDBMM/SMP/BAO DU 21 JUIN 2021 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF L'APPEL D'OFFRE N° 00000016/AONO/MINEE/CIPM/2021 DU 26 MARS 2021 AU GROUPEMENT NEW DESIGN BUILTSHINE/ATECS POUR LA RÉALISATION DES ÉTUDES TECHNIQUES ARCHITECTURALES EN VUE DE LA CONSTRUCTION DE L'IMMEUBLE SIÈGE DU MINISTÈRE DE L'EAU ET DE L'ÉNERGIE (EN PROCÉDURE D'URGENCE). FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC, EXERCICE 2021.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE MINISTRE DE L'EAU ET DE L'ENERGIE,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n°2012/501 du 07 novembre 2012 portant organisation du Ministère de l'Eau et de l'Energie ;

Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu les décrets n°2018/191 du 02 mars 2018 et n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu la Lettre-circulaire n°0005/LC/MINMAP/CAB du 03 juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la publication du décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu La circulaire N°00000242/C/MINFI du 30 décembre 2020 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et Autres Entités Publiques pour l'exercice 2021;

Vu l'Avis d'appel d'offres n° 00000016/AONO/MINEE/CIPM/2021 du 26 mars 2021 ;

Vu le Communiqué portant publication des résultats de l'appel d'offres n°00000016/AONO/MINEE/CIPM/2021 du 26 mars 2021 ;

DECIDE:

Article 1^{er} : Le groupement ci-après citée est déclaré attributaire du marché relatif à l'Appel d'Offres National Ouvertsusmentionné.

Soumissionnaire	Montant proposé TTC en FCFA	Délai D'exécution
Groupement NEW DESIGN BUILTSHINE/ATECS	249 999 874	09 mois

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

YAOUNDE le 21 Juin 2021

Le MINISTRE

ELOUNDOU ESSOMBA GASTON

COMMUNE DE MATOMB

**ADDITIF N°17 DU 18 JUIN 2021 DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°13/AONO/R-CE/D-NK/C-MATOMB/SG/CIPM-2021 DU 18 MAI 2021 EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR
LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU CENTRE MEDICAL D'ARRONDISSEMENT DE MATOMB –
ARRONDISSEMENT DE MATOMB, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

1	Cautionnement Provisoire
	Au lieu de ... Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission de 240 000 (Deux cent quarante mille) francs cfa, établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.
	Lire plutot Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission de 240 000 (Deux cent quarante mille) francs cfa, établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO et valable pendant quarante-cinq (45) jours au-delà de la date d'ouverture des offres.

2	Autres
	Au lieu de ... N/A

2 Autres

Lire plutot

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)

<i>AU LIEU DE</i>	<i>LIRE PLUTOT</i>
Le Chef de service du marché est : le Secrétaire Général de la Mairie de Matomb ;	Le Chef de service du marché est : le Maire de la Matomb ;

AU LIEU DE**Article 8 : Ordres de service (CCAG Article 8)**

8.1 L'ordre de service de commencer les travaux est signé par l'Autorité Contractante et notifié au Cocontractant par l'Autorité Contractante, au Chef de service du marché, à l'Ingénieur du marché, à l'Organisme Payeur et au Maître d'œuvre le cas échéant.

8.2 Sur proposition du Maître d'Ouvrage Délégué, les ordres de service ayant une incidence sur l'objectif, le montant ou le délai d'exécution du marché seront signés par l'Autorité Contractante et notifiés par le Maître d'Ouvrage Délégué au Cocontractant, au Chef de service du marché, à l'Ingénieur du marché, au Maître d'œuvre et à l'Organisme Payeur. Une visa préalable de l'Organisme Payeur sera éventuellement requis avant la signature de ceux ayant une incidence sur le montant.

8.3 Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal du chantier seront directement signés par l'Autorité Contractante et notifiés au Cocontractant par l'Ingénieur ou le Maître d'œuvre (le cas échéant) avec copie à l'Autorité Contractante, au Chef de Service.

8.4 Les ordres de service valant mise en demeure seront signés par le Maître d'Ouvrage Délégué et notifiés au Cocontractant par le Maître d'Ouvrage Délégué, au Chef de service, avec copie à l'Autorité Contractante, à l'Ingénieur et au Maître d'œuvre.

8.5 Les ordres de service de suspension et de reprise des travaux, pour cause d'intempéries ou autre cas de force majeure, seront signés par l'Autorité Contractante et notifiés par les services de ce dernier au Cocontractant avec copie au Maître d'Ouvrage Délégué, au Chef de service, à l'Ingénieur, au Maître d'œuvre.

8.6 Les ordres de service prescrivant les travaux nécessaires pour remédier aux désordres ne relevant pas d'une utilisation normale des ouvrages pendant la période de garantie, seront signés par le Chef de Service, sur proposition de l'Ingénieur, et notifiés au Cocontractant par l'Ingénieur.

8.7 Le Cocontractant dispose d'un délai de quinze (15) jours pour émettre des réserves sur tout ordre de service reçu. Le fait d'émettre des réserves ne dispense pas le Cocontractant d'exécuter les ordres de service reçus.

8.8 S'agissant des ordres de service signés par l'Autorité Contractante et notifiés par le Maître d'Ouvrage, la notification doit intervenir dans un délai maximum de 30 jours à compter de la date de transmission par l'Autorité Contractante au Maître d'Ouvrage Délégué. En cas de délai, l'Autorité Contractante constate la carence du Maître d'Ouvrage Délégué, se substitue à lui et procède à ladite notification.

LIRE PLUTOT**Article 8 : Ordres de service (CCAG Article 8)**

8.1. L'ordre de service de commencer les prestations est signé par l'Autorité Contractante et notifié par le Chef Service du marché).

8.2. Les ordres de service à incidence financière ou susceptibles de modifier les délais seront signés par l'Autorité Contractante et notifié par ses services, avec copie au Chef service, à l'Ingénieur et à l'organisme Payeur. Le Visa préalable de l'organisme payeur sera requis avant la signature de ceux ayant une incidence sur le montant.

8.3. Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal des prestations et sans incidence financière seront directement signés et notifiés par le Chef de service.

8.4. Les ordres de service valant mise en demeure sont signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés au Cocontractant par le chef service, avec copie à l'ingénieur.

8.5. Les ordres de service de suspension et de reprise des travaux, pour cause d'intempéries, seront signés par le Chef Service sur proposition de l'Ingénieur.

8.6. L'Entrepreneur dispose d'un délai de cinq (05) jours pour émettre des réserves sur tout ordre de service reçu. Le fait d'émettre des réserves ne dispense pas l'entreprise d'exécuter les ordres de service reçus

AU LIEU DE**Article 26 : Décompte général et définitif (CCAG Article 35)**

26.1.

. A la fin de période de garantie qui donne lieu à la réception définitive des travaux, le Chef de service dresse le décompte général et définitif du marché qu'il fait signer contradictoirement par l'entrepreneur et le Maître d'Ouvrage dans un délai de 10 jours à compter de la date de la réception définitive des travaux. Ce décompte comprend :

- le décompte final,
- le solde,
- la récapitulation des acomptes mensuels.

La signature du décompte général et définitif sans réserve par l'entrepreneur, lie définitivement les parties et met fin au marché, sauf en ce qui concerne les intérêts moratoires.

26.2. Le délai dont dispose l'entrepreneur pour renvoyer le décompte final revêtu de sa signature est de cinq (05) jours.

LIRE PLUTOT

Article 26 : Décompte général et définitif (CCAG Article 35)

26.1.

. A la fin de période de garantie qui donne lieu à la réception définitive des travaux, le Chef de service dresse le décompte général et définitif du marché qu'il fait signer contradictoirement par l'entrepreneur et le Maître d'Ouvrage dans un délai de 10 jours à compter de la date de la réception définitive des travaux. Ce décompte comprend :

- le décompte final,
- le solde,
- la récapitulation des acomptes mensuels.

La signature du décompte général et définitif sans réserve par l'entrepreneur, lie définitivement les parties et met fin au marché, sauf en ce qui concerne les intérêts moratoires.

26.2. Le délai dont dispose l'entrepreneur pour renvoyer le décompte final revêtu de sa signature est de cinq (05) jours.

NB : le MINMAP reçoit les décomptes provisoires et vise les décomptes définitifs.

MATOMB le 21 Juin 2021

Le MAIRE

NYOBE Fils Hubert

COMMUNE DE DIBOMBARI

DECISION MUNICIPALE N°003/DM/CD/SG/CIPM/21 PORTANT ATTRIBUTION D'UN DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N°0051AONO/CD/CIPM/2021 DU 29 MARS 2021 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE À L'ÉCOLE PUBLIQUE BILINGUE DE YATO DANS LA COMMUNE DE DIBOMBARI

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DIBOMBARI**

Vu la constitution ;

Vu la loi n° 2004/017 du 22 juillet 2004 d'orientation de la décentralisation ;

Vu la loi n° 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes ;

Vu la loi n° 2009/011 du 10 juillet 2009 portant régime financière des collectivités territoriales décentralisées ;

Vu le décret n° 77/91 du 25 mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les communes, syndicats des communes et établissements communaux, modifié par le décret n° 90/1464 du 08 Novembre 1990 ;

Vu le décret -1°2001/216 du 24 août 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'agence de régulation des Marchés publics (ARMP) ;

Vu le décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

Vu le décret n°0016/MINMAP/MINFI du 15 janvier 2014 portant création des commissions internes des passations des marchés auprès des certaines communes ;

Vu le décret conjoint n° 00000226/MINMAP/MINFI du 06 août 2013 fixant les indemnités des sessions des présidents, Membres et secrétaires des commissions de passations des Marchés, des présidents Membres et rapporteurs sous-commission d'analyse des offres, ainsi que celui des indemnités forfaitaires allouées aux personnels du Ministre des Marchés publics impliqués dans la passation, le suivi et le contrôle des Marchés publics ;

Vu la décision n° 00000157/CAB/MINMAP du 15 mars 2019 portant désignation des Présidents des commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communes et des Communes d'Arrondissement ;

Vu la décision municipale n° 006/DM/CD/SG/19 du 15 avril 2019 portant constatation de la commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Dibombari ;

Vu l'arrêté n° 000207 / A / MINDEVEL du 05 Mars 2020 constatant l'élection de Monsieur BEJEDI NDAME Justin, Maire de la Commune de Dibombari et ses Adjoints à l'issue du scrutin du 09 Février 2020 ;

Vu la Circulaire n°007/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;

Considérant de la proposition de la commission interne de Passation des Marchés

DECIDE :

ARTICLE ? : AUTHENTIC NATIONAL COOPERATION, BP 322 BAMENDA, est déclarée adjudicataire de l'appel d'offre N°005/AONOJCD/CIPNI/2021 du 29 mars 2021 pour les travaux de construction d'un bloc de deux salles de classe à l'école publique bilingue de Yato dans la Commune de Dibombari et dont les caractéristiques se présentent comme suit :

- **MONTANT DU MARCHÉ : 15 367 533 FCFA TTC (Quinze Millions trois cent soixante sept mille cinq cent trente trois)**
- **DELAI D'EXECUTION DU MARCHÉ : Trois (03) mois**

ARTICLE ? : La présente décision sera enregistrée, notifiée à l'intéressé et publiée ou besoin sera- /

DIBOMBARI le 17 Juin 2021

Le MAIRE

BEJEDI NDAME Justin

MINISTERE DE L'EAU ET DE L'ENERGIE

DÉCISION N° 00000367/21/D/MINEE/SG/DAG/SDBMM/SMP/BAO DU 21 JUIN 2021 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ ET DES LETTRES-COMMANDE RELATIFS À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°00000019/AONO/MINEE/CIPM/2021 DU 14 AVRIL 2021 POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE DIX HUIT (18) AEP ET DEUX CENT DOUZE (212) FORAGES (PHASE II). FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC, EXERCICE 2021.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE MINISTRE DE L'EAU ET DE L'ENERGIE,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n°2012/501 du 07 novembre 2012 portant organisation du Ministère de l'Eau et de L'Energie ;

Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu les décrets n°2018/191 du 02 mars 2018 et n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement Du Gouvernement ;

Vu la Lettre-circulaire n°0005/LC/MINMAP/CAB du 03 juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la publication du décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu La circulaire N°00000242/C/MINFI du 30 décembre 2020 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et Autres Entités Publiques pour l'exercice 2021;

Vu l'Avis d'appel d'offres n° 00000019/AONO/MINEE/CIPM/2021 du 14 avril 2021 ;

Vu le Communiqué portant publication des résultats de l'appel d'offres n°00000019/AONO/MINEE/CIPM/2021 du 26 mars 2021 ;

DECIDE:

Article 1^{er} : Les sociétés ci-après citées sont déclarées attributaires du marché et des Lettres-commandes relatives à l'Appel d'Offres National Ouvertsusmentionné.

Lot	Soumissionnaire	Montant proposé TTC en FCFA	Délai D'exécution
Lot 1	PALMER LTD	59 999 997	04 mois
Lot 2	Groupeement AZIZ SOLUTION/ETS PIERAL	31 103 800	04 mois
Lot 3	Groupeement AZIZ SOLUTION/ETS PIERAL	36 418 950	04 mois
Lot 4	Groupeement AZIZ SOLUTION/ETS PIERAL	21 914 608	04 mois

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

YAOUNDE le 21 Juin 2021

Le MINISTRE

ELOUNDOU ESSOMBA GASTON

COMMUNE DE YAOUNDE I

DÉCLARANT INFRUCTUEUX L'APPEL D'OFFRE NATIONAL N°08/AONO/CAY1ER /CIPM DU 20/04/2021 POUR LA CONSTRUCTION DES FORAGES A SYSTÈME DE POMPAGE SOLAIRE EQUIPÉ D'UN CHÂTEAU EN SUPERSTRUCTURE METALLIQUE AVEC RESERVOIR 5M3 AU QUARTIER EMANA-BUEA (LOT1) QUARTIER MANGUIER –MBALLA (LOT2), QUARTIER EMANA SUPER GARAGE (LOT3) DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 1ER, EN PROCÉDURE D'URGENCE

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)**LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 1^{er},**

Vu la Constitution ;

Vu la Loi N° 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu le décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de L'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;

Vu le décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et Fonctionnement de L'ARMP ;

Vu le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu l'Arrêté N° 000288/A/MINDDEVEL du 06 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issu du scrutin Municipal du 09 février 2020 dans la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1^{er}, Département du Mfoundi, Région du Centre ;

Vu les Procès-Verbaux de la Commission Interne de passation des Marchés de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1^{er} **N° 0005738 de la session N° 10 du 20/04/2021 et N° 0005754 de la session N° 24 du 31/05/2021 et N° 0005761 de la session N° 29 du 08/06/2021 ;**

Et conformément aux dispositions de **l'article 103** du Code des Marchés Publics susvisé.

DECLARE :

Article 1^{er} : le Dossier d'Appel d'Offres National N°08/AONO/CAY1^{er} /CIPM du 20/04/2021 pour la construction des forages a système de pompage solaire équipé d'un château en superstructure métallique avec réservoir 5m3 au quartier EMANA-BUEA (lot1) quartier MANGUIER –MBALLA (lot2), quartier EMANA SUPER GARAGE (lot3) dans la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1^{er}, en procédure d'urgence,est déclarée **infructueux**, du fait de la non-satisfaction intégrale d'aucune des offres présentées aux exigences administratives et aux prescriptions du descriptif technique et financier.

Article 2: La présente décision sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

YAOUNDE le 15 Juin 2021

Le MAIRE

ABOUNA Jean-Marie

COMMUNE DE YAOUNDE IV

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°03/AONO/CAYDÉ IV/CIPM/ 2021 DU 25/05/ 2021 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE AU GBS DE NKOLNDONGO DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE IV FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) DU MINISTÈRE DE L'EDUCATION DE BASE, EXERCICE : 2021, IMPUTATION : 55 15 197 01641192 2222 426. ADDITIF N°001

[Télécharger la pièce d'origine](#)
[Affichage Web](#)

1	Remises des offres
	Au lieu de ... Chaque Offre, rédigée en Français ou en Anglais, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offre, devra être déposée contre récépissé sous plis fermé à la Mairie de Yaoundé IV BP : 14783, tel 222303156, sise à Ekounou, au Service des Grands Travaux et Voiries Principales, bâtiment annexe, porte 102, au plus tard le 25/06/2021 à 13 heures.
	Lire plutôt Chaque Offre, rédigée en Français ou en Anglais, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offre, devra être déposée contre récépissé sous plis fermé à la Mairie de Yaoundé IV BP : 14783, tel 222303156, sise à Ekounou, au Service des Grands Travaux et Voiries Principales, bâtiment annexe, porte 102, au plus tard le 24/06/2021 à 13 heures, heure locale et devra porter la mention :

2	Ouverture des Plis
	Au lieu de ... L'ouverture des plis se fera en un temps le 25/06/2021 à 14 heures très précises par la Commission de Passation des Marchés Publics auprès de la commune de Yaoundé IV, en présence des soumissionnaires dans la salle des actes Ekan VIP.
	Lire plutôt L'ouverture des plis se fera en le 24/06/2021 à 14 heures très précises par la Commission de Passation des Marchés Publics auprès de la commune de Yaoundé IV, en présence des soumissionnaires.

3 Critères d'évaluation

Au lieu de ...

1.1 Principaux Critères Eliminatoires

Absence ou non-conformité d'une pièce des dossiers;
 Absence du CCTP paraphé et signé;
 Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
 Offre technique ou financière incomplète ;
 Omission dans le bordereau des prix, d'un prix unitaire quantifié ;
 Spécification technique non conforme à celle données dans le CCTP ;
 Présence d'une pièce financière dans le dossier administratif.

1.2 Les Principaux Critères de Qualification

Les critères essentiels, qui seront évalués de manière binaire (satisfaisant ou non), porteront sur :

- a) Personnel
- b) Matériel
- c) Références de l'entreprise
- d) Organisation, planning, compréhension du projet

L'évaluation des offres sera réalisée en trois (03) étapes :

- Examen préliminaire des offres (vérification de la conformité pour l'essentiel)
- Examen détaillé (Offres financières)
- Examen de la qualification du soumissionnaire classé premier, ayant proposé l'offre la moins-disante conforme pour l'essentiel.

Seules les Offres jugées conformes pour l'essentiel passeront à l'examen détaillé et éventuellement à l'examen de la qualification.

Lire plutot

a. Critères éliminatoires

- Dossier administratif incomplet pour absence ou non-conformité de l'une des pièces exigées au-delà du délai de 48 heures après ouverture des offres ;
- Absence de caution de soumission ;
- Pièces falsifiées ou fausses déclarations ;
- Offre technique incomplète ;
- Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;
- Omission du sous-détail d'un prix quantifié dans l'offre financière ;
- N'avoir pas satisfait à au moins 19 éléments sur 26 des critères essentiels.

2. Critères essentiels :

L'offre technique sera évaluée suivant la grille de notation suivante :

- 1. Présentation générale de l'offre : 02 éléments ;
- 2. Références de l'entreprise : 04 éléments ;
- 3. Personnel de l'entreprise : 10 éléments ;
- 4. Organisation, planning et méthodologie : 06 éléments ;
- 5. Matériel : 04 éléments.

Les détails de ces critères essentiels sont précisés par le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO) et repris dans la grille d'évaluation.

4 Autres

Au lieu de ...

REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES (RGAO)

Article 4 : Candidats admis à concourir

4.1. Si l'Appel d'Offres est restreint, la consultation s'adresse à tous les candidats retenus à l'issue de la procédure de pré-qualification.

4.2. En règle générale, l'Appel d'Offres s'adresse à tous les entrepreneurs, sous réserve des dispositions ci-après :

a. Un soumissionnaire (y compris tous les membres d'un groupement d'entreprises et tous les sous-traitants du soumissionnaire) doit être d'un pays éligible, conformément à la convention de financement ;

b. Un soumissionnaire (y compris tous les membres d'un groupement d'entreprises et tous les sous-traitants du soumissionnaire) ne doit pas se trouver en situation de conflit d'intérêt. Un soumissionnaire peut être jugé comme étant en situation de conflit d'intérêt s'il :

i. Est associé ou a été associé dans le passé, à une entreprise (ou à une filiation de cette entreprise) qui a fourni des services de consultant pour la conception, la préparation des spécifications et autres documents utilisés dans le cadre des marchés passés au titre du présent Appel d'Offres ; ou

ii. Présente plus d'une offre dans le cadre du présent Appel d'Offres, à l'exception des offres variantes autorisées selon l'article 18, le cas échéant ; cependant, ceci ne fait pas obstacle à la participation de sous-traitants dans plus d'une offre.

c. Le soumissionnaire ne doit pas être sous le coup d'une décision d'exclusion.

d. Une entreprise publique camerounaise peut participer à la consultation si elle peut démontrer qu'elle est (i) juridiquement et financièrement autonome, (ii) administrée selon les règles du droit commercial et (iii) n'est pas sous la tutelle ou l'autorité directe voire indirecte de l'Autorité

Contractante.

4 Autres

Lire plutot

REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES (RGAO)

Article 4 : Candidats admis à concourir

4.2. En règle générale, l'appel d'offres s'adresse à tous les entrepreneurs, sous réserve des dispositions ci-après :

a) Un soumissionnaire (y compris tous les membres d'un groupement d'entreprises et tous les sous-traitants du soumissionnaire) doit être d'un pays éligible, conformément à la convention de financement ;

b) Un soumissionnaire (y compris tous les membres d'un groupement d'entreprises et tous les sous-traitants du soumissionnaire) ne doit pas se trouver en situation de conflit d'intérêt sous peine de disqualification. Un soumissionnaire peut être jugé comme étant en situation de conflit d'intérêt s'il :

i) Est associé ou a été associé dans le passé, à une entreprise (ou à une filiale de cette entreprise) qui a fourni des services de consultant pour la conception, la préparation des spécifications et autres documents utilisés dans le cadre des marchés passés au titre du présent appel d'offres ; ou

ii) Présente plus d'une offre dans le cadre du présent appel d'offres, à l'exception des offres variantes autorisées selon la clause 17, le cas échéant ; cependant, ceci ne fait pas obstacle à la participation de sous-traitants dans plus d'une offre. Le soumissionnaire ne doit pas être sous le coup d'une décision d'exclusion ;

iii) L'autorité contractante ou le maître d'ouvrage possèdent des intérêts financiers dans sa géographie du capital de nature à compromettre la transparence des procédures de passation des marchés publics.

c) Le soumissionnaire ne doit pas être sous le coup d'une exclusion.

d) Une entreprise publique camerounaise peut participer à la consultation si elle démontre qu'elle est (i) juridiquement et financièrement autonome, (ii) administrée selon les règles du droit commercial et (iii) n'est pas sous l'autorité directe de l'autorité contractante ou du Maître d'Ouvrage.

LA SUITE DANS LE FICHIER D'ORIGINE

YAOUNDE le 18 Juin 2021

Le MAIRE

BIHINA EFFILA Gabriel

COMMUNE DE DIBOMBARI

DECISION MUNICIPALE N°002/DM/CD/SG/CIPM/21 PORTANT ATTRIBUTION D'UN DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N° 01/AONO/CD/CIPM/2021 DU 29/03/2021 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC ADMINISTRATIF A L'ECOLE PUBLIQUE BILINGUE DE A YATO (SALLE DE REUNION, BUREAU DIRECTEUR, TOILETTES) DANS LA COMMUNE DE DIBOMBARI

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DIBOMBARI**

Vu la constitution ;

Vu la loi n° 2004/017 du 22 juillet 2004 d'orientation de la décentralisation ;

Vu la loi n° 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes ;

Vu la loi n° 2009/011 du 10 juillet 2009 portant régime financière des collectivités territoriales décentralisées ;

Vu le décret n° 77191 du 25 mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les communes, syndicats des communes et établissements communaux, modifié par le décret n° 90/1464 du 08 Novembre 1990 ;

Vu le décret n°2001/216 du 24 aout 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'agence de régulation des Marchés publics (ARMP);

Vu le décret n°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

Vu le décret n°0016/MINMAP/MINFI du 15 janvier 2014 portant création des commissions internes des passations des marchés auprès des certaines communes ;

Vu le décret conjoint n° 00000226/MINMAP/MINFI du 06 aout 2013 fixant les indemnités des sessions des présidents, Membres et secrétaires des commissions de passations des Marchés, des présidents Membres et rapporteurs sous-commission d'analyse des offres, ainsi que celui des indemnités forfaitaires allouées aux personnels du Ministre des Marchés publics impliqués dans la passation, le suivi et le contrôle des Marchés publics ;

Vu la décision n° 00000157/CAB/MINMAP du 15 mars 2019 portant désignation des Présidents des commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communes et des Communes d'Arrondissement;

Vu la décision municipale n° 006/DM/CD/SG/19 du 15 avril 2019 portant constatation de la commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Dibombari;

Vu l'arrêté n° 000207 / A / MINDEVEL du 05 Mars 2020 constatant l'élection de Monsieur BEJEDI NDAME Justin, Maire de la Commune de Dibombari et ses Adjoints à l'issue du scrutin du 09 Février 2020 ;

Vu la Circulaire n°007/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics; Considérant de la proposition de la commission interné de Passation des Marchés

DECIDE :

ARTICLE 1: L'ETS ETMA Sarl,,est déclaré adjudicataire de l'appel d'offre N° 001/AONO/CD/CIPM/2021 du 29 Mars 2021 pour les travaux de construction d'un bloc administratif à l'école publique de Yato (salle de reunion, bureau du Directeur, toilettes) dans la Commune de Dibombari et dont les caractéristiques se présentent comme suit :

MONTANT DU MARCHÉ : 15 900 000 FCFA TTC (Quinze Millions neuf cent mille) DELAI D'EXECUTION DU MARCHÉ : Trois (03) mois

ARTICLE 2: La présente décision sera enregistrée, notifiée à l'intéressé et publiée ou besoin sera- /

DIBOMBARI le 17 Juin 2021

Le MAIRE

BEJEDI NDAME Justin

COMMUNE DE DIBOMBARI

DECISION MUNICIPALE N° 008/DM/CD/SG/CIPM/21 PORTANT ATTRIBUTION D'UN DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N°004/AONO/CD/CIPM/2021 DU 29 MARS 2021 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PONT DEFINITIF SUR LA RIVIERE MBOUBOULAN AU PK3+00 DE LA ROUTE COMMUNALE NKAPA — NJOBWELE DANS L'ARRONDISSEMENT DE DIBOMBARI, DEPARTEMENT DU MOUNGC, REGION DU LITTORAL

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DIBOMBARI**

Vu la constitution ;

Vu la loi n° 2004/017 du 22 juillet 2004 d'orientation de la décentralisation ;

Vu la loi n° 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes ;

Vu la loi n° 2009/1011 du 10 juillet 2009 portant régime financière des collectivités territoriales décentralisées ;

Vu le décret n° 77/91 du 25 mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les communes, syndicats des communes et établissements communaux, modifié par le décret n° 90/1464 du 08 Novembre 1990 ;

Vu le décret n°2001/216 du 24 aout 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'agence de régulation des Marchés publics (ARMP);

Vu le décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

Vu le décret n°0016/MINMAP/MINFI du 15 janvier 2014 portant création des commissions internes des passations des marchés auprès des certaines communes ;

Vu le décret conjoint n° 00000226/MINMAP/MINFI du 06 aout 2013 fixant les indemnités des sessions des présidents, Membres et secrétaires des commissions de passations des Marchés, des présidents Membres et rapporteurs sous-commission d'analyse des offres, ainsi que celui des indemnités forfaitaires allouées aux personnels du Ministre des Marchés publics impliqués dans la passation, le suivi et le contrôle des Marchés publics;

Vu la décision n° 00000157/CAB/MINMAP du 15 mars 2019 portant désignation des Présidents des commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communes et des Communes d'Arrondissement;

Vu la décision municipale n° 006/DM/CD/SG/19 du 15 avril 2019 portant constatation de la commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Dibombari;

Vu l'arrêté n° 000zo7 J A J MINDEVEL du 05 Mars zozo constatant l'élection de **Monsieur BEJEDI NDAME Justin**, Maire de la Commune de Dibombari et ses Adjoints à l'issue du scrutin du 09 Février 2020 ;

Vu la Circulaire n°007/CAB/PR du 19 juin 2012 relative% la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;

Considérant de la proposition de la commission interne de Passation des Marchés

DECIDE :

ARTICLE 1: L'Entreprise CAMARGRAPH SARL, BP 533 Bafoussam, est déclarée adjudicataire de l'appel d'offre N°004/AONO/CD/CIPM12021 du 29 Mars 2021 pour les travaux de construction d'un pont définitif sur la rivière Mbouboulou au pk3+00 de la route communale Nkapa — Njobwele dans l'arrondissement de Dibombari, Département du Mounjo, Région du littoral et dont les caractéristiques se présentent comme suit :

- **MONTANT DU MARCHÉ : 39 932 174 FCFA TTC (trente neuf Millions neuf cent trente deux mille cent soixante quatorze)**
- **DELAÏ D'EXECUTION DU MARCHÉ : quatre (04) mois**

ARTICLE z : La présente décision sera enregistrée, notifiée à l'intéressé et publiée ou besoin sera- /

DIBOMBARI le 17 Juin 2021

Le MAIRE

BEJEDI NDAME Justin

COMMUNE DE YAOUNDE I**PORTANT ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ**[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)**LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 1^{er},**

Vu la Constitution ;
Vu la Loi N° 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
Vu le décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de L'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;
Vu le décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et Fonctionnement de L'ARMP ;
Vu le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu l'Arrêté N° 000288/A/MINDDEVEL du 06 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issu du scrutin Municipal du 09 février 2020 dans la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1^{er}, Département du Mfoundi, Région du Centre ;
Vu les Procès-Verbaux de la Commission Interne de passation des Marchés de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1^{er} **N° 0005745 de la session N° 16 du 29/04/2021 et N° 0005758 de la session N° 26 du 03/06/2021 et N° 0005762 de la session N° 30 du 09/06/2021 ;**
Et conformément aux dispositions de **l'article 101** du Code des Marchés Publics susvisé.

DECIDE:

Article 1^{er}: Le Marché objet de l'Appel d'Offres National Ouvert N° 10/AONO/CAY 1^{er} / CIPM /21 du 29/04/2021 pour la fourniture et installation de la pose des lampadaires dans la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1^{er}, en procédure d'urgence, est attribué à la société **CHRIS ECLAIRAGE Sarl, Yaoundé, B.P: 2265, Tel. 677789816**, représentée par Monsieur **OGOCHUKWU NNANYELU Christian Osian, Directeur Général** pour un montant **TTC FCFA de 59 027 152** (cinquante-neuf millions vingt-sept mille cent cinquante-deux).

Délai d'exécution des travaux: 3 (trois) mois.

Article 2: La présente décision sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

YAOUNDE le 14 Juin 2021

Le MAIRE

ABOUNA Jean-Marie

COMMUNE D'AKONOLINGA

DECISION N°011/D/C-AKGA/SG/2021 DU 18/06/2021 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°008/AONO/C- AKGA/CIPM/2021 DU 16/04/2021, EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'ABATTOIR MUNICIPAL D'AKONOLINGA

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Vu la Constitution;

Vu la Loi N°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées;

Vu la Loi N°2020/018 du 17 décembre 2020 portant Loi des Finances de la République du Cameroun

pour l'Exercice 2021 ;

Vu le Décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des marchés

Publics ;

Vu le Décret N°2003/651 du 05 novembre 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés

Publics ;

Vu le Décret N°2011/408 du 08 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement modifié et complété par le Décret

N°2018/191 du 02 mars 2018 ;

Vu le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Décret N°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2001/048 du 23

février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire N°00000242/C/MINFI du 30 décembre 2020 portant Instruction relatives a l'Exécution des lois de finances,

au suivi et au contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'Exercice 2021 ;

Vu l'Appel d'Offres National Ouvert N°008/AONO/C-AKGA/CIPM/2021 du 16/04/2021 pour les travaux d'aménagement de l'abattoir municipal d'Akonolinga ;

Vu le Procès-verbal de la Commission Interne de Passation des Marchés en date du 18/06/2021 ;

Vu la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des marchés en date du 18 juin 2021.

DECIDE

Article 1^{er}: L'Entreprise ci-après citée est retenue comme adjudicataire de la Lettre-Commande relative à l'Appel d'Offres National Ouvert sus-mentionné :

Soumissionnaire	Prix de l'Offre TTC (FCFA)	Délai d'exécution	Rang
ETS CHELSEA AND KABREL COMPAGNY B.P: 34 124 YAOUNDE TEL : 694 03 98 41 675 50 99 00	7 987 365	Deux (02) mois	Soumissionnaire Unique Offres Administrative, Technique et Financière conformes avec 10 OUI sur 13, Soit une note technique de 77%

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera./-

AKONOLINGA le 21 Juin 2021

Le MAIRE

AKAMBA ASSEMBE GEORGES

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE

DÉCISION N°003602/INS/DG/DAF/SDBM/SMA DE 22 JUIN 2021 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°003/AONO/INS/CIPM/2021 DU 15 AVRIL 2021 POUR LA FOURNITURE DES TABLETTES ET POWER BANK À L'INS, POUR LE COMPTE DE L'EXERCICE 2021.

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de l'Institut National de la Statistique

Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu l'arrêté n°0206/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics auprès des Etablissements Publics ;

Vu la décision N°142D/MINMAP/SG/DAJ du 30 juillet 2013 constatant la composition des commissions Internes de Passation des Marchés auprès de certains Etablissements Publics Administratifs et entreprises du secteur public et parapublic ;

Vu la circulaire N°00000242/C/MINFI du 30 décembre 2020 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements publics administratifs, des collectivités territoriales décentralisées et des autres Organismes subventionnés, pour l'exercice 2021 ;

Vu le procès-verbal de la session du 24/ 05 /2021 de la Commission Interne de Passation des Marchés de l'INS statuant sur la proposition d'attribution du Marché ;

Vu la lettre du 11 juin 2021 du président de la CIPM portant proposition d'attribution du Marché relatif à l'Appel d'Offres National Ouvert N°003/AONO/INS/CIPM/2021 du 15 avril 2021 pour la fourniture des tablettes et Power Bank à l'INS, pour le compte de l'exercice 2021.

Décide :

Article 1^{er} : la société **GROUPE WACO SARL, B.P : 7513 Yaoundé**, est attributaire du Marché relatif à l'Appel d'Offres National Ouvert N°003/AONO/INS/CIPM/2021 du 15 avril 2021 pour la fourniture des tablettes et Power Bank à l'INS, pour le compte de l'exercice 2021, avec un montant toutes taxes comprises de **cinquante-cinq millions quatre cent cinquante-sept mille deux cent treize (55 457 213) francs CFA, pour un délai de livraison de 90 jours** à compter de la date de notification de l'ordre de service.

Article 2 : La présente décision sera publiée partout où besoin sera.

YAOUNDE le 22 Juin 2021

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

TEDOUE Joseph

MISSION DE RÉGULATION DES APPROVISIONNEMENTS DES PRODUITS DE GRANDES CONSOMMATION

DECISION N°001/DAT/MIRAP/ADM/DAF/CF/2021 DU 14/06/2021 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE LA DEMANDE DE COTATION N°01/DC/MIRAP/CIPM/2021 DU 11/05/2021 POUR LA FOURNITURE DE TRENTÉ CINQ (35) CHAPITEAUX A LA MISSION DE REGULATION DES APPROVISIONNEMENTS DES PRODUITS DE GRANDE CONSOMMATION (MIRAP).

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

L'ADMINISTRATEUR,

Vu. La Loi N° 92/007 du 14 août 1992 portant Code du Travail ;

Vu. La Loi N° 2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut général des établissements publics ;

Vu. La Loi N° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat;

Vu. La Loi N° 2019/023 du 24 Décembre 2020 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'EXERCICE 2021;

Vu. Le Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics;

Vu. Le Décret N° 2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;

Vu. Le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu. Le Décret N° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;

Vu. Le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 complétant certaines dispositions du décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du gouvernement ;

Vu. Le décret n°2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu. Le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu. L'arrêté N°033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux marchés publics ;

Vu. la lettre-circulaire n°0005/LC/MINMAP/CAB du 03 Juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du décret N°2018/366 du 20 juin portant Code des Marchés Publics ;

Vu. La circulaire N° 00008349/C/MINFI du 30 Décembre 2020 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités publiques pour l'exercice

2021;

Vu. Vu la décision n° 00000119/D/MINMAP/SG/DAJ du 18 février 2016 constatant à titre transitoire la composition des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès de certains Etablissements Publics Administratifs et Entreprises du Secteur Public et Parapublics ;

Vu le Dossier de Consultation N°01/DC/MIRAP/CIPM/2021 du 11/05/2021 pour la fourniture de trente cinq (35) chapiteaux à la Mission de Régulation des Approvisionnements des Produits de grande consommation (MIRAP) ;

Vu la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des marchés de la MIRAP, N°016/L/CIPM-MIRAP/2021 du 10/06/2021.

DECIDE :

Article 1^{er} – Le soumissionnaire **EMA (ETS MIEL DES ANTILLES)**, BP 8213 Yaoundé, NIU N°P086900084857-J, Tél. 675 30 99 95 , est retenu pour **la fourniture de trente cinq (35) chapiteaux à la Mission de Régulation des Approvisionnements des Produits de grande consommation (MIRAP)**, pour le montant Toutes Taxes comprises de **18 781 875 FCFA (dix huit millions sept cent quatre vingt un mille huit cent soixante quinze)**, et un délai d'exécution de trente(30) jours calendaires.

Article 2 – La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./-

YAOUNDE le 14 Juin 2021

Le ADMINISTRATEUR

BAMZOK Ntol Cyprien

PRÉFECTURE DE LA MENOUA

RELATIF AU DOSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 05/AONO/F.34/CPM/2021 DU 8 JUIN 2021 POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN PAR BITUMAGE EN ENDUIT SUPERFICIEL BICOUCHE DE CERTAINS TRONÇONS DE ROUTES COMMUNALES CI-APRES DANS L'ARRONDISSEMENT DE PENKA-MICHEL :PISTE 1 : CARREFOUR FOLAPNET-CHEFFERIE BALOUM ;BRETELLE 1 : MARCHÉ BALOUM-CHEFFERIE BALOUM-EP BANI ;BRETELLE2 : TOUTSET BANI-RESIDENCE FONGANG ALBERT(EN PROCEDURE D'URGENCE)PHASE I

[Télécharger la piece d'origine](#)
[Affichage Web](#)

1	Remises des offres
	Au lieu de ... Chaque offre, rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir sous plis fermés, au Service des Affaires Economiques et Financières de la Préfecture de Dschang, au plus tard le 29 JUIN 2021 à 14 heures, et déposée contre récépissé. Elle devra porter la mention : AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 05/AONO/D/ME/CDPM/2021 du 08/06/2021 En procédure d'urgence pour le contrôle technique et la surveillance des travaux d'entretien par bitumage en enduit superficiel bicouche de certains tronçons de routes communales ci-après : Piste 1 : CARREFOUR FOLAPNET - CHEFFERIE BALOUM 11,750 km BRETELLE I : CHEFFERIE BALOUM- MARCHÉ BALOUM - EP DE BANI (BALOUM) 7,100 km BRETELLE2 : CARREFOUR TOUTSET - RESIDENCE FONGANG ALBERT 0,600 km (Longueur totale : 19,450 km) dans la Région de l'Ouest, Département de la Menoua, Arrondissement de Penka Michel. (1ere phase) Financement : BUDGET BIP MINTP, Exercices 2021 et suivants. Imputation : A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement » Les offres parvenues après la date et l'heure de dépôt seront irrecevables.
	Lire plutot au Service des Affaires Economiques et Financières de la Préfecture de Dschang, 29 juin 2021 09

2	Autres
	Au lieu de ... VOIR DAO
	Lire plutot voir piece jointe

DSCHANG le 14 Juin 2021

Le PRÉFET

MBOKE GODLIVE NTUA

COMMUNE DE YAOUNDE IV

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°02/AONO/CA/YDE IV/CIPM DU 24/05/2021 RELATIFA L'ACQUISITION DE TROIS VEHICULES NEUF 4*4 DE TYPE PICK-UP DOUBLE CABINE POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE IV FINANCEMENT : BUDGET COMMUNAL IMPUTATION : LIGNE 220120 MONTANT PRÉVISIONNEL : 75 000 000 FCFA TTC ADDITIF N°001

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1	Remises des offres
	Au lieu de ... Chaque Offre, rédigée en Français ou en Anglais, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offre, devra être déposée contre récépissé sous plis fermé à laMairie de Yaoundé IV BP : 14783, tel 222303156, sise à Ekounou, au Service des Grands Travaux et Voiries Principales, bâtiment annexe, porte 102, au plus tard le 24/06/2021 à 13 heures.
	Lire plutot Chaque Offre, rédigée en Français ou en Anglais, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offre, devra être déposée contre récépissé sous plis fermé à la Mairie de Yaoundé IV BP : 14783, tel 222303156, sise à Ekounou, au Service des Grands Travaux et Voiries Principales, bâtiment annexe, porte 102, au plus tard le 24/06/2021 à 13 heures, heure locale et devra porter la mention :

2	Recevabilité des Offres
	Au lieu de ... Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission (conforme au modèle joint en annexe) établie par une banque de premier ordre ou un organisme financier agréé(e) par le Ministère en charge des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de 1 500 000 FCFA (un million cinq cents mille) francs CFA, et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date de validité des Offres. Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une Autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Avis d'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres. Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Avis et au Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier agréé(e) par le Ministère en charge des Finances entraînera le rejet pur et simple de l'offre.
	Lire plutot Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission (conforme au modèle joint en annexe) établie par une banque de premier ordre ou un organisme financier agréé(e) par le Ministère en charge des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de 1 500 000 FCFA (un million cinq cents mille) francs CFA, et valable pendant quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de remise des offres.

3 Ouverture des Plis

Au lieu de ...

L'ouverture des plis se fera en un temps **le 24/06/2021 à 14 heures** très précises par la Commission de Passation des Marchés Publics auprès de la commune de Yaoundé IV, en présence des soumissionnaires dans la salle des actes Ekan VIP.

Lire plutot

L'ouverture des plis se fera en le **24/06/2021** à 14 heures très précises par la Commission de Passation des Marchés Publics auprès de la commune de Yaoundé IV, in the presence of the tenderers.

4 Critères d'évaluation

Au lieu de ...

12.1 Critères éliminatoires

- Offre non conforme aux conditions fixées par le DAO ;
- Existence ou détention d'une pièce falsifiée dans les Dossiers;
- Fausse déclaration dans les Dossiers;
- Absence de manuel d'entretien et d'utilisation, de catalogue de pièces de rechange, de notice de fonctionnement, de manuel de conduite, (en français/anglais), d'extincteur d'une trousse à outils de bord ;
- Non-respect des spécifications techniques du DAO;
- Non-respect du délai de livraison;
- Non production de sous-détails des prix ;
- Absence de la caution de soumission.

12.2 Principaux critères techniques de qualification

Les critères relatifs à la qualification des candidats, qui seront évalués de manière binaire (**oui ou non**) porteront sur :

-	La capacité financière (Attestation de solvabilité, Chiffre d'affaires, bilan, cautions)	Oui/Non
-	Les références du fournisseur ces trois dernières années(En général et dans les fournitures similaires)	Oui/Non
-	le programme de livraison du véhicule	Oui/Non
-	Le service après-vente	Oui/Non
-	Certificat de garantie établie par le fabricant /fournisseur	Oui/Non

Ces critères techniques de qualification seront déclinés en **soixante-quatorze (74)** sous-critères ; de sorte que la non-obtention d'au moins **52 oui sur 74** entraîne l'élimination du soumissionnaire. (cf. grille de notation titre I à titre 10)

4 Critères d'évaluation**Lire plutot****12.1 Critères éliminatoires**

- a) Dossier administratif incomplet pour absence ou non-conformité de l'une des pièces exigées au-delà du délai de 48 heures après ouverture des offres ;
- b) Absence de caution de soumission ;
- c) Pièces falsifiées ou fausses déclarations ;
- d) Offre technique incomplète pour Absence de manuel d'entretien et d'utilisation, de catalogue de pièces de rechange, de notice de fonctionnement, de manuel de conduite, (en français/anglais), d'extincteur d'une Trousse à outils de bord ;
- a) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;
- b) Omission du sous-détail d'un prix quantifié dans l'offre financière ;
- c) N'avoir pas satisfait à au moins à 60 éléments sur 85 éléments des critères essentiels.

12.2 Critères essentiels

L'offre technique sera évaluée suivant la grille de notation suivante :

- A- Caractéristiques générales du véhicule : **65 éléments** ;
- B- Références sur les fournitures similaires : **04 éléments** ;
- C- Présentation générale de l'offre : **06 éléments** ;
- D- Garanties apportées par le concessionnaire : **06 éléments** ;
- E- Capacité financière : **03 éléments** ;

- F- Délai de livraison : **01 élément.**

5 Autres

Au lieu de ...

REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES (RGAO)

Article 4 : Candidats admis à concourir

4.1. Si l'Appel d'Offres est restreint, la consultation s'adresse à tous les candidats retenus à l'issue de la procédure de pré-qualification.

4.2. En règle générale, l'Appel d'Offres s'adresse à tous les entrepreneurs, sous réserve des dispositions ci-après :

a. Un soumissionnaire (y compris tous les membres d'un groupement d'entreprises et tous les sous-traitants du soumissionnaire) doit être d'un pays éligible, conformément à la convention de financement ;

b. Un soumissionnaire (y compris tous les membres d'un groupement d'entreprises et tous les sous-traitants du soumissionnaire) ne doit pas se trouver en situation de conflit d'intérêt. Un soumissionnaire peut être jugé comme étant en situation de conflit d'intérêt s'il :

i. Est associé ou a été associé dans le passé, à une entreprise (ou à une filiation de cette entreprise) qui a fourni des services de consultant pour la conception, la préparation des spécifications et autres documents utilisés dans le cadre des marchés passés au titre du présent Appel d'Offres ; ou

ii. Présente plus d'une offre dans le cadre du présent Appel d'Offres, à l'exception des offres variantes autorisées selon l'article 18, le cas échéant ; cependant, ceci ne fait pas obstacle à la participation de sous-traitants dans plus d'une offre.

c. Le soumissionnaire ne doit pas être sous le coup d'une décision d'exclusion.

d. Une entreprise publique camerounaise peut participer à la consultation si elle peut démontrer qu'elle est (i) juridiquement et financièrement autonome, (ii) administrée selon les règles du droit commercial et (iii) n'est pas sous la tutelle ou l'autorité directe voire indirecte de l'Autorité

Contractante.

5 Autres

Lire plutot

REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES (RGAO)

Article 4 : Candidats admis à concourir

4.2. En règle générale, l'appel d'offres s'adresse à tous les entrepreneurs, sous réserve des dispositions ci-après :

a) Un soumissionnaire (y compris tous les membres d'un groupement d'entreprises et tous les sous-traitants du soumissionnaire) doit être d'un pays éligible, conformément à la convention de financement ;

b) Un soumissionnaire (y compris tous les membres d'un groupement d'entreprises et tous les sous-traitants du soumissionnaire) ne doit pas se trouver en situation de conflit d'intérêt sous peine de disqualification. Un soumissionnaire peut être jugé comme étant en situation de conflit d'intérêt s'il :

i) Est associé ou a été associé dans le passé, à une entreprise (ou à une filiale de cette entreprise) qui a fourni des services de consultant pour la conception, la préparation des spécifications et autres documents utilisés dans le cadre des marchés passés au titre du présent appel d'offres ; ou

ii) Présente plus d'une offre dans le cadre du présent appel d'offres, à l'exception des offres variantes autorisées selon la clause 17, le cas échéant ; cependant, ceci ne fait pas obstacle à la participation de sous-traitants dans plus d'une offre. Le soumissionnaire ne doit pas être sous le coup d'une décision d'exclusion ;

iii) L'autorité contractante ou le maître d'ouvrage possèdent des intérêts financiers dans sa géographie du capital de nature à compromettre la transparence des procédures de passation des marchés publics.

c) Le soumissionnaire ne doit pas être sous le coup d'une exclusion.

Une entreprise publique camerounaise peut participer à la consultation si elle démontre qu'elle est (i) juridiquement et financièrement autonome, (ii) administrée selon les règles du droit commercial et (iii) n'est pas sous l'autorité directe de l'autorité contractante ou du Maître d'Ouvrage.

LA SUITE DANS LE FICHIER D'ORIGINE

YAOUNDE le 18 Juin 2021

Le MAIRE

BIHINA EFFILA Gabriel

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE

COMMUNIQUE PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°003/AONO/INS/CIPM/2021 DU 15 AVRIL 2021 POUR LA FOURNITURE DES TABLETTES ET POWER BANK A L'INS, POUR LE COMPTE DE L'EXERCICE 2021.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de l'Institut National de la Statistique, Maître d'Ouvrage, communique :

la société GROUPE WACO SARL, B.P : 7513 Yaoundé, est adjudicataire du Marché relatif à l'Appel d'Offres National Ouvert N°003/AONO/INS/CIPM/2021 du 15 avril 2021 pour la fourniture des tablettes et Power Bank à l'INS, pour le compte de l'exercice 2021, avec un montant toutes taxes comprises de **cinquante-cinq millions quatre cent cinquante-sept mille deux cent treize (55 457 213) francs CFA, pour un délai de livraison de 90 jours.**

L'adjudicataire est invité à se présenter de toute urgence dans les sept (07) jours ouvrables suivant la publication du présent communiqué à la Direction des Affaires Administratives et Financières (Sous-direction du Budget et de la Maintenance, Service des Marchés.) de l'INS, sis à l'immeuble siège de l'INS, Tel. 222 23 86 09 (porte 409) pour souscrire le marché

YAOUNDE le 22 Juin 2021

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

TEDOU Joseph

PRÉFECTURE DU WOURI

DECISION N°017/PRÉFET-W/2021/ DU 14/06/2021 PORTANT ATTRIBUTION L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°004/AONO/CDPM/C.19/CAOB/2021 DU 07 MAI 2021 POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU CENTRE D'ACCUEIL ET D'OBSERVATION DE BEPANDA. MAÎTRE D'OUVRAGE : DIRECTEUR DU CENTRE D'ACCUEIL ET D'OBSERVATION DE BEPANDA FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC - EXERCICE 2021

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE Préfet du Département du Wouri DU WOURI,

Vu la Constitution ;

Vu le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Décret n°2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le Décret n°2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics

Vu le Décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le Décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régularisation des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;

Vu la circulaire n° 004/CAB/PM du 30 Décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n° 00000242/C/MINFI du 30 Décembre 2020 portant Instruction relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des Autres Organisations Subventionnés, pour l'Exercice 2021 ;

Vu l'Avis d'Appel d'Offres n° 004/AONO/CDPM-W C.19/CAOB/2021 du 07 Mai 2021;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Vu le procès-verbal de proposition d'attribution du 07 Juin 2021 de la Commission Départementale de Passation des Marchés Publics du Wouri;

DECIDE :

ARTICLE 1er : la lettre commande, objet de l'Appel d'Offres susvisé est attribuée au soumissionnaire ci-après :

N° Lot	Entreprise	Montant TTC de l'attribution	Délai (mois)	Observation
	ETS LE CADET B.P 3197, Douala, TEL: 699 41 13 57	13 253 717	03	Adjudicataire

ARTICLE 2 : La présente décision sera communiquée partout où besoin sera. /-

DOUALA le 14 Juin 2021

Le PRÉFET

MBOUTOU Benjamin

HOPITAL GENERAL DE DOUALA

COMMUNIQUE N°021/C/HGD/DG/SMP/2021 PORTANT PUBLICATION DE LA DECISION D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ PASSE APRES APPEL D'OFFRES N°015/AONR/HGD/CIPM/2021 DU 07 MAI 2021 RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES (BET) OU D'UN CABINET D'ARCHITECTURE POUR LA RÉALISATION DES ÉTUDES ARCHITECTURALES, TECHNIQUES ET GÉOTECHNIQUES EN VUE DE LA CONSTRUCTION DU BÂTIMENT ADMINISTRATIF DE L'HOPITAL GENERAL DE DOUALA (HGD).

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de l'Hôpital Général de Douala communique :

Par décision N°021/D/HGD/DG/SMP/2021 du 22 juin 2021, l'entreprise ci-après a été retenue comme attributaire du marché relatif à la consultation suscitée :

Maître d'Ouvrage	Entreprise attributaire	Montant TTC en F CFA	Délai
Le Directeur Général de l'Hôpital Général de Douala	Vikto Tekniks PLC B.P. : 5402 Douala	35 147 435	Dix (10) semaines

Ladite entreprise est invitée à bien vouloir prendre attache avec l'Hôpital Général de Douala (Service des Marchés Publics), afin de procéder sous quinzaine à la souscription des projets de marché relatifs à cette commande, en vue de leur contractualisation.

Aussi, les soumissionnaires ayant participé à cette consultation et qui n'ont pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine dès publication du présent communiqué. Passé ce délai, ces offres seront purement et simplement détruites.

Enfin, le présent communiqué tient lieu de main de levée de caution de soumission pour les soumissionnaires non retenus.

DOUALA le 22 Juin 2021

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

NAMME LUMA HENRY

COMMUNE DE DIBOMBARI

DECISION MUNICIPALE N°005/DM/CD/SG/CIPM/21 PORTANT ATTRIBUTION D'UN DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N°002/AONO/CD/CIPM/2021 DU 29 MARS 2021 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE ZOOTECHNIQUE ET VETERINAIRE A NKENGUE DANS LA COMMUNE DE DIBOMBARI

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DIBOMBARI

Vu la constitution ;

Vu la loi n° 2004/017 du 22 juillet 2004 d'orientation de la décentralisation ;

Vu la loi n° 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes ;

Vu la loi n° 2009/011 du 10 juillet 2009 portant régime financière des collectivités territoriales décentralisées ;

Vu le décret n° 77/91 du 25 mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les communes, syndicats des communes et établissements communaux, modifié par le décret n° 90/1464 du 08 Novembre 1990 ;

Vu le décret n°2001/216 du 24 août 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'agence de régulation des Marchés publics (ARMP);

Vu le décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics;

Vu le décret n°0016/MINMAP/MINFI du 15 janvier 2014 portant création des commissions internes des passations des marchés auprès des certaines communes;

Vu le décret conjoint n° 00000226/MINMAP/MINFI du 06 août 2013 fixant les indemnités des sessions des présidents, Membres et secrétaires des commissions de passations des Marchés, des présidents Membres et rapporteurs sous-commission d'analyse des offres, ainsi que celui des indemnités forfaitaires allouées aux personnels du Ministre des Marchés publics impliqués dans la passation, le suivi et le contrôle des Marchés publics ;

Vu la décision n° 000001571CAB/MINMAP du 15 mars 2019 portant désignation des Présidents des commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communes et des Communes d'Arrondissement;

Vu la décision municipale n° 006/DM/CD/SG/19 du 15 avril 2019 portant constatation de la commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Dibombari;

rarrêté n° 000207 / A / MINDEVEL du 05 Mars 2020 constatant l'élection de **Monsieur BEJEDI NDAME Justin**, Maire de la Commune de Dibombari et ses Adjoints à l'issue du scrutin du 09 Février 2020 ;

Vu la Circulaire n°007/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;

Considérant de la proposition de la commission interfiée de Passation des Marchés

DECIDE :

ARTICLE 1: ETS AB THEO SERVICES, est déclarée adjudicataire de l'appel d'offre N°002/AONO/CD/CIPM/2021 du 29 Mars 2021 pour les travaux de construction d'un centre zootechnique et vétérinaire a Nkengue dans la Commune de Dibombari

et dont les caractéristiques se présentent comme suit :

- MONTANT DU MARCHÉ : **29 761 500 FCFA TTC (vingt neuf Millions sept cent soixante un mille cinq cent)**
- DELAI D'EXECUTION DU MARCHÉ : **Trois (03) mois**

ARTICLE 2 : La présente décision sera enregistrée, notifiée à l'intéressé et publiée ou besoin sera-. /

DIBOMBARI le 17 Juin 2021

Le MAIRE

BEJEDI NDAME Justin

COMMUNE DE DIBOMBARI

DECISION MUNICIPALE N°007/DM/CD/SG/CIPM/21 PORTANT ATTRIBUTION D'UN DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N°007/AONO/CD/CIPM/2021 DU 29 MARS 2021 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DES TRONÇONS DE ROUTES DANS CERTAINES LOCALITES (BEKOKO, BABENGA, YANDOUNGOU, YAMIDJANG) DANS LA COMMUNE DE DIBOMBARI

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DIBOMBARI**

Vu la constitution ;

Vu la loi n° 2004/017 du 22 juillet 2004 d'orientation de la décentralisation ;

Vu la loi n° 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes ;

Vu la loi n° 2009/011 du 10 juillet 2009 portant régime financière des collectivités territoriales décentralisées ;

Vu le décret n° 77/91 du 25 mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les communes, syndicats des communes et établissements communaux, modifié par le décret n° 90/1464 du 08 Novembre 1990 ;

Vu le décret n°2001/216 du 24 aout 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'agence de régulation des Marchés publics (ARMP);

Vu le décret 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics;

Vu le décret n°0016/MINMAP/MINFI du 15 janvier 2014 portant création des commissions internes des passations des marchés auprès des certaines communes ;

Vu le décret conjoint n° 00000226/MINMAP/MINFI du 06 aout 2013 fixant les indemnités des sessions des présidents, Membres et secrétaires des commissions de passations des Marchés, des présidents Membres et rapporteurs sous-commission d'analyse des offres, ainsi que celui des indemnités forfaitaires allouées aux personnels du Ministre des Marchés publics impliqués dans la passation, le suivi et le contrôle des Marchés publics;

Vu la décision n° 00000157/CAB/MINNIAP du 15 mars 2019 portant désignation des Présidents des commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communes et des Communes d'Arrondissement;

Vu la décision municipale n° 006/DM/CD/SG/19 du 15 avril 2019 portant constatation de la commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Dibombari;

Vu l'arrêté n° 000207 / A / MINDEVEL du 05 Mars 2020 constatant l'élection de Monsieur BEJEDI NDAME Justin, Maire de la Commune de Dibombari et ses Adjoints à l'issue du scrutin du 09 Février 2020 ;

Vu la Circulaire n°007/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;

Considérant de la proposition de la commission interne de Passation des Marchés

DECIDE :

ARTICLE 1 : L'ETS MENAV HORIZONS SERVICES, BP 10072 Douala - Cameroun, est déclarée adjudicataire de l'appel d'offre N°007/AONO/CD/CIPM/2021 du 29 Mars 2021 pour les travaux de rehabilitation des tronçons de routes dans certaines localites (Bekoko, Babenga, Yandoungou, Yamidjang) dans la Commune de Dibombari et dont les caractéristiques se présentent comme suit :

- MONTANT DU MARCHÉ : **27 000 000 FCFA TTC (Vingt-sept Millions)**
- DE LAI D'EXECUTION DU MARCHÉ : **Trois (03) mois**

ARTICLE 2 : La présente décision sera enregistrée, notifiée à l'intéressé et publiée ou besoin sera- /

DIBOMBARI le 17 Juin 2021

Le MAIRE

BEJEDI NDAME Justin

COMMUNE DE DIBOMBARI

DECISION MUNICIPALE N°004/DM/CD/SG/CIPM/21 PORTANT ATTRIBUTION D'UN DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N°003/AONO/CD/CIPM/2021 DU 29/03/2021 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA CASE COMMUNAUTAIRE DE BWASSALO DANS LA COMMUNE DE DIBOMBARI

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DIBOMBARI

Vu la constitution ;

Vu la loi n° 2004/017 du 22 juillet 2004 d'orientation de la décentralisation ;

Vu la loi n° 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes ;

Vu la loi n° 2009/011 du 10 juillet 2009 portant régime financière des collectivités territoriales décentralisées;

Vu le décret n° 77191 du 25 mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les communes, syndicats des communes et établissements communaux, modifié par le décret n° 90/1464 du 08 Novembre 1990 ;

Vu le décret n°2001/216 du 24 aout 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'agence de régulation des Marchés publics (ARMP) ;

Vu le décret n°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics;

Vu le décret n°0016/MINMAP/MINFI du 15 janvier 2014 portant création des commissions internes des passations des marchés auprès des certaines communes;

Vu le décret conjoint n° 00000226/MINMAP/MINFI du 06 aout 2013 fixant les indemnités des sessions des présidents, Membres et secrétaires des commissions de passations des Marchés, des présidents Membres et rapporteurs sous-commission d'analyse des offres, ainsi que celui des indemnités forfaitaires allouées aux personnels du Ministre des Marchés publics impliqués dans la passation, le suivi et le contrôle des Marchés publics ;

Vu la décision n° 00000157/CAB/MINMAP du 15 mars 2019 portant désignation des Présidents des commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communes et des Communes d'Arrondissement;

Vu la décision municipale n° 006/DM/CD/SG/19 du 15 avril 2019 portant constatation de la commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Dibombari;

Vu l'arrêté n° 000207 / A / MINDEVEL du 05 Mars 2020 constatant l'élection de **Monsieur BEJEDI NDAME Justin**, Maire de la Commune de Dibombari et ses Adjoints à l'issue du scrutin du 09 Février 2020 ;

Vu la Circulaire n°007/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;

Considérant de la proposition de la commission interne de Passation des Marchés

DECIDE :

ARTICLE 1 : L'Entreprise JUST ALL SERVICES SARL, BP 17204 Douala, est déclarée adjudicataire de l'appel d'offre N°003/AONO/CD/CIPM/2021 du 29 AVRIL 2021 pour les travaux de construction de la case communautaire de Bwassalo dans la Commune de Dibombari et dont les caractéristiques se présentent comme suit :

- MONTANT DU MARCHÉ : **28 354 943 FCFA TTC (vingt-huit Millions trois cent cinquante quatre mille neuf cent quarante trois)**
- DELAI D'EXECUTION DU MARCHÉ : **quatre (04) mois**

ARTICLE 2 : La présente décision sera enregistrée, notifiée à l'intéressé et publiée ou besoin sera- /

DIBOMBARI le 17 Juin 2021

Le MAIRE

BEJEDI NDAME Justin

COMMUNE D'AKONOLINGA

DECISION N°008/D/C-AKGA/SG/2021 DU 18/06/2021 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°004/AONO/C- AKGA/CIPM/2021 DU 07/04/2021, EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DES ROUTES COMMUNALES : ESSANG – DJOUDJOUA (30KM) LOT 1, MELANE – SOMBO (9KM) LOT 2 DANS LA COMMUNE D'AKONOLINGA, DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, REGION DU CENTRE.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Vu la Constitution;

Vu la Loi N°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées;

Vu la Loi N°2020/018 du 17 décembre 2020 portant Loi des Finances de la République du Cameroun

pour l'Exercice 2021 ;

Vu le Décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des marchés

Publics ;

Vu le Décret N°2003/651 du 05 novembre 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés

Publics ;

Vu le Décret N°2011/408 du 08 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement modifié et complété par le Décret

N°2018/191 du 02 mars 2018 ;

Vu le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Décret N°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2001/048 du 23

février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire N°00000242/C/MINFI du 30 décembre 2020 portant Instruction relatives a l'Exécution des lois de finances,

au suivi et au contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'Exercice 2021 ;

Vu l'Appel d'Offres National Ouvert N°004/AONO/C-AKGA/CIPM/2021 du 07/04/2021 pour les travaux de réhabilitation des routes communales : ESSANG – DJOUDJOUA (30KM) LOT 1, et MELANE – SOMBO (9KM) LOT 2 dans la Commune d'Akonolinga ;

- Vu le Procès-verbal de la Commission Interne de Passation des Marchés en date du 19 mai 2021 ;
- Vu le Procès-verbal de la Commission Interne de Passation des Marchés en date du 18/06/2021 ;
- Vu la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des marchés en date du 18 juin 2021.

DECIDE

Article 1^{er}: Les Entreprises ci-après citées sont retenues comme adjudicataires du Marché et de la Lettre-Commande relatifs à l'Appel d'Offres National Ouvert sus-mentionné :

Soumissionnaires	N° du Lot	Prix de l'Offre TTC (FCFA)	Délai d'exécution
ETS VOUVOU ET FILS B.P: 2099 YAOUNDE, TEL : 699 96 38 39	Lot 1	60 458 558	Quatre (04) mois
ETS SAMARY ETCIE B.P : 11 497 YAOUNDE, TEL: 677 62 38 46	Lot 2	27 901 349	Deux (02) mois

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera./-

AKONOLINGA le 21 Juin 2021

Le MAIRE

AKAMBA ASSEMBE GEORGES

COMMUNE D'AKONOLINGA

DECISION N°010/D/C-AKGA/SG/2021 DU 18/06/2021 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°007/AONO/C- AKGA/CIPM/2021 DU 16/04/2021, EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UN ESPACE VERT A L'ESPLANADE DE LA SOUS-PREFECTURE D'AKONOLINGA

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Vu la Constitution;

Vu la Loi N°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées;

Vu la Loi N°2020/018 du 17 décembre 2020 portant Loi des Finances de la République du Cameroun

pour l'Exercice 2021 ;

Vu le Décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des marchés

Publics ;

Vu le Décret N°2003/651 du 05 novembre 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés

Publics ;

Vu le Décret N°2011/408 du 08 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement modifié et complété par le Décret

N°2018/191 du 02 mars 2018 ;

Vu le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Décret N°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2001/048 du 23

février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire N°00000242/C/MINFI du 30 décembre 2020 portant Instruction relatives a l'Exécution des lois de finances,

au suivi et au contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'Exercice 2021 ;

Vu l'Appel d'Offres National Ouvert N°007/AONO/C-AKGA/CIPM/2021 du 16/04/2021 pour les travaux d'aménagement d'un espace vert a l'esplanade de la sous-préfecture d'Akonolinga ;

Vu le Procès-verbal de la Commission Interne de Passation des Marchés en date du 18/06/2021 ;

Vu la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des marchés en date du 18 juin 2021.

DECIDE

Article 1^{er}: L'Entreprise ci-après citée est retenue comme adjudicataire de la Lettre-Commande relative à l'Appel d'Offres National Ouvert sus-mentionné :

Soumissionnaire	Prix de l'Offre TTC (FCFA)	Délai d'exécution	Rang
DEMAISON SARL B.P: 2706 YAOUNDE TEL : 699 60 82 54	14 999 998	Trois (03) mois	Soumissionnaire Unique Offres Administrative, Technique et Financière conformes avec 18 OUI sur 18, Soit une note technique de 100%

AKONOLINGA le 21 Juin 2021

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera./-

Le MAIRE

AKAMBA ASSEMBE GEORGES

HOPITAL GENERAL DE DOUALA

COMMUNIQUE N°019/C/HGD/DG/SMP/2021 PORTANT PUBLICATION DE LA DECISION D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ PASSE APRES APPEL D'OFFRES N°011/AONO/HGD/CIPM/2021 DU 17 MARS 2021 POUR LA FOURNITURE DES CONSOMMABLES D'HEMODIALYSE A L'HOPITAL GENERAL DE DOUALA (HGD), POUR LE COMPTE DE L'EXERCICE 2021.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de l'Hôpital Général de Douala communique :

Par décision N°019/D/HGD/DG/SMP/2021 du 21 juin 2021, les entreprises ci-après ont été retenues comme attributaire des lots 1, 2 et 3 du marché relatif à la consultation suscitée :

Lot	Maître d'Ouvrage	Entreprise attributaire	Montant TTC en F CFA	Délai
1	Le Directeur Général de l'Hôpital Général de Douala	NUMELEC CAMEROUN	49 456 553	Six (06) mois
2		NUMELEC CAMEROUN	422 383 750	
3		GIMA-BAMBOT HEALTHCARE	424 916 100	

Lesdites entreprises sont invitées à bien vouloir prendre attache avec l'Hôpital Général de Douala (Service des Marchés Publics), afin de procéder sous quinzaine à la souscription des projets de marché relatifs à cette commande, en vue de leur contractualisation.

Aussi, le soumissionnaire Itec Sas qui a participé à cette consultation et n'a pas été retenu est prié de passer retirer ses offres sous quinzaine dès publication du présent communiqué. Passé ce délai, ces offres seront purement et simplement détruites.

Enfin, le présent communiqué tient lieu de main de levée de caution de soumission pour le soumissionnaire non retenu cité ci-dessus.

DOUALA le 21 Juin 2021

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

NAMME LUMA HENRY

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE

DÉCISION N°00306/INS/DG/DAF/SDBM/SMA DE 22 JUIN 2021 PORTANT ATTRIBUTION DU DE LA LETTE COMMANDE RELATIVE À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°003/AONO/INS/CIPM/2021 DU 07 AVRIL 2021 POUR LA FOURNITURE DES MOBILIERS DE BUREAU À L'INS, POUR LE COMPTE DE L'EXERCICE 2021.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de l'Institut National de la Statistique

Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu l'arrêté n°0206/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics auprès des Etablissements Publics ;

Vu la décision N°142D/MINMAP/SG/DAJ du 30 juillet 2013 constatant la composition des commissions Internes de Passation des Marchés auprès de certains Etablissements Publics Administratifs et entreprises du secteur public et parapublic ;

Vu la circulaire N°00000242/C/MINFI du 30 décembre 2020 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements publics administratifs, des collectivités territoriales décentralisées et des autres Organismes subventionnés, pour l'exercice 2021 ;

Vu le procès-verbal de la session du 18/ 05 /2021 de la Commission Interne de Passation des Marchés de l'INS statuant sur la proposition d'attribution de la lettre commande ;

Vu la lettre du 10 juin 2021 du président de la CIPM portant proposition d'attribution de la lettre commande relatif à l'Appel d'Offres National Ouvert N°003/AONO/INS/CIPM/2021 du 15 avril 2021 pour la fourniture des mobiliers de bureau à l'INS, pour le compte de l'exercice 2021.

Décide :

Article 1^{er} : la société **CONFORT HOUSE SARL, B.P : 13959 Yaoundé**, est attributaire de la lettre commande relative à l'Appel d'Offres National Ouvert N°003/AONO/INS/CIPM/2021 du 07 avril 2021 pour la fourniture des mobiliers de bureau à l'INS, pour le compte de l'exercice 2021, avec un montant toutes taxes comprises de **quarante-quatre millions neuf cent quatre-vingt-treize mille vingt-cinq (44 993 025) francs CFA, pour un délai de livraison de 30 jours** à compter de la date de notification de l'ordre de service.

Article 2 : La présente décision sera publiée partout où besoin sera.

YAOUNDE le 22 Juin 2021

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

TEDOU Joseph

HOPITAL GENERAL DE DOUALA

DECISION N°021/D/HGD/DG/SMP/2021 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ PASSE APRES APPEL D'OFFRES N°015/AONR/HGD/CIPM/2021 DU 07 MAI 2021 RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES (BET) OU D'UN CABINET D'ARCHITECTURE POUR LA RÉALISATION DES ÉTUDES ARCHITECTURALES, TECHNIQUES ET GÉOTECHNIQUES EN VUE DE LA CONSTRUCTION DU BÂTIMENT ADMINISTRATIF DE L'HOPITAL GENERAL DE DOUALA (HGD).

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL L'HOPITAL GENERAL DE DOUALA,

Vu La Constitution.

Vu La loi N°2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut général des établissements publics.

Vu La loi N°2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion de Finances Publiques au Cameroun.

Vu La loi N°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques.

Vu La loi N°2020/018 du 17 décembre 2020 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2021 et ses modificatifs subséquents.

Vu Le décret N°2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret N°2018/190 du 02 mars 2018.

Vu Le décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics.

Vu Le décret N°2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP.

Vu Le décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics.

Vu La décision N°123/DIR-GEN/HGD/07/2019 du 03 Juillet 2019 constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de l'Hôpital Général de Douala, modifiée par décision N°186/DIR-GEN/HGD/10/2019.

Vu La circulaire N°00000242/C/MINFI du 30 décembre 2021 portant instructions relatives à l'exécution des Lois de Finances, et au suivi et contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres entités Publiques, pour l'exercice 2021.

Vu L'appel d'offres N°015/AONR/HGD/CIPM/2021 du 07 mai 2021.

Vu

La lettre de la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de l'Hôpital Général de Douala datée du 22 juin 2021 portant proposition d'attribution.

DECIDE :

Article 1^{er}. - L'entreprise ci-après a été retenue comme attributaire du marché relatif à la consultation suscitée :

Maître d'Ouvrage	Entreprise attributaire	Montant TTC en F CFA	Délai
Le Directeur Général de l'Hôpital Général de Douala	Vikto Tekniks PLC B.P. : 5402 Douala	35 147 435	Dix (10) semaines

Article 2. - La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

COMMUNE DE DIBOMBARI

DECISION MUNICIPALE N°001/DM/CD/SG/CIPM/21 PORTANT ATTRIBUTION DE LA COTATION N°002/DC/CD/CIPM/2021 DU 29 MARS 2021 EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIF AUX FOURNITURES PEDAGOGIQUES ET SCOLAIRES (PAQUETS MINIMA) DES ECOLES DE LA COMMUNE DE DIBOMBARI

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DIBOMBARI**

Vu la constitution ;

Vu la loi n° 2004/017 du 22 juillet 2004 d'orientation de la décentralisation ;

Vu la loi n° 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes ;

Vu la loi n° 2009/011 du 10 juillet 2009 portant régime financière des collectivités territoriales décentralisées;

Vu le décret n° 77/91 du 25 mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les communes, syndicats des communes et établissements communaux, modifié par le décret n° 90/1464 du 08 Novembre 1990 ;

Vu le décret n°2001/216 du 24 août 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'agence de régulation des Marchés publics (ARMP);

Vu le décret n°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics;

Vu le décret n°0016/MINMAP/MINFI du 15 janvier 2014 portant création des commissions internes des passations des marchés auprès des certaines communes;

Vu le décret conjoint n° 00000226/MINMAP/MINFI du 06 août 2013 fixant les indemnités des sessions des présidents, Membres et secrétaires des commissions de passations des Marchés, des présidents Membres et rapporteurs sous-commission d'analyse des offres, ainsi que celui des indemnités forfaitaires allouées aux personnels du Ministre des Marchés publics impliqués dans la passation, le suivi et le contrôle des Marchés publics;

Vu la décision n° 00000157/CAB/MINMAP du 15 mars 2019 portant désignation des Présidents des commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communes et des Communes d'Arrondissement;

Vu la décision municipale n° 006/DM/CD/SG/19 du 15 avril 2019 portant constatation de la commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Dibombari;

Vu l'arrêté n° 000207 / A / MINDEVEL du 05 Mars 2020 constatant l'élection de **Monsieur BEJEDI NDAME Justin**, Maire de la Commune de Dibombari et ses Adjoints à l'issue du scrutin du 09 Février 2020 ;

Vu la Circulaire n°007/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;

Considérant de la proposition de la commission interne de Passation des Marchés

DECIDE :

ARTICLE 1: MEDOH INTERNATIONAL BET AND SURVEY Sarl, BP 383 Douala, est déclarée adjudicataire de Avis de Consultation N°002/AC/CD/CIPM/2021 du 29 Mars 2021 en procédure d'urgence relatif aux fournitures pédagogiques et scolaires (paquets minima) des écoles de la Commune de Dibombari et dont les caractéristiques se présentent comme suit :

- MONTANT DU MARCHÉ : **6 262 136 FCFA TTC (Six Millions deux cent soixante deux mille cent trente six)**
- DELAI D'EXECUTION DU MARCHÉ : **Un (0?) mois**

ARTICLE 2 : La présente décision sera enregistrée, notifiée à l'intéressé et publiée ou besoin sera-. /

DIBOMBARI le 17 Juin 2021

Le MAIRE

BEJEDI NDAME Justin

COMMUNE D'AKONOLINGA

DECISION N°007/D/C-AKGA/SG/2021 DU 17/06/2021 PORTANT INFRUCTUEUSITE DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°006/AONO/C- AKGA/CIPM/2021 DU 07/04/2021, EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PARC VACCINOGENE A MENGUEME-SI DANS LA COMMUNE D'AKONOLINGA, DEPARTEMENT DU NYONGET MFOUMOU, REGION DU CENTRE.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Vu la Constitution;

Vu la Loi N°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées;

Vu la Loi N°2020/018 du 17 décembre 2020 portant Loi des Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2021 ;

Vu le Décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des marchés Publics ;

Vu le Décret N°2003/651 du 05 novembre 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;

Vu le Décret N°2011/408 du 08 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement modifié et complété par le Décret

N°2018/191 du 02 mars 2018 ;

Vu le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Décret N°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2001/048 du 23

février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire N°00000242/C/MINFI du 30 décembre 2020 portant Instruction relatives à l'Exécution des lois de finances,

au suivi et au contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'Exercice 2021 ;

Vu l'Appel d'Offres National Ouvert N°006/AONO/C-AKGA/CIPM/2021 du 07/04/2021, en procédure d'urgence, pour les travaux de construction d'un parc vaccinogène à MENGUEME-SI dans la Commune d'Akonolinga ;

Vu le Procès-verbal de la Commission Interne de Passation des Marchés en date du 21 mai 2021 ;

DECIDE

Article 1^{er}: L'Appel d'Offres National Ouvert N°006/AONO/C-AKGA/CIPM/2021 du 07/04/2021, en procédure d'urgence, pour les travaux de construction d'un parc vaccinogène à MENGUEME-SI dans la Commune d'Akonolinga est déclaré **infructueux** pour la raison suivante :

L'Entreprise **ETS MACHA, B.P : Yaoundé, Tel : 670 10 40 65, 695 22 97 31**, unique soumissionnaire, n'a pas produit de **caution de soumission** lors du dépouillement de son offre administrative le 21 mai 2021.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera./-

AKONOLINGA le 21 Juin 2021

Le MAIRE

AKAMBA ASSEMBE GEORGES



PRÉFECTURE DE LA MENOUA

RELATIF AU DOOSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 04/AONO/F.34/CPM/2021 DU 8 JUIN 2021 POUR LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'ENTRETIEN PAR BITUMAGE EN ENDUIT SUPERFICIEL BICOUCHE DE CERTAINS TRONÇONS DE ROUTES COMMUNALES CLAPRES DANS L'ARRONDISSEMENT DE PENKA-MICHEL :PISTE 1 : CARREFOUR FOLAPNET-CHEFFERIE BALOUM ;BRETELLE 1 : MARCHE BALOUM-CHEFFERIE BALOUM-EP BANI ;BRETELLE2 : TOUTSET BANI-RESIDENCE FONGANG ALBERT(EN PROCEDURE D'URGENCE)PHASE1

[Télécharger la piece d'origine](#)
[Affichage Web](#)

1	Remises des offres
	Au lieu de ... Chaque offre, rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir sous plis fermés au Service des Affaires Economiques et Financières de la Préfecture de Dschang, au plus tard le 29 juin 2021 à 14 heures, et déposée contre récépissé. Elle devra porter la mention : « APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 04/AONO/F.34/CDPM/2021 du 08/06/2021en procédure d'urgence pour l'executiou des travaux d'entretien par bitumage en enduit superficiel bicouche de certains tronçons de routes communales ci-après : CARREFOUR FOLAPNET - CHEFFERIE BALOUM 11,750 km CHEFFERIE BALOUM- MARCHE BALOUM - EP DE BANI (BALOUM) 7,100 km CARREFOUR TOUTSET - RESIDENCE FONGANG ALBERT 0,600 km (Longueur totale : 19,450 km) dans la Région de l'Ouest, Département de la Menoua, Arrondissement de Penka Michel. (1ere phase) Financement : BUDGET BIP MINTP, Exercices 2021 et suivants. Imputation : 55 36 468 01 451725 2250 862 A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »
	Lire plutot au Service des Affaires Economiques et Financières de la Préfecture de Dschang, 29 juin 2021 09

2	Ouverture des Plis
	Au lieu de ... L'ouverture des offres aura lieu le 29 juin 2021 dès 15 heures précises, heure locale dans la salle de réunion de la Préfecture de Dschang par la Commission Départementale de Passation des Marchés Publics siégeant en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier. L'ouverture des plis se fera en un temps et en trois étapes : - 1erétape: Ouverture de l'enveloppe A contenant les pièces administratives (volume 1), - 2eme étape: Ouverture de l'enveloppe B contenant les offres techniques (volume 2) - 3éme étape: Ouverture de l'enveloppe C contenant les offres financières (volume 3). Tous les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne dûment mandatée (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

2 Ouverture des Plis

Lire plutot

L'ouverture des offres aura lieu le **29 juin 2021 dès 10 heures** précises, heure locale dans la salle de réunion de la Préfecture de Dschang par la Commission Départementale de Passation des Marchés Publics siégeant en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier.

L'ouverture des plis se fera en un temps et en trois étapes :

- 1^{ère} étape: Ouverture de l'enveloppe A contenant les pièces administratives (volume 1),
- 2^{ème} étape: Ouverture de l'enveloppe B contenant les offres techniques (volume 2)
- 3^{ème} étape: Ouverture de l'enveloppe C contenant les offres financières (volume 3).

Tous les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne dûment mandatée (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

3 Critères d'évaluation

Au lieu de ...

Critères éliminatoires

- a) Absence de l'original de la caution de soumission ;
- b) Absence après un délai de 48 heures après l'ouverture des offres, d'au moins une des pièces du dossier administratif à l'exception de la caution de soumission ;
- c) Non-conformité après un délai de 48 heures après l'ouverture des offres, d'au moins une des pièces du dossier administratif ;
- d) Fausse déclaration, pièce falsifiée ou non authentique;
- e) Dossier Technique incomplet pour absence ou non-conformité de l'une des pièces suivantes ;

> La déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire n'a pas abandonné un marché au cours des trois dernières années, et qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes établies par le MINMAP;

> Un Conducteur des Travaux ayant la qualification exigée dans le dossier d'Appel d'Offres (pièce 3) ;

> Une note d'organisation et méthodologie ;

> Une capacité de financement (Ligne de crédit disponible) d'au moins 1200 000 000 (Deux cent millions) de FCFA.£) Non justification de la possession en propre de l'un des matériels minimums

suivants :

- > Une niveleuse ;
- > Un camion benne ;
- > Un camion-citerne ;
- > Un compacteur d'une capacité de 20 tonnes ;
- > Une répanduse à liant ;
- > Un camion gravillonneur.

g) Dossier financier incomplet pour absence ou non-conformité de l'une des pièces suivantes :

- > Une soumission timbrée et signée;
- > Le bordereau des prix unitaires (BPU) (pièce 6) suivant le modèle avec indication des prix hors TVA en chiffres et en lettres, rempli de manière lisible ;
- > Le devis Quantitatif et Estimatif (DQE) ;
- > Le sous - détail des prix unitaires.

h) Omission d'un prix unitaire quantifié dans le BPU, le DQE et le Sous - détail des prix unitaires ;

i) N'avoir pas obtenu au moins un total de 25 critères sur l'ensemble des 35 critères essentiels.

Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite sur 35 critères sur la base des critères essentiels ci-dessous :

- a) Le personnel d'encadrement proposé (pièce 9.5) sur 11 critères ;
- b) Le matériel à mobiliser sur 20 critères ;
- c) Les références du soumissionnaire sur 02 critères ;
- d) La Visite des lieux sur 02 critères.

NB : Tout agent public listé parmi le personnel et qui n'a pas présenté tous les documents susceptibles de justifier sa libération de la Fonction Publique sera considéré comme non valable.

3	Critères d'évaluation
	Lire plutot a) Absence de l'original de la caution de soumission ; b) Fausse déclaration, pièce falsifiée ou non authentique.

4	Autres
	Au lieu de ... VOIR DAO
	Lire plutot VOIR DOCUMENTS JOINT EN PIECE JOINTES

DSCHANG le 14 Juin 2021

Le PRÉFET

MBOKE GODLIVE NTUA

COMMUNE DE MATOMB

**ADDITIF N°18 DU 18 JUIN 2021 DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
 N°04/AONO/R-CE/D-NK/C-MATOM/CIPM/2021 DU 18 MAI 2021 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE
 CONSTRUCTION BLOCS DE DEUX (02) SALLES DE CLASSES A L'ECOLE PUBLIQUE DE LISSE, DANS
 L'ARRONDISSEMENT DE MATOMB, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE**

[Télécharger la pièce d'origine](#)
[Affichage Web](#)

1	Critères d'évaluation
	Au lieu de ... a) Principaux critères éliminatoires b) <i>Les critères éliminatoires sont</i> c) <i>Les critères essentiels seront évalués de manière binaire</i> (satisfaction ou non)
	Lire plutôt Principaux critères éliminatoires Suppression de ces deux critères éliminatoires PRINCIPAL EVALUATION CRITERIA: The evaluation of bids shall be based on the eliminatory criteria in the first place and the essential criteria in the second place, using the binary system of YES or NO. 13.1 Eliminatory Criteria Evaluation of eliminatory criteria will be binary (Yes/No) and based on the following criteria: - Incomplete administrative file after the delay of 48 hours from the opening of the bids; - Absence of bid bond; - Presence of falsified documents in the tender file; - Non compliance of the content of "TECHNICAL BID" in regards with the documents required in the Special Regulations of the Invitation to Tender; - Non satisfaction of at least 70% of the essential criteria ; Non respect of more than three essential criteria's

2	Autres
	Au lieu de ... N/A
	Lire plutôt

REGLEMENT GENERAL DEL'APPEL D'OFFRES (RPAO)

AU LIEU DE	LIRE PLUTOT
-------------------	--------------------

Article 4 : Candidats admis à concourir

4.1. L'Appel d'Offres s'adresse à tous les entrepreneurs, sous réserve des dispositions ci-après :

a. Le soumissionnaire (y compris tous les membres d'un groupement d'entreprises et tous les sous-traitants du soumissionnaire) doit être d'un pays éligible, conformément à la convention de financement ;

b. Le soumissionnaire (y compris tous les membres d'un groupement d'entreprises et tous les sous-traitants du soumissionnaire) ne doit pas se trouver en situation de conflit d'intérêt.

Un soumissionnaire peut être jugé comme étant en situation de conflit d'intérêt si entre autres ;

i. Il est associé ou a été associé dans le passé, à une entreprise (ou à une filiale de cette entreprise) qui a fourni des services de consultant pour la conception, la préparation des spécifications et autres documents utilisés dans le cadre des marchés passés au titre du présent Appel d'Offres ; ou

c. Le soumissionnaire ne doit pas être sous le coup d'une décision d'exclusion.

d. Le soumissionnaire doit démontrer qu'il est (i) juridiquement et financièrement autonome, (ii) administrée selon les règles du droit commercial et (iii) n'est pas sous la tutelle ou l'autorité directe voire indirecte du Maître d'Ouvrage.



17.6. La caution de soumission peut être saisie :

a. Si le soumissionnaire retire son Offre durant la période de validité ;

b. Si, le soumissionnaire retenu :

i. Manque à son obligation de souscrire le marché en application de l'article 37 du RGAO, ou

ii. Manque à son obligation de fournir le cautionnement définitif en application de l'article 38 du RGAO.

26.1. Aucune information relative à l'examen, et à la vérification de la qualification des soumissionnaires, et à la recommandation d'attribution du Marché ne sera donnée aux soumissionnaires ni à toute autre personne non concernée par ladite procédure tant que l'attribution du Marché n'aura pas été rendue publique

32.4. Si l'Offre évaluée la moins-disante est jugée anormalement basse ou est fortement déséquilibrée par rapport à l'estimation du Maître d'Ouvrage des travaux à exécuter dans le cadre du Marché, la Sous-commission d'Analyse peut à partir du sous-détail des prix fourni par le soumissionnaire pour n'importe quel élément, ou pour tous les éléments du Détail Quantitatif et Estimatif, vérifier si ces prix sont compatibles avec les méthodes de construction et le calendrier proposé. Au cas où les justificatifs présentés par le soumissionnaire ne lui semblent pas satisfaisants, le Maître d'Ouvrage peut rejeter ladite Offre.

Article 34 : Attribution

Article 34 : Attribution

34.1. Le Maître d'Ouvrage attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'Offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'Offre a été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

34.2. Si, selon l'Article 13.2 du RGAO, l'Appel d'Offres porte sur plusieurs lots, l'Offre la moins disante sera déterminée en évaluant ce marché en liaison avec les autres lots à attribuer concurremment, en prenant en compte les rabais offerts par les soumissionnaires en cas d'attribution de plus d'un lot, ainsi que de leur plan de charges au moment de l'attribution.

Article 4 : Candidats admis à concourir

4.1. Si l'appel d'offres est restreint, la consultation s'adresse à tous les candidats retenus à l'issue de la procédure de pré-qualification.

4.2. En règle générale, l'appel d'offres s'adresse à tous les entrepreneurs, sous réserve des dispositions ci-après :

a. Un soumissionnaire (y compris tous les membres d'un groupement d'entreprises et tous les sous-traitants du soumissionnaire) doit être d'un pays éligible, conformément à la convention de financement ;

b. Un soumissionnaire (y compris tous les membres d'un groupement d'entreprises et tous les sous-traitants du soumissionnaire) ne doit pas se trouver en situation de conflit d'intérêt sous peine de disqualification. Un soumissionnaire peut être jugé comme étant en situation de conflit d'intérêt.

i. Est associé ou a été associé dans le passé, à une entreprise (ou à une filiale de cette entreprise) qui a fourni des services de consultant pour la conception, la préparation des spécifications et autres documents utilisés dans le cadre des marchés passés au titre du présent appel d'offres ; ou

ii. Présente plus d'une offre dans le cadre du présent appel d'offres, à l'exception des offres variantes autorisées selon la clause 17, le cas échéant ; cependant, ceci ne fait pas obstacle à la participation de sous- traitants dans plus d'une offre.

iii l'autorité contractante ou le maître d'ouvrage possèdent des intérêts financiers dans sa géographie du capital de nature à compromettre la transparence des procédures de passation des marchés publics

c. Le soumissionnaire ne doit pas être sous le coup d'une décision d'exclusion.

d. Une entreprise publique camerounaise peut participer à la consultation si elle démontre qu'elle est (i) juridiquement et financièrement autonome, (ii) administrée selon les règles du droit commercial et (iii) n'est pas sous l'autorité directe de l'Autorité Contractante ou du Maître d'Ouvrage.

17.6. La caution de soumission peut être saisie :

a. Si le soumissionnaire retire son offre durant la période de validité ;

b. Si, le soumissionnaire retenu :

i. Manque à son obligation de souscrire le marché en application de l'article 38 du RGAO, ou

ii. Manque à son obligation de fournir le cautionnement définitif en application de l'article 39 du RGAO.

iii. Refuse de recevoir notification du marché ou de l'ordre de service de démarrage des prestations.

26.1 . Aucune information relative à l'examen, à l'évaluation, à la comparaison des offres, à la vérification de la qualification des soumissionnaires et à la proposition d'attribution du Marché ne sera donnée aux soumissionnaires ni à toute autre personne non concernée par ladite procédure tant que l'attribution du Marché n'aura pas été rendue publique, sous peine de disqualification de l'offre du Soumissionnaire et de la suspension des auteurs de toutes activités dans le domaine des Marchés publics.

32.4. Si l'offre évaluée la moins-disante est jugée anormalement basse ou est fortement déséquilibrée par rapport à l'estimation du Maître d'Ouvrage des travaux à exécuter dans le cadre du Marché, la commission peut à partir du sous-détail de prix fournis par le soumissionnaire pour n'importe quel élément, ou pour tous les éléments du Détail quantitatif et estimatif, vérifier si ces prix sont compatibles avec les méthodes de construction et le calendrier proposé. Au cas où les justificatifs présentés par le soumissionnaire ne lui semblent pas satisfaisants, l'Autorité Contractante peut rejeter ladite offre après l'avis technique de l'Agence de Régulation des Marchés Publics.

Article 34 : Attribution

34.1. L'Autorité Contractante attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les remises proposés.

34.2. Si, selon l'Article 13.2 du RGAO, l'appel d'offres porte sur plusieurs lots, l'offre la moins-disante sera déterminée en évaluant ce marché en liaison avec les autres lots à attribuer concurremment, en prenant en compte les remises offertes par les soumissionnaires en cas d'attribution de plus d'un lot.

34.3 Toute attribution des marchés de Travaux se fait au Soumissionnaire remplissant les capacités techniques et financières requises résultant des critères d'évaluation et présentant l'offre évaluée la moins-disante.

MATOMB le 21 Juin 2021

Le MAIRE

NYOBE Fils Hubert

COMMUNE DE MATOMB

ADDITIF N°19 DU 18 JUIN 2021 DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 14/AONO/R-CE/D-NK/C-MATOMB/CIPM/2021 DU 18 MAI 2021 POUR LES L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX (02) PONTS SEMI-DEFINITIFS SUR LE TRONCON DE ROUTE CARREFOUR BANANE –INTER LISSE – LIMITE BOTMAKAK, DANS L'ARRONDISSEMENT DE MATOMB, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

1	Autres
	Au lieu de ... N/A
	Lire plutot Main eliminatoriy criteria -bid scoring less than 30 positives elements in the technical assessment;

MATOMB le 21 Juin 2021

Le MAIRE

NYOBE Fils Hubert

COMMUNE D'ABONG-MBANG

**AVIS D'APPEL D'OFFRES IMATIGNAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 005
BIS/AONO/C.AM/CIPM/2021 DU 07 JUIN 2021 POUR L'ACQUISITION D'UN TRACTEUR ÉQUIPÉ DE DEUX
REMORQUES DANS LA COMMUNE D'ABONG-MBANG, DÉPARTEMENT DU HAUTNYONG, RÉGION DE
L'EST (LOT UNIQUE)**

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)
IMPUTATION
55 27 35101641202 2275 821

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ABONG-MBANG, Autorité Contractante, lance un appel d'offres national ouvert pour l'acquisition d'un tracteur équipé de deux remorques dans la commune D'ABONG-MBANG, Département du HAUTNYONG, Région de l'Est (lot unique)

2. Consistance des prestations

La prestation objet du présent Appel d'Offres porte sur l'acquisition d'un tracteur équipé de deux remorques dans la Commune d'ABONG-MBANG.

3. Cout Prévisionnel

50 000 000 (Cinquante millions) Francs CFA TTC ;

4. Allotissement

N/A

5. Participation et origine

La participation à cet Appel d'Offres est ouverte aux Entreprises de droit Camerounais et Installées en territoire camerounais.

6. Financement

La prestation objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public-MINDDEVEL, EXERCICE 2021.

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté gratuitement à la Commune D'ABONG-MBANG, dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être retiré sur présentation d'une quittance attestant, le paiement de la somme non remboursable de cinquante mille (50 000) francs CFA à la Recette Municipale D'ABONG-MBANG.

9. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais en Sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir sous pli fermé à la Mairie D'ABONG-MBANG, au plus tard le **30 JUIN 2021 à 11 heures** précises et portera les mentions suivantes :

**AVIS D'APPEL D'OFFRES IMATIGNAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 005
BIS/AONO/C.AM/CIPM/2021 Du 07 JUIN 2021 POUR L'ACQUISITION D'UN TRACTEUR ÉQUIPÉ DE DEUX
REMORQUES DANS LA COMMUNE D'ABONG-MBANG, DEPARTEMENT DU HAUTNYONG, REGION DE L'EST
(Lot Unique)**

" A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement "

10. Delai de Livraison

Le délai prévisionnel d'exécution des travaux est de trois (03) mois calendaires, délai incluant toutes les contraintes éventuelles liées à l'enclavement, à la particularité du site, aux conditions climatiques et aux moyens d'accès sur place. Le délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux. Il revient au co-contractant de proposer dans son offre un calendrier d'exécution entrant dans le délai sus-indiqué.

11. Cautionnement Provisoire

Toutes les offres devront être accompagnées d'une caution de soumission d'un montant de 1% du montant prévisionnel du projet, délivrée par un établissement bancaire de 1er ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministre des Finances, soit 500 000 (Cinq cent mille) Francs CFA.

12. Recevabilité des Offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives requises, une caution de soumission d'un montant de 1% du montant prévisionnel du projet, délivrée par un établissement bancaire de 1er ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministre des Finances, La caution devra rester valable quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de remise des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées par l'autorité compétente des administrations concernées. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois.

Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt ne seront pas recevables.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres se fera en un temps à la salle de réunions de la Commune D'ABONG-MBANG le **30 JUIN 2021 à 12 heures** précises par la Commission Interne de Passation des marchés de la Commune D'ABONG-MBANG, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

14. Critères d'évaluation

Les offres seront évaluées selon les principaux critères suivants :

9.1. Critères éliminatoires :

1. Absence de la caution de soumission;
2. Pièce administrative falsifiée ;
3. Non-conformité ou absence de l'une des pièces administratives après le délai de 48 heures réglementaire, à l'exception de la caution de soumission. ;
4. Spécifications Techniques non-conformes;
5. Fausses déclarations ou pièces falsifiées ;
6. N'avoir pas réuni au moins 70% de critères de qualification ;
7. Sous-détail des prix unitaires non conforme au modèle du dossier de consultation.

9.2. Critères de qualification :

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base des critères essentiels ci- après :

1. Présentation générale de l'Offre Oui/Non
2. Chiffre d'affaire des Exercices 2 018 ; 2019 et 2020 Oui/Non
3. Solvabilité Financière (Attestation de solvabilité, par lot sollicité, délivrée par une banque del' ordre agréée par le MINFI) Oui/Non
4. Conformité de la fourniture auxspécifications techniques Oui/Non
5. Planning de livraison Oui/Non

Seuls les soumissionnaires qui auront remplis au moins 70 %des critères de qualification cidessus verront leur offre financière examinée.

15. Attribution

La lettre-commande à élaborer sera attribuée au soumissionnaire dont l'offre:

- 1- administrative sera Jugée conforme ;
- 2- technique sera Jugée conforme et aura reçu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 70% ;
- 3- financière après corrections conformément aux dispositions du RPAO des sous-détailsdes prix unitaires, du bordereau des prix unitaires et du devis estimatif, sera Jugée conforme aux dispositions du CCTP et classée la moins disante.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrablesauprès de la Commune D'ABONG-MBANG, aux numéros de téléphones : 598 380 275 / 696 709 222.

ABONG-MBANG le 7 Juin 2021

Le MAIRE

OYAL Charmant

COMMUNE D'AKONOLINGA

COMMUNIQUE N°008/C/C-AKGA/SG/2021 DU 18/06/2021 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°004/AONO/C- AKGA/CIPM/2021 DU 07/04/2021, EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DES ROUTES COMMUNALES : ESSANG – DJOUDJOUA (30KM) LOT 1, MELANE – SOMBO (9KM) LOT 2 DANS LA COMMUNE D'AKONOLINGA, DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, REGION DU CENTRE.

[Télécharger la piece d'origine](#)
[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune d'Akonolinga communique :

A la suite de l'Appel d'Offres N°004/AONO/C-AKGA/CIPM/2021 du 07 avril 2021, les résultats se présentent comme suit :

Soumissionnaires	N° du Lot	Prix de l'Offre TTC (FCFA)	Délai d'exécution	Rang
ETS VOUVOU ET FILS B.P: 2099 YAOUNDE TEL : 699 96 38 39	Lot 1	60 458 558	Quatre (04) mois	Soumissionnaire Unique Offre conforme avec 14 OUI sur 18, Soit une note technique de 78%
ETS SAMARY ETCIE B.P : 11 497 YAOUNDE TEL: 677 62 38 46	Lot 2	27 901 349	Deux (02) mois	Classé 1^{er} Offres administrative, technique et financière conforme, avec 7 OUI sur 8, soit une note technique de 87,5%. Moins-disant.

Les Entreprises **ETS VOUVOU ET FILS, B.P : 2099 YAOUNDE, TEL : 699 96 38 39**, et **ETS SAMARY ET CIE, B.P : 11 497 YAOUNDE, TEL : 677 62 38 46** sont retenues, chacune en ce qui la concerne, suite à l'Appel d'Offres relatif aux travaux de réhabilitation des routes sus-mentionnées dans la Commune d'Akonolinga, pour les montants Toutes Taxes Comprises (TTC) correspondants à leurs offres financières respectives. Les délais d'exécution desdits travaux sont de : **Quatre (04) Mois calendaire pour le Lot 1, et de Deux (02) Mois calendaire pour le Lot 2 à compter de la date de notification du démarrage des travaux.**

Les Entreprises ci-dessus désignées sont invitées à se présenter dès publication du présent communiqué à la Mairie d'Akonolinga pour l'établissement du Marché et de la Lettre-Commande correspondants.

AKONOLINGA le 21 Juin 2021

Le MAIRE

AKAMBA ASSEMBE GEORGES

MINISTERE DE L'EAU ET DE L'ENERGIE

COMMUNIQUE N° 00000031/21/C/MINEE/SG/DAG/SDBMM/SMP/BAO DU 21 JUIN 2021 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF L'APPEL D'OFFRE N°00000016/AONO/MINEE/CIPM/2021 DU 26 MARS 2021 AU GROUPEMENT NEW DESIGN BUILTSHINE/ATECS POUR LA RÉALISATION DES ÉTUDES TECHNIQUES ARCHITECTURALES EN VUE DE LA CONSTRUCTION DE L'IMMEUBLE SIÈGE DU MINISTÈRE DE L'EAU ET DE L'ÉNERGIE (EN PROCÉDURE D'URGENCE). FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC, EXERCICE 2021.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE MINISTRE DE L'EAU ET DE L'ENERGIE, COMMUNIQUE :

Est déclaré attributaire du marché relatif à l'Appel d'Offres suscité, le Soumissionnaire ci-après désigné :

Soumissionnaire	Montant proposé TTC en FCFA	Délai D'exécution
Groupement NEW DESIGN BUILTSHINE/ATECS	249 999 874	09 mois

L'intéressé est invité à se présenter dès publication du présent communiqué au Service des Marchés Publics du Ministère de l'Eau et de l'Energie pour l'élaboration du projet de lettre-commande.

Par ailleurs, les soumissionnaires non retenus sont priés de passer retirer leurs Offres au Secrétariat de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès du MINEE sous quinzaine dès publication du présent Communiqué. Passé ce délai, ces Offres seront détruites.

Le présent communiqué tient lieu de main levée de caution de soumission. /-

YAOUNDE le 21 Juin 2021

Le MINISTRE

ELOUNDOU ESSOMBA GASTON

HOPITAL GENERAL DE DOUALA

COMMUNIQUE N°021/C/HGD/DG/SMP/2021 PORTANT PUBLICATION DE LA DECISION D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ PASSE APRES APPEL D'OFFRES N°015/AONR/HGD/CIPM/2021 DU 07 MAI 2021 RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES (BET) OU D'UN CABINET D'ARCHITECTURE POUR LA RÉALISATION DES ÉTUDES ARCHITECTURALES, TECHNIQUES ET GÉOTECHNIQUES EN VUE DE LA CONSTRUCTION DU BÂTIMENT ADMINISTRATIF DE L'HOPITAL GENERAL DE DOUALA (HGD).

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de l'Hôpital Général de Douala communique :

Par décision N°021/D/HGD/DG/SMP/2021 du 22 juin 2021, l'entreprise ci-après a été retenue comme attributaire du marché relatif à la consultation suscitée :

Maître d'Ouvrage	Entreprise attributaire	Montant TTC en F CFA	Délai
Le Directeur Général de l'Hôpital Général de Douala	Vikto Tekniks PLC B.P. : 5402 Douala	35 147 435	Dix (10) semaines

Ladite entreprise est invitée à bien vouloir prendre attache avec l'Hôpital Général de Douala (Service des Marchés Publics), afin de procéder sous quinzaine à la souscription des projets de marché relatifs à cette commande, en vue de leur contractualisation.

Aussi, les soumissionnaires ayant participé à cette consultation et qui n'ont pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine dès publication du présent communiqué. Passé ce délai, ces offres seront purement et simplement détruites.

Enfin, le présent communiqué tient lieu de main de levée de caution de soumission pour les soumissionnaires non retenus.

DOUALA le 22 Juin 2021

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

NAMME LUMA HENRY

COMMUNE D'AKONOLINGA

COMMUNIQUE N°009/C/C-AKGA/SG/2021 DU 18/04/2021 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°005/AONO/C- AKGA/CIPM/2021 DU 07/04/2021, EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE CERTAINS AXES ROUTIERS DE LA VILLE D'AKONOLINGA : AXES LYCEE TECHNIQUE – HOTEL DE VILLE – CARREFOUR MORGUE – LAC MUNICIPAL – CARREFOUR KANGA – BRASSERIES – CARREFOUR PETIT MARCHÉ – COCOTIERS – 2EME ENTREE EKAM – EGLISE EMEC – ENTREES 1, 2, 3, 4 5, 6, 7 NDAMBADANS LA COMMUNE D'AKONOLINGA, DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, REGION DU CENTRE.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune d'Akonolinga communique :

A la suite de l'Appel d'Offres N°005/AONO/C-AKGA/CIPM/2021 du 07 avril 2021, le résultat se présente comme suit :

Soumissionnaire	Prix de l'Offre TTC (FCFA)	Délai d'exécution	Rang
ETS VOUVOU ET FILS B.P: 2099 YAOUNDE TEL : 699 96 38 39	24 988 301	Deux (02) mois	Soumissionnaire Unique Offres Administrative, Technique et Financière conformes avec 16 OUI sur 16, Soit une note technique de 100%

L'Entreprise **ETS VOUVOU ET FILS, B.P : 2099 YAOUNDE, TEL : 699 96 38 39** est retenue suite à l'Appel d'Offres relatif aux travaux de réhabilitation des axes routiers sus-mentionnés dans la Commune d'Akonolinga, pour le montant Toutes Taxes Comprises (TTC) correspondant à son offre financière. Le délai d'exécution desdits travaux est de : **Deux (02) Mois calendaire à compter de la date de notification du démarrage des travaux.**

L'Entreprise ci-dessus désignée est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué à la Mairie d'Akonolinga pour l'établissement de la Lettre-Commande correspondante.

AKONOLINGA le 21 Juin 2021

Le MAIRE

AKAMBA ASSEMBE GEORGES

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE

COMMUNIQUE PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°003/AONO/INS/CIPM/2021 DU 07 AVRIL 2021 POUR LA FOURNITURE DU MOBILIER DE BUREAU A L'INS, POUR LE COMPTE DE L'EXERCICE 2021.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de l'Institut National de la Statistique, Maître d'Ouvrage, communique :

La société CONFORT HOUSE SARL, B.P : 13959 Yaoundé, est adjudicataire de la lettre commande relative à l'Appel d'Offres National Ouvert N°003/AONO/INS/CIPM/2021 du 07 avril 2021 pour la fourniture des mobiliers de bureau à l'INS, pour le compte de l'exercice 2021; avec un montant toutes taxes comprises de **quarante-quatre millions neuf cent quatre-vingt-treize mille vingt-cinq (44 993 025) francs CFA, pour un délai de livraison de 30 jours.**

L'adjudicataire est invité à se présenter de toute urgence dans les sept (07) jours ouvrables suivant la publication du présent communiqué à la Direction des Affaires Administratives et Financières (Sous-direction du Budget et de la Maintenance, Service des Marchés.) de l'INS, sis à l'immeuble siège de l'INS, Tel. 222 23 86 09 (porte 409) pour souscrire la lettre commande.

YAOUNDE le 22 Juin 2021

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

TEDOU Joseph

COMMUNE DE DIBOMBARI

**PUBLICATION DU RESULTAT DE LA COTATION N°002/DC/CD/CIPM/2021 DU 29 MARS 2021 EN
PROCEDURE D'URGENCE RELATIF AUX FOURNITURES PEDAGOGIQUES ET SCOLAIRES (PAQUETS
MINIMA) DES ECOLES DE LA COMMUNE DE DIBOMBARI FINANCEMENT : BIP / COMMUNE DE
DIBOMBARI**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de Dibombari, Maitre d'ouvrage communique :

MEDOH INTERNATIONAL BET AND SURVEY Sarl, BP 383 Douala, a été attributaire du marché ci-dessus cité pour un montant de **6 262 136FCFA TTC (Six Millions deux cent soixante deux mille cent trente six)** et un délai d'exécution d'un **(01) mois**.

Cet Etablissement est invité à se présenter d'urgence à la Mairie de Dibombari, pour l'établissement de son contrat.

DIBOMBARI le 17 Juin 2021

Le MAIRE

BEJEDI NDAME Justin

COMMUNE DE BELEL

COMMUNIQUE N° 08/C/CB/SG/CIPM/2021 DU 21/06/2021 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT D'APPELS D'OFFRES DE PROJET FINANCE PAR LE BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC, EXERCICE 2021, DANS LA COMMUNE DE BELEL.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de BELEL, Autorité Contractante, communique :

Les entreprises suivantes sont déclarées attributaires des Marchés relatifs aux Demandes de Cotation ci-dessous, pour les montants et délais ci-après :

Attributaire	Projet	Montant du marché (en FCFA)	Délai d'exécution
ETS ABDOURAMAN	Achat des matériels d'assainissement des espaces publics dans la Commune de Bélel ;	5 000 000	Trois (03) semaines
ETS HAMID ET FRERES	Fourniture d'équipement de l'hôtel de ville de Bélel dans la Commune de Bélel en procédure d'urgence ;	49 999 140	02 Mois
ETS Edwing	Fourniture du paquet minimum dans les écoles primaires de la Commune de Bélel en procédure d'urgence ;	10 814 783	02 Mois

Les Directeurs des entreprises sont invités à se présenter à la Commune de BELEL dans un délai de sept (07) jours à compter de la date de publication du présent Communiqué, en vue de la souscription au projet du Marché.

Passé ce délai, l'Autorité Contractante se réserve le droit d'annuler l'attribution.

BELEL le 21 Juin 2021

Le MAIRE

ABBO ABOUBAKAR

HOPITAL GENERAL DE DOUALA

DECISION N°019/D/HGD/DG/SMP/2021 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ PASSE APRES APPEL D'OFFRES N°011/AONO/HGD/CIPM/2021 DU 17 MARS 2021 POUR LA FOURNITURE DES CONSOMMABLES D'HEMODIALYSE A L'HOPITAL GENERAL DE DOUALA (HGD), POUR LE COMPTE DE L'EXERCICE 2021.

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL L'HOPITAL GENERAL DE DOUALA,

Vu La Constitution.

Vu La loi N°2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut général des établissements publics.

Vu La loi N°2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion des Finances Publiques au Cameroun.

Vu La loi N°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques.

Vu La loi N°2020/018 du 17 décembre 2020 portant Loi des Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2021 et ses modificatifs subséquents.

Vu Le décret N°2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret N°2018/190 du 02 mars 2018.

Vu Le décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics.

Vu Le décret N°2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP.

Vu Le décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics.

Vu La décision N°123/DIR-GEN/HGD/07/2019 du 03 Juillet 2019 constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de l'Hôpital Général de Douala, modifiée par décision N°186/DIR-GEN/HGD/10/2019.

Vu La circulaire N°00000242/C/MINFI du 30 Décembre 2020 portant instructions relatives à l'exécution des Lois de Finances, et au suivi et contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres entités Publiques, pour l'exercice 2021.

Vu L'appel d'offres N° 011 /AONO/HGD/CIPM/2021 du 17 Mars 2021.

Vu

La lettre N°00160/L/MINMAP/CCCM-AG/2021 de la Commission Centrale de Contrôle des marchés des Approvisionnements Généraux datée du 24 mai 2021.

DECIDE :

Article 1^{er}. - Les entreprises ci-après ont été retenues comme attributaire du marché relatif à la consultation suscitée :

Lot	Maître d'Ouvrage	Entreprise attributaire	Montant TTC en F CFA	Délai
1	Le Directeur Général de l'Hôpital Général de Douala	NUMELEC CAMEROUN	49 456 553	Six (06) mois
2		NUMELEC CAMEROUN	422 383 750	
3		GIMA-BAMBOT HEALTHCARE	424 916 100	

Article 2. - La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

DOUALA le 21 Juin 2021

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

NAMME LUMA HENRY

HOPITAL GENERAL DE DOUALA

DECISION N°020/D/HGD/DG/SMP/2021 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ PASSE APRES APPEL D'OFFRES N°016/AONO/HGD/CIPM/2021 DU 11 MAI 2021 POUR LA FOURNITURE DE CONSOMMABLES MEDICAUX POUR CHIMIOThERAPIE A L'HOPITAL GENERAL DE DOUALA (HGD).

[Télécharger la piece d'origine](#)
[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL L'HOPITAL GENERAL DE DOUALA,

Vu La Constitution.

Vu La loi N°2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut général des établissements publics.

Vu La loi N°2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion de Finances Publiques au Cameroun.

Vu La loi N°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques.

Vu La loi N°2020/018 du 17 décembre 2020 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2021 et ses modificatifs subséquents.

Vu Le décret N°2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret N°2018/190 du 02 mars 2018.

Vu Le décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics.

Vu Le décret N°2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP.

Vu Le décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics.

Vu La décision N°123/DIR-GEN/HGD/07/2019 du 03 Juillet 2019 constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de l'Hôpital Général de Douala, modifiée par décision N°186/DIR-GEN/HGD/10/2019.

Vu La circulaire N°00000242/C/MINFI du 30 décembre 2021 portant instructions relatives à l'exécution des Lois de Finances, et au suivi et contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres entités Publiques, pour l'exercice 2021.

Vu L'appel d'offres N°016/AONO/HGD/CIPM/2021 du 11 mai 2021.

Vu

La lettre de la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de l'Hôpital Général de Douala datée du 14 juin 2021 portant proposition d'attribution.

DECIDE :

Article 1^{er}.- L'entreprise ci-après a été retenue comme attributaire du marché relatif à la consultation suscitée :

Lot	Maître d'Ouvrage	Entreprise attributaire	Montant TTC en F CFA	Délai
1	Le Directeur Général de l'Hôpital Général de Douala	HESSOM Sarl	74 526 000	Cinq (05) mois
2		B.P. : 2540 Douala	74 647 000	

Article 2.-La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

COMMUNE DE BANKA

**PORTANT ATTRIBUTION DU DOSSIER DE D'APPEL D'OFFRE N°03/AONO/CBKA/SIGAM/CIPM-BEC/2021
RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA CASE COMMUNAUTAIRE DE TCHONTE ZEMEKAM
DANS L'ARRONDISSEMENT DE BANKA, DEPARTEMENT DU HAUT NKAM, REGION DE L'OUEST
EN PROCÉDURE D'URGENCE. LE MAIRE,**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

DECIDE :

Article 1: l'entreprise **ETS BERRIN B.P.: 615 00UALA; Tel 675 43 82 52 / 699 59 90 54** est déclarée adjudicataire du marché relatif au DOSSIER D'APPEL D'OFFRE Susvisé (en procédure d'urgence), pour un montant **29 903 562 (Vingt Neuf Million Neuf trois Mille cinq cent Soixante-deux) FCFA, pour un délai de 03 (trois) Mois** à compter de la date de notification de l'ordre de service d'exécution dudit Marché.

Article 2: la présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

BANKA le 16 Mars 2021

Le 2eme Adjoint au Maire

EPANDA NYAMBE Ebenezer

COMMUNE DE BANKA

**PORTANT ATTRIBUTION DU DOSSIER DE D'APPEL D'OFFRE
N°06/AONO/CBKA/SIGAM/CIPM-ROUTES/2021 RELATIF AUX TRAVAUX DE REHABILITATION DE
CERTAINES ROUTES RURALES DANS L'ARRONDISSEMENT DE BANKA, DEPARTEMENT DU HAUT NKAM,
REGION DE L'OUEST. LOTI : RÉHABILITATION DE LA ROUTE RURALE CARREFOUR TOUSSO-INTER
TOUSSO Y COMPRIS DEUX PONTS. EN PROCÉDURE D'URGENCE. LE MAIRE,**

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)**DECIDE :**

Article 1: l'entreprise **GROUPE RAMADAN, BP :484 -Bafoussam, TEL : 657.48.49.52** est déclarée adjudicataire du marché relatif au DOSSIER D'APPEL D'OFFRE Susvisé (en procédure d'urgence), pour un montant **27 699 986 (Vingt-sept million six Cent quatre vingt- dix-neuf mille neuf Cent Quatre-vingt-six) FCFA**, pour un délai de 03 (trois) Mois à compter de la date de notification de l'ordre de service d'exécution dudit Marché.

Article 2: la présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

BANKA le 16 Mars 2021

Le 2eme Adjoint au Maire

EPANDA NYAMBE Ebenezer

COMMUNE DE BIKOK

PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 008/AONO/CBK/CIPM/2021 DU 20 AVRIL 2021, EN PROCÉDURE D'URGENCE, POUR LE CONTRÔLE DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA ROUTE COMMUNALE AKOK BEKOE-ANDOCK (RIVE DU NYONG) DANS LA COMMUNE DE BIKOK, DÉPARTEMENT DE LA MEFOU-ET-AKONO, RÉGION DU CENTRE.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BIKOK,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 59/10 du 12 mars 1959 portant création de la Commune de Bikok ;

Vu la loi n° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu le décret n° 77/91 du 25 mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les communes, syndicats des communes et établissements communaux ; ensemble ses textes modificatifs subséquents ;

Vu le Décret n° 2019/536 du 07 octobre 2019 portant nomination de Madame ZONGO Née NYAMBONE Antoinette Justine dans les fonctions de Préfet du département de la Mefou et Akono ;

Vu le décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des Marchés Publics

Vu l'Arrêté n° 120/A/MINDDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjointes au Maire ;

Vu l'appel d'offres national ouvert N°008/AONO/CBK/CiPM/2021 DU 20 AVRIL 2021, en procédure d'urgence, pour le contrôle des travaux d'entretien de la route communale Akok Bekoe-Andock (rive du Nyong) dans la Commune de Bikok, Département de la Mefou et Akono, Région du centre ;

Vu la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés en date du 08 juin 2021 ;

Considérant le Carton alloué et la nécessité de service.

DECIDE :

Article 1^{er} : Est pour compter de la date de signature de la présente Décision, déclaré Adjudicataire de la lettre commande relative au contrôle des travaux d'entretien de la route communale Akok Bekoe-Andock (rive du Nyong) dans la Commune de Bikok, Département de la Mefou et Akono, Région du Centre, l'Entreprise dont le nom suit :

Lot	Attributaire	Montant TTC (FCFA)	Délai d'exécution
Unique	ETS BAGATOUK'S B.P : 4501 Yaoundé Tél : 694 353 019	6 999 975 (six millions neuf cent quatre vingt dix neuf mille neuf cent soixante quinze) FCFA.	05 (Cinq) mois

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

BIKOK le 21 Juin 2021

Le MAIRE

OTTOU Crescence Odette

COMMUNE DE YAOUNDE I**PORTANT ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ**[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)**LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 1^{er}**

Vu la Constitution ;
Vu la Loi N° 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
Vu le décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de L'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;
Vu le décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et Fonctionnement de L'ARMP ;
Vu le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu l'Arrêté N° 000288/A/MINDDEVEL du 06 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issu du scrutin Municipal du 09 février 2020 dans la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1^{er}, Département du Mfoundi, Région du Centre ;
Vu les Procès-Verbaux de la Commission Interne de passation des Marchés de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1^{er} **N° 0005763 de la session N° 31 du 10/06/2021 et N° 0005764 de la session N° 32 du 15/06/2021;**
Et conformément aux dispositions de **l'article 101** du Code des Marchés Publics susvisé.

DECIDE:

Article 1^{er}: Le Marché objet de l'Appel d'Offres National Ouvert N°001BIS/AONO/CAY1^{er} /CIPM du 10/03/2021 pour la réhabilitation du tronçon centre Maer à Etoudi sur une longueur de 2000m dans la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1^{er}, en procédure d'urgence, est attribué à **l'Ets NITOUKOU, Yaoundé, Tel. 656510852**, représentée par Madame **ONGBELEHKEN Françoise Christel Noel, Directeur Général** pour un montant **TTC FCFA de 26 430 773 FCFA** (vingt-six millions quatre cent trente mille sept cent soixante-treize).

Délai d'exécution des travaux: 3 (trois) mois.

Article 2: La présente décision sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

YAOUNDE le 17 Juin 2021

Le MAIRE

ABOUNA Jean-Marie

COMMUNE D'AKONOLINGA

DECISION N°009/D/C-AKGA/SG/2021 DU 18/06/2021 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°005/AONO/C- AKGA/CIPM/2021 DU 07/04/2021, EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE CERTAINS AXES ROUTIERS DE LA VILLE D'AKONOLINGA : AXES LYCEE TECHNIQUE – HOTEL DE VILLE – CARREFOUR MORGUE – LAC MUNICIPAL – CARREFOUR KANGA – BRASSERIES – CARREFOUR PETIT MARCHÉ – COCOTIERS – 2EME ENTREE EKAM – EGLISE EMEC – ENTREES 1, 2, 3, 4 5, 6, 7 NDAMBADANS LA COMMUNE D'AKONOLINGA, DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, REGION DU CENTRE.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Vu la Constitution;

Vu la Loi N°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées;

Vu la Loi N°2020/018 du 17 décembre 2020 portant Loi des Finances de la République du Cameroun

pour l'Exercice 2021 ;

Vu le Décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des marchés

Publics ;

Vu le Décret N°2003/651 du 05 novembre 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés

Publics ;

Vu le Décret N°2011/408 du 08 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement modifié et complété par le Décret

N°2018/191 du 02 mars 2018 ;

Vu le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Décret N°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2001/048 du 23

février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire N°00000242/C/MINFI du 30 décembre 2020 portant Instruction relatives a l'Exécution des lois de finances,

au suivi et au contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'Exercice 2021 ;

Vu l'Appel d'Offres National Ouvert N°005/AONO/C-AKGA/CIPM/2021 du 07/04/2021 pour les travaux de réhabilitation de certains axes routiers en lot unique dans la Commune d'Akonolinga ;

Vu le Procès-verbal de la Commission Interne de Passation des Marchés en date du 18/06/2021 ;

Vu la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des marchés en date du 18 juin 2021.

DECIDE

Article 1^{er}: L'Entreprise ci-après citée est retenue comme adjudicataire de la Lettre-Commande relative à l'Appel d'Offres National Ouvert sus-mentionné :

Soumissionnaire	Prix de l'Offre TTC (FCFA)	Délai d'exécution	Rang
ETS VOUVOU ET FILS B.P: 2099 YAOUNDE TEL : 699 96 38 39	24 988 301	Deux (02) mois	Soumissionnaire Unique Offres Administrative, Technique et Financière conformes avec 16 OUI sur 16, Soit une note technique de 100%

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera./-

AKONOLINGA le 21 Juin 2021

Le MAIRE

AKAMBA ASSEMBE GEORGES

COMMUNE DE DIBOMBARI

PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N°001/AONO/CD/CIPM/2021 DU 29/03/2021 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC ADMINISTRATIF A L'ECOLE PUBLIQUE BILINGUE DE A YATO (SALLE DE REUNION, BUREAU DIRECTEUR, TOILETTES) DANS LA COMMUNE DE DIBOMBARI FINANCEMENT : BIP / COMMUNE DE DIBOMBARI

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de Dibombari, Maitre d'ouvrage communique :

L'ETS ETMA Sarl, a été attributaire du marché ci-dessus cité pour un montant de 15 900 000 FCFA TTC (Quinze Millions neuf cent mille) et un délai d'exécution de trois (03) mois.

Cet Etablissement est invité à se présenter d'urgence à la Mairie de Dibombari, pour l'établissement de son contrat.

DIBOMBARI le 17 Juin 2021

Le MAIRE

BEJEDI NDAME Justin

MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE

COMMUNIQUE N°00012/C/MINAT/SG/DRFM/SDB/SMP DU 21 JUIN 2021

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Ministre de l'Administration Territoriale communique :

Les délais de dépôt des offres dans le cadre des Avis d'Appel d'Offres lancés en date du 28 mai 2021 au Ministère de l'Administration Territoriale sont modifiés ainsi qu'il suit :

N°	Avis d'Appel d'Offres	Délais initiaux de dépôt des offres	Nouveaux délais de dépôts des offres
1	Avis d'Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence n° 001332 AONOPU/CIPM/MINAT/2021 du 28 mai 2021 relatif à l'aménagement du sous-sol de la Paierie Spécialisée du Ministère de l'Administration Territoriale.	23 juin 2021	07 juillet 2021
2	Avis d'Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence n° 001333 AONOPU/CIPM/MINAT/2021 du 28 mai 2021 pour la construction de la Sous -Préfecture de Batchenga	24 juin 2021	08 juillet 2021
3	Avis d'Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence n° 001334 /AONOPU/ MINAT/CIPM /2021 du 28 mai 2021 relatif à l'équipement de la Sous-Préfecture de Nkolafamba.	22 juin 2021	06 juillet 2021

4	Avis d'Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence n° 001335/AONOPU/ CIPM/MINAT/2021 du 28 mai 2021 relatif à l'équipement du sous-sol de la paierie spécialisée du Ministère de l'Administration Territoriale	25 juin 2021	09 juillet 2021
5	Avis de Consultation pour la Demande de Cotation en Procédure d'Urgence n° 0001336/DCPU/ MINAT/CIPM/2021 du 28 mai 2021 pour la fourniture et l'installation d'un groupe électrogène au profit du Ministère de l'Administration Territoriale	21 juin 2021	05 juillet 2021

YAOUNDE le 21 Juin 2021

Le MINISTRE

ATANGA NJI PAUL

Le présent Communiqué qui tient lieu d'additif aux Avis d'Appels d'Offres sus-visés, sera publié partout où besoin sera./-

PROJET D'EFFICACITE DE LA DEPENSE PUBLIQUE ET DU SYSTEME STATISTIQUE

**ADDITIF N° 003 DU 22/06/2021 A L'AVIS D'APPEL D'OFFRES RELATIVE A L'ACQUISITION DU MATERIEL
ROULANT POUR LE COMPTE DU PROJET D'AMELIORATION DE L'EFFICACITE DE LA DEPENSE
PUBLIQUE ET DU SYSTEME STATISTIQUE (PEPS) EN CINQ (05) LOTS**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

AU LIEU DE : les plis seront ouverts le **22 juin 2021 à 14 heures 30 précises** par la Commission Spéciale de Passation des Marchés (CSPM) du PEPS dans la Salle de Réunion de la Commission Spéciale de Passation des Marchés du PEPS, située à « l'Unité Technique d'Appui à la Coordination du PEPS, sis à Bastos vers la Résidence de l'Ambassadeur de la République de Côte d'Ivoire, au lieu-dit pont Dragages, non loin des bureaux de l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture/UNESCO et du Programme des Nations Unies pour le Développement/PNUD » en présence des représentants des soumissionnaires dûment mandatés qui souhaitent être présents à l'ouverture.

LIRE : les plis seront ouverts le **29 juin 2021 à 14 heures 30 précises** par la Commission Spéciale de Passation des Marchés (CSPM) du PEPS dans la Salle de Réunion de la Commission Spéciale de Passation des Marchés du PEPS, située à « l'Unité Technique d'Appui à la Coordination du PEPS, sis à Bastos vers la Résidence de l'Ambassadeur de la République de Côte d'Ivoire, au lieu-dit pont Dragages, non loin des bureaux de l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture/UNESCO et du Programme des Nations Unies pour le Développement/PNUD » en présence des représentants des soumissionnaires dûment mandatés qui souhaitent être présents à l'ouverture.

YAOUNDE le 22 Juin 2021

Le COORDONNATEUR TECHNIQUE PAR ORDRE

GOUNOU SERGE DIDIER

COMMUNE DE SA`A

**DECISION MUNICIPALE N° 008/DM/C/SAA DU 21 JUIN 2021 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE
COMMANDE RELATIVE A LA CONSTRUCTION D'UN DALOT SUR LA RIVIERE MBOSSO ET
L'AMENAGEMENT DES VOIES D'ACCES AU QUARTIER NKOLMESSENG DANS LA COMMUNE DE SAA ,
DEPARTEMENT DE LA LEKIE, REGION DU CENTRE FINANCEMENT : BIP MINTP/FONDS ROUTIER 2021.**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAA,

Vu La Constitution de la république du Cameroun ;

Vu La Loi 2004/017 du 22 juillet 2004 d'orientation de la décentralisation ;

Vu La Loi N° 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes

Vu Le Décret N°77/91 du 25 mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les Communes, syndicats des communes et établissements communaux ;

Vu Le Décret N° 77/203 du 29 juin 1977 déterminant les communes et leur ressort territorial, modifié par le décret n° 93/301 du 25 novembre 1993 portant création des communes urbaines et rurales ;

Vu l'arrêté n° 000222/A/MINDDEVEL du 05 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issus du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune de SAA, Département de la Lékié, Région du Centre ;

Vu le budget communal de l'exercice 2021;

Considérant le procès-verbal de la session consacrée à l'**ouverture des plis du 03 Juin 2021**,

ARTICLE 1^{ER}: L'ENTREPRISE CI-DESSOUS MENTIONNEE DANS LE TABLEAU EST DECLAREE ADJUDICATAIRE DU MARCHE OBJET DE L'APPEL D'OFFRES SUSVISE POUR LES MONTANTS ET DELAIS CI-APRES :

DAO	ENTREPRISES	DESIGNATION DU PROJET	MONTANT TTC LU LORS DU DEPOUILLEMENT	Rabais	MONTANT TTC CORRIGE APRES RABAIS	DELAJ D'EXECUTION
DAO N°007	AIR FORAGE SARL	CONSTRUCTION D'UN DALOT ET OUVERTURE VOIES D'ACCES	39.999.843	3%	38.859.852	04 Mois

Article 2- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

MISSION DE RÉGULATION DES APPROVISIONNEMENTS DES PRODUITS DE GRANDES CONSOMMATION

DECISION N°001/DAT/MIRAP/ADM/DAF/CF/2021 DU 14/06/2021 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE LA DEMANDE DE COTATION N°01/DC/MIRAP/CIPM/2021 DU 11/05/2021 POUR LA FOURNITURE DE TRENTE CINQ (35) CHAPITEAUX A LA MISSION DE REGULATION DES APPROVISIONNEMENTS DES PRODUITS DE GRANDE CONSOMMATION (MIRAP).

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

L'ADMINISTRATEUR,

Vu. La Loi N° 92/007 du 14 août 1992 portant Code du Travail ;

Vu. La Loi N° 2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut général des établissements publics ;

Vu. La Loi N° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat;

Vu. La Loi N° 2019/023 du 24 Décembre 2020 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'EXERCICE 2021;

Vu. Le Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics;

Vu. Le Décret N° 2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;

Vu. Le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu. Le Décret N° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;

Vu. Le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 complétant certaines dispositions du décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du gouvernement ;

Vu. Le décret n°2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu. Le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu. L'arrêté N°033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux marchés publics ;

Vu. la lettre-circulaire n°0005/LC/MINMAP/CAB du 03 Juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du décret N°2018/366 du 20 juin portant Code des Marchés Publics ;

Vu. La circulaire N° 00008349/C/MINFI du 30 Décembre 2020 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités publiques pour l'exercice



2021;

Vu. Vu la décision n° 00000119/D/MINMAP/SG/DAJ du 18 février 2016 constatant à titre transitoire la composition des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès de certains Etablissements Publics Administratifs et Entreprises du Secteur Public et Parapublics ;

Vu le Dossier de Consultation N°01/DC/MIRAP/CIPM/2021 du 11/05/2021 pour la fourniture de trente cinq (35) chapiteaux à la Mission de Régulation des Approvisionnements des Produits de grande consommation (MIRAP) ;

Vu la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des marchés de la MIRAP, N°016/L/CIPM-MIRAP/2021 du 10/06/2021.

DECIDE :

Article 1^{er} – Le soumissionnaire **EMA (ETS MIEL DES ANTILLES)**, BP 8213 Yaoundé, NIU N°P086900084857-J, Tél. 675 30 99 95 , est retenu pour **la fourniture de trente cinq (35) chapiteaux à la Mission de Régulation des Approvisionnements des Produits de grande consommation (MIRAP)**, pour le montant Toutes Taxes comprises de **18 781 875 FCFA (dix huit millions sept cent quatre vingt un mille huit cent soixante quinze)**, et un délai d'exécution de trente(30) jours calendaires.

Article 2 – La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./-

YAOUNDE le 14 Juin 2021

Le ADMINISTRATEUR

BAMZOK Ntol Cyprien

COMMUNE DE GASHIGA

AVIS DE CONSULTATION NATIONALE OUVERTE POUR UNE DEMANDE DE COTATION N° 12/ACNO/C-GASCHIGA/CIPM/2021 DU 31 MAI 2021 RELATIVE A L'EQUIPEMENT ET L'INSTALLATION DU MATERIEL MEDICAL DANS LES CENTRES DE SANTE INTEGRE (CSI) DE GASCHIGA (LOT 1), DE POMLA MANGA (LOT 2), ET DE KOLLERE (LOT 3), COMMUNE DE GASCHIGA, DEPARTEMENT DE LA BENOUE, REGION DUNORD. (EN PROCLURE D'URGENCE).

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , N/A
IMPUTATION
55 40 531 07 641534 2272 611

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exercice budgétaire 2021, le Maire de la Commune de Gaschiga lance pour le compte de la Commune de Gaschiga, un Avis de Demande de Cotation relative à l'**équipement et l'installation du matériel médical dans les Centres de Santé intégré (CSI) de Gaschiga (lot 1), de Pomla Manga (lot 2), et de Kolléré (lot 3)** dans la Commune de Gaschiga, Département de la Bénoué, Région du Nord.

2. Consistance des prestations

Les prestations de la présente Demande de Cotation consistent en la fourniture et l'installation, du matériel médical dans les Centres de Santé intégré (CSI) de Gaschiga (lot 1), de Pomla Manga (lot 2), et de Kolléré (lot 3), dans la Commune de Gaschiga, Département de la Bénoué, Région du Nord, et comprennent tous les matériels prévus dans le cadre du Devis quantitatif et estimatif notamment :

- **Les équipements Généraux**
- **Les équipements de Bureau**
- **Les équipements médicaux**
- **La connexion au réseau électrique**

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel des prestations à l'issue des estimations quantitatives est de **huit millions (8 000 000) de Francs CFA pour chaque lot.**

4. Allotissement

Les prestations de la présente Demande de cotation consistent en **trois (03) Lots. NB : Un soumissionnaire peut être attributaire de plus d'un lot.**

5. Participation et origine

La participation à la présente Demande de Cotation est ouverte à égalité des conditions à **toutes les entreprises agréées dans la fourniture et l'installation du matériel médical, installés au Cameroun et jouissant des capacités juridiques, financières et techniques requises.**

6. Financement

Les prestations de la présente Demande de Cotation sont financées par le **Budget du Ministère de la Santé Publique, Exercice 2021 :**

Imputation budgétaire : **55 40 531 07 641534 2272 611**

Autorisation de dépense : CSI DE GASCHIGA : IW06312 ;

CSI DE POMLA MANGA : IW06314

CSI DE KOLLERE : IW06313.

7. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au **Secrétariat du Maire de la Commune de Gaschiga** dès Publication de l'avis de Consultation.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être retiré au Secrétariat du Maire de la Commune de Gaschiga dès publication du présent Avis de Consultation. Le retrait, du Dossier de Demande de Cotation se fera sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de **vingt-cinq mille (25 000) francs CFA, payable à la Recette Municipale de Gaschiga.**

9. Remises des offres

Chaque Offre rédigée en français ou en anglais en **sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies** marquées comme telles devra parvenir au Secrétariat du Maire de la Commune de Gaschiga au **plus tard le 23 Juin 2021 à 10heures**. Les plis contenant les soumissions seront placés dans une grande enveloppe anonyme portant la mention :

**AVIS DE CONSULTATION NATIONALE OUVERTE
POUR UNE DEMANDE DE COTATION N° 12/ACNO/C-GASCHIGA/CIPM/2021 DU 31 MAI 2021 RELATIVE A
L'EQUIPEMENT ET L'INSTALLATION DU MATERIEL MEDICAL DANS-LES CENTRES DE SANTE INTEGRE
(CSI) DE GASCHIGA (LOT 1), DE POMLA MANGA (LOT 2), ET DE KOLLERE (LOT 3), COMMUNE DE
GASCHIGA, DEPARTEMENT DE LA BENOUE, REGION DUNORD.**

(EN PROCLDURE D'URGENCE).

"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

10. Delai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la livraison et l'installation du matériel objet de la présente Demande de Cotation est de **deux (02) mois** par lots.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par un organisme financier de premier ordre agréé par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 5 de la DCO, d'un montant de **cent soixante mille (160 000) francs CFA pour chaque lot et valable pendant une période de trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres.**

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par les services émetteurs compétents, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de la Demande de Cotation.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date ,de dépôt des offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier de la Demande de Cotation sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme financier de premier ordre agréé pat le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du dossier de Demande de Cotation, entraînera le rejet de l'offre.

13. Ouverture des Plis

L ouverture des plis se fera en un temps (offres techniques et financières) qui aura lieu **le 23 Juin 2021 à 11 heures** dans la salle de la Commission de la Commune de Gaschiga en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants. Ces offres seront chiffrées hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA) et toutes taxes comprises (TTC) puis, accompa

14. Critères d'évaluation

Principaux critères éliminatoires:

- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Absence de la caution de soumission ;
- Absence ou Non-conformité après 48h d'une pièce du dossier administratif ;
- Offre financière incomplète (absence de bordereau des prix unitaires, devis quantitatif et estimatif);
- La note technique inférieure au seuil minimal requis (70%) soit 05 oui sur 07;
- Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre.
- Absence de la déclaration sur l'honneur par laquelle le soumissionnaire déclare n'avoir pas abandonné de marché au cours des trois (03) dernières années et qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises suspendues.

Principaux critères de qualification :

L'évaluation des Offres techniques se fera selon une grille de notation binaire (oui/non) qui sera adoptée à l'ouverture

des offres par la Commission de Passation des Marchés compétente sur la base des critères essentiels ci-dessous :

- Présentation générale de l'Offre.
 - Références de l'Entreprise ;
 - La disponibilité du matériel et des équipements de livraison (véhicule de livraison) Délai de livraison ;
 - Capacité de financement de l'entreprise d'au moins (3 000 000) trois millions Francs CFA pour chaque lot ;
 - Respect des descriptions techniques du matériel ;
 - Preuves d'acceptation du contrat : Le projet de Lettre-Commande, paraphé sur chaque page, et avec, à la fin du document, la daté, la signature et le cachet du soumissionnaire ;
- Seuls les soumissionnaires ayant obtenu au moins 70% soit 05 oui sur 07 des réponses positives seront éligibles à l'analyse financière.**

L'Autorité Contractante attribuera le marché au Soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée la moins-disante et jugée substantiellement conforme au Dossier de Demande de Cotation.

15. Attribution

Il sera considéré les montants toutes taxes comprises à l'issue de l'évaluation de l'offre financière, le marché sera attribué au soumissionnaire remplissant les capacités techniques et administratives requises et dont l'offre est évaluée la **moins disante** après correction éventuelle.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.**

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Délégation Départementale des Marchés Publics de la Bénoué.

Additif à l'Avis de consultation

Le Maître d'Ouvrage ou l'Autorité Contractante se réserve le droit d'annuler ou de modifier la présente Demande de Cotation avant la date limite de dépôt des offres suite à une demande d'éclaircissements d'un soumissionnaire relevant un manquement au dossier de Demande de Cotation.

Corruption

Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : **673 20 57 25/ 699 37 07 48.**

GAROUA le 31 Mai 2021

Le MAIRE

ABDOURAHAMAN

COMMUNE DE DIBOMBARI

PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N°006/AONO/CD/CIPM/2021 DU 14 AVRIL 2021 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DES TRONÇONS DE ROUTES DANS CERTAINES LOCALITES (BOMONO BA JEDOU, NJOUKI, NGODI, MAK) DE LA COMMUNE DE DIBOMBARIFINANCEMENT : BIP / COMMUNE DE DIBOMBARI

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de Dibombari, Maitre d'ouvrage communique :

L'ETS MENAV HORIZONS SERVICES, BP 10072 Douala - Cameroun, a été attributaire du marché ci-dessus cité pour un montant de 50 000 000 FCFA TTC (cinquante Millions) et un délai d'exécution de **quatre (04) mois**.

Cet Etablissement est invité à se présenter d'urgence à la Mairie de Dibombari, pour l'établissement de son contrat.

DIBOMBARI le 17 Juin 2021

Le MAIRE

BEJEDI NDAME Justin

COMMUNE DE DIBOMBARI

PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N°003/AONO/CD/CIPM/2021 DU 29 AVRIL 2021 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA CASE COMMUNAUTAIRE DE BWASSALO DANS LA COMMUNE DE DIBOMBARIFINANCEMENT : BIP / COMMUNE DE DIBOMBARI

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de Dibombari, Maitre d'ouvrage communique :

L'Entreprise JUST ALL SERVICES SARL, BP 17204 Douala, a été attributaire du marché ci-dessus cité pour un montant de **28 354 943FCFA TTC (vingt-huit Millions trois cent cinquante quatre mille neuf cent quarante trois)** et un délai d'exécution de **quatre (04) mois**.

Cet Etablissement est invité à se présenter d'urgence à la Mairie de Dibombari, pour l'établissement de son contrat.

DIBOMBARI le 17 Juin 2021

Le MAIRE

BEJEDI NDAME Justin

COMMUNE DE KENTZOU

**AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATION N°003BIS/DC/C-KET/CIPM/2021 DU 01/06/2021
POUR LA REALISATION D'UN FORAGE PASTORAL A ENERGIE SOLAIRE EQUIPE D'UNE BORNE
FONTAINE, DEUX (02) ABREUVOIRS DE 15M ET UN (01) ABREUVOIR DE 7M, D'UN CHATEAU D'EAU DE
6,28M3 ET D'UNE SALLE DE REUNION DANS LA LOCALITE DE GBITI , COMMUNE DE KETTE,
DEPARTEMENT DE LA KADEY, RÉGION DE L'EST.**

FINANCEMENT

BUDGET AUTONOME (BA) , PROJET POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE (PRODEL)

IMPUTATION

N/D

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

N/D

2. Consistance des prestations

N/D

3. Cout Prévisionnel

40 545 500 F CFA

4. Allotissement

N/D

5. Participation et origine

La participation à cet appel à la concurrence est ouverte aux entreprises ayant soumis un dossier de demande de préqualification et étant enregistrées par La Commune dans le domaine d'intervention concerné.

La participation à cet appel à concurrence est aussi ouverte à toute entreprise pouvant répondre aux conditions de qualifications administrative, technique et financière telles que définies dans le dossier de demande de cotation.

6. Financement

PRODEL/COMMUNE DE KETTE

7. Consultation du Dossier

Un dossier de demande de cotation incluant les conditions de soumission, un descriptif des travaux et les conditions contractuelles envisagées, est mis à la disposition par le Maire de la commune de KETTE, Autorité Contractante. Le dossier de demande de cotations peut-être retiré à la commune de KETTE, au Secrétariat Particulier du Maire, contre paiement d'une quittance non remboursable de 10 000 (dix mille) francs à la Recette Municipale de KETTE à partir du pendant les jours ouvrables, entre 07 heures 30 et 15 heures 30 minutes, dès publication du présent Avis.

8. Acquisition du Dossier

Un dossier de demande de cotation incluant les conditions de soumission, un descriptif des travaux et les conditions contractuelles envisagées, est mis à la disposition par le Maire de la commune de KETTE, Autorité Contractante. Le dossier de demande de cotations peut-être retiré à la commune de KETTE, au Secrétariat Particulier du Maire, contre paiement d'une quittance non remboursable de 10 000 (dix mille) francs à la Recette Municipale de KETTE à partir du pendant les jours ouvrables, entre 07 heures 30 et 15 heures 30 minutes, dès publication du présent Avis.

9. Remises des offres

Le soumissionnaire placera l'original et six (06) copies de son offre dans une enveloppe cachetée adressée à Monsieur le Maire de la Commune de KETTE (Autorité Contractante), à déposer à la commune de KETTE contre recépissé de dépôt.

4.2. L'enveloppe cachetée portera la mention ;

« AVIS DE CONSULTATION DEMANDÉ DE COTATION

N°003BIS/DC/C-KET/CIPM/2021 DU 01/06/2021 POUR LA REALISATION D'UN FORAGE PASTORAL A ENERGIE SOLAIRE EQUIPE D'UNE BORNE FONTAINE, DEUX (02) ABREUVOIRS DE 15m et UN (01) ABREUVOIR de 7m, D'UN CHATEAU D'EAU DE 6,28M3 ET D'UNE SALLE DE REUNION DANS LA LOCALITE DE GBITI , COMMUNE DE KETTE, DEPARTEMENT DE LA KADEY, RÉGION DE L'EST..

"4 n'ouvrir qu'en séance de dépouillement" ».

Les offres doivent être reçues à l'adresse indiquée dans la Demande de Cotation, avant la date et l'heure fixée Cotation. Toute offre présentée après l'heure fixée ne sera pas ouverte et sera retournée au soumissionnaire.

Date limite de réception des offres: le 21/06/2021 à 11 heures

Lieu de dépôt : Salle des actes de la commune de KETTE

10. Délai de Livraison

Quatre vingt-dix (90) jours

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives requises, une caution de soumission délivrée par un établissement bancaire 1er ordre agréé par le Ministère des d'un montant de 2% du montant prévisionnel soit HUIT CENT DIX MILLE NEUF CENT D FRANCS (810 910)FRS

12. Recevabilité des Offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives requises, une caution de soumission délivrée par un établissement bancaire 1er ordre agréé par le Ministère des d'un montant de 2% du montant prévisionnel soit HUIT CENT DIX MILLE NEUF CENT D FRANCS (810 910)FRS

La caution devra rester valable Quatre vingt dix (90) jours à compter de la date de remise des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, dont la caution de soumission, doivent être effectivement produites en originaux ou en copies certifiées par l'autorité compétente des administrations ayant émises les pièces originales. Elles devront obligatoirement être datées de moins de trois (03) mois.

Les offres présentées après la date et heure limites de dépôt ne seront pas recevables,

Toute offre non conforme aux prescriptions de la présente demande de consultation sera déclarée irrecevable.

13. Ouverture des Plis

Les plis seront ouverts en séance par la Commission Interne de Passation des Marchés de Commune de KETTE en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés qui le souhaitent, date, heure et adresse précisées dans la lettre de Demande de Cotation.

Date et heure d'ouverture des plis: Le 21/06/2021 à 12 heures

Lieu de dépôt : Salle des actes de la commune de KETTE

6.2. Les noms des soumissionnaires et les montants des offres seront lus à haute voix et seront secrétaires de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de KETTE, dans un procès verbal de la séance d'ouverture des plis.

14. Critères d'évaluation

N/D

15. Attribution

N/D

16. Durée Validité des Offres

N/D

17. Renseignements Complémentaires

N/D

KETTE le 1 Juin 2021

Le MAIRE

GBANGA Emmanuel

COMMUNE D'ABONG-MBANG

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°006/AONO/C.AM/CIPM/2021 DU 08/06/2021 POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA ROUTE COMMUNALE ANKOUNG VILLAGE (INTERNRW)-OBOUL (WKM):PK5-PKW +BRETELLE DE 1KM DANS LA COMMUNE D'ABONG-MBANG, DEPARTEMENT DU HAUT-NYONG. REGION DE L'EST (LOT UNIQUE).

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ABONG-MBANG. Autorité Contractante, lance un appel d'offres national ouvert pour les travaux d'entretien de la route communale ANKOUNG Village (Inter RN10)-OBOUL(10 km) : PK 5 - PK10 + Bretelle de 1Km dans la Commune d'ABONG-MBANG, Département du Haut-Nyong. Région de l'Est (Lot Unique).

2. Consistance des prestations

Les travaux à réaliser portent sur :
? Installations;
? Nettoyage et Terrassements

3. Cout Prévisionnel

65 000 000 (Soixante-cinq millions) Francs CFA TTC..

4. Participation et origine

La participation à cet Appel d'Offres est ouverte aux Entreprises spécialisées dans le domaine du Bâtiment et Travaux Publics et installées en territoire camerounais.

5. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget du Ministère des Travaux Publics. Ligne Fonds Routier. EXERCICES 2021,

6. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté gratuitement à la Commune d'ABONG-MBANG. dès publication du présent avis.

7. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être retiré sur présentation d'une quittance attestant, le paiement de la somme non remboursable de cinquante mille (50 000) francs CFA à la Recette Municipale d'ABONG-MBANG.

8. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais en Sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir sous pli fermé à la Mairie d'ABONG-MBANG, au plus tard le **01/07/2021 à 09 heures** précises et portera les mentions suivantes;

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°006/AONO/C.AM/CIPM/2021 Du 08/06/2021 POUR les travaux d'entretien de la route communale Ankoung VILLAGE(INTERRNW)-OBOUL (WKM):PK5-PKW +BRETELLE DE 1KM DANS LA COMMUNE D'ABONG-MBANG, DEPARTEMENT DU HAUT-NYONG. REGION DE L'EST(Lot unique).

"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement "

9. Delai de Livraison

Le délai prévisionnel d'exécution des travaux est de Quatre (04) mois, délai Incluant toutes les contraintes éventuelles liées à l'enclavement, à la particularité du site, aux conditions climatiques et aux moyens d'accès sur place.-Le délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux. Il revient au co-contractant de proposer dans son offre un calendrier d'exécution entrant dans le délai sus-indiqué.

10. Cautionnement Provisoire

Toutes les offres devront être accompagnées d'une caution de soumission d'un montant de 1% du montant prévisionnel du lot sollicité, délivrée par un établissement bancaire de 1er ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministre des Finances, soit 650 000 (Six cent cinquante mille) Francs CFA.:

11. Recevabilité des Offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives requises, une caution de soumission d'un montant de 1% du montant du projet, délivrée par un établissement bancaire de 1er ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministre des Finances.

La caution devra rester valable cent vingt (120) jours à compter de la date de remise des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées par l'autorité compétente des administrations concernées. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois.

Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt ne seront pas recevables.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

12. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres se fera en un temps à la salle de réunions de la Commune d'ABONG-MBANG le **01/07/2021 à 10 heures** précises par la Commission Interne de Passation des marchés de la Commune d'ABONG-MBANG, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

13. Critères d'évaluation**A. Critères éliminatoires:**

- 1) Absence de la caution de soumission:
- 2) Pièce administrative falsifiée:
- 3) Non-conformité ou absence de l'une des pièces administratives après le délai de 48 heures réglementaire, à l'exception de la caution de soumission. :
- 1) Absence de déclaration sur l'Honneur de n'avoir abandonné aucun marché pendant les trois (03) dernières années.
- 2) Fausse déclaration ou pièce falsifiée :
- 3) Absence de plus d'un (01) critère de qualification de l'Offre technique

c. Offre Financière

- 1) Omission du prix d'une tâche quantifiée dans le bordereau des prix unitaires ou dans le devis estimatif:
- 2) Absence ou non-conformité au modèle du DAO d'un des éléments constitutifs de l'Offre financière défini à l'Article 14.3 du RPAO :
- 3) Sous-détail des Prix unitaires incomplet à plus 20%:

N.B-. Les copies certifiées des pièces antérieurement légalisées seront systématiquement rejetées.

B. Critères essentiels de qualification des offres techniques :

Les critères, explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- 1- Déclaration sur l'Honneur de n'avoir abandonné aucun marché pendant les trois (03) dernières années
- 2- Déclaration sur l'Honneur de visite du site signée par le soumissionnaire :
- 3- Personnel d'encadrement :
- 4- Moyens matériels:
- 5- Références:
- 6- Chiffre d'affaires justifié d'au moins 80 %du montant prévisionnel du projet sur les trois (03) dernières années :
- 7- Attestation de solvabilité financière d'au moins 80 %du montant prévisionnel du projet devant être délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère des Finances.
- 8- Méthodologie d'exécution et planning d'exécution des travaux :

N.B: Les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un pourcentage supérieur ou égal à 70% seront examinées. Si aucune offre n'obtient le pourcentage requis de 70%, seules) (ou les) offre(s) financière (s) du (ou des) soumissionnaire(s) ayant obtenu(s) la note technique la plus élevée sera (ou seront) examinée(s).

14. Attribution

Sous réserve des dispositions de l'Article 103 (1) du décret n°2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des marchés publics, le Marché à élaborer sera attribué au soumissionnaire dont l'offre:

- 1- administrative sera jugée conforme :
- 2- technique sera jugée conforme et aura reçu un pourcentage de «oui» supérieur ou égal à 70%; sous réserve des dispositions du Nota Bene du point 9.B du présent avis d'appel d'offres;
- 3- financière après corrections conformément aux dispositions du RPAO des sous-détails des prix unitaires, du bordereau des prix unitaires et du devis estimatif, sera jugée conforme aux dispositions du CCTP et classée la moins disante.

15. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant cent vingt (120) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de la Commune d'ABONG-MBANG, aux numéros de téléphones ;698 380 275 / 696 709 222..

ABONG-MBANG le 8 Juin 2021

Le MAIRE

OYAL Charmant

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

**AVIS DE DEMANDE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION N° 0001/DC/CIPM/MINAS/2021
DU 15 JUIN 2021 POUR L'ACQUISITION DU MOBILIER DE BUREAU DES SERVICES CENTRAUX DU
MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES**

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre l'acquisition du mobilier de bureau des services centraux, le Ministre des Affaires Sociales, Autorité Contractante, lance un avis de demande consultation pour une demande de cotation.

2. Consistance des prestations

Les prestations objet de la présente demande de cotation visent la fourniture et l'installation de :

- Une (01) table de Conférence seize places ;
- Une (01) table de conférence huit places;
- Un (01) fauteuil Ministre ;
- Trois (03) fauteuils pour directeur;
- Trois (03) fauteuils pour sous- directeur ;
- Deux (02) bureaux pour Sous-directeur ;
- Huit (08) fauteuils de Chef de Service;
- Cinq (05) bureaux de Chef de Service;
- Trente (30) bureaux pour cadre;
- Cinq (05) armoires de rangement;
- Une (01) armoire murale suspendue ;
- Une (01) armoire murale d'angle suspendue ;
- Trois (03) climatiseurs de 1,5 CV ou 2,5 CV;
- Trente-six (36) Chaises pour salle de conférence;
- Trois (03) téléviseurs SMART 32 pouces;
- Un (01) téléviseur 75 pouces ;
- Un (01) tapis de 205 x 300 cm ;

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération est de **F CFA 31 492 000 TTC**

4. Allotissement

La présente demande de consultation pour une demande de cotation est constituée d'un (01) seul lot.

5. Participation et origine

La participation à la demande de consultation pour une demande de cotation est ouverte aux entreprises de droit camerounais installées au Cameroun et en règle de leurs obligations administratives et fiscales.

6. Financement

Les prestations objet de la présente demande de consultation pour une demande de cotation sont financées par le Budget d'Investissement Public du Ministère des Affaires Sociales.

7. Consultation du Dossier

La demande de consultation pour une demande de cotation physique peut être consultée par les soumissionnaires aux heures ouvrables auprès du Ministère des Affaires Sociales - Direction des Affaires Générales ; Sous-Direction du Budget, du Matériel et de la Maintenance ; Service des Marchés Publics ; Porte 24 - Téléphone : 222 23 06 81/222 23 05 68.

La version électronique est disponible sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu dès publication de la présente Demande au Service des Marchés Publics ; Porte 24, contre présentation d'une quittance de versement au Trésor Public d'une somme non remboursable de **cinquante mille (50.000) Francs CFA** dès publication du présent avis.

Il est également possible d'obtenir le DC par téléchargement gratuit sur la plateforme COLEPS disponible aux adresses sus indiquées pour la version électronique. Toutefois, la soumission en ligne est conditionnée par le paiement des frais d'achat du DC.

9. Remises des offres

Pour la soumission en ligne, les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :

- 5 Mo pour l'Offre Administrative ;
- 15 Mo pour l'Offre Technique ;
- 5 Mo pour l'Offre Financière.

Les formats acceptés sont les suivants :

- Format PDF pour les documents textuels ;
- JPEG pour les images.

Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre.

L'offre comportant les pièces administratives, les propositions techniques et financières rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels doit être déposée au Ministère des Affaires Sociales ; Direction des Affaires Générales ; Sous-Direction du Budget, du Matériel et de la Maintenance ; Service des Marchés Publics, Porte 24 au plus tard le **09 JUILLET 2021 , à 14 heures précises**, heure locale, elle devra porter la mention suivante :

*« Demande de Cotation N°0001/DC/CIPM/MINAS/2021 du 15 JUIN 2021 l'acquisition du mobilier de bureau pour les services centraux du Ministère des Affaires Sociales.
Financement : BIP/MINAS/2021.
A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »*

10. Délai de Livraison

Soixante (60) jours à compter de la date de notification de l'ordre de démarrer l'exécution des prestations.

11. Cautionnement Provisoire

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission délivrée par une banque ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère en charge des Finances dont le montant est de : **six cent vingt-neuf mille huit cent quarante (629 840) Francs CFA** et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément au Règlement Particulier de Demande de Cotation. Toute offre non-conforme aux prescriptions de la présente demande de consultation pour une demande de cotation sera déclarée irrecevable.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres aura lieu le **09 JUILLET 2021 à 15 heures** dans la salle de Conférences du Ministère des Affaires Sociales par la Commission Interne de Passation des Marchés siégeant en présence des soumissionnaires qui le désirent ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance des offres dont ils ont la charge.

14. Critères d'évaluation

Le système d'évaluation des offres portera sur les critères ci-dessous :

Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires de la Demande de Cotation sont les suivants :

1. Fausses déclarations ou pièces falsifiées;
2. Absence de la déclaration sur l'honneur attestant du non abandon d'un marché au cours des trois (03) dernières années;
3. Absence ou non-conformité au-delà du délai supplémentaire des 48 heures accordées, le cas échéant d'une pièce du dossier administratif;
4. Absence de caution de soumission ;
5. Absence de délai de livraison dans la lettre de soumission ;
6. Absence de prospectus et fiche technique d'une fourniture dans le dossier technique ;
7. Non-conformité des fournitures ;
8. Conformité aux spécifications techniques inférieure à 70 % de Oui;
9. Présence sur la liste des entreprises défaillantes établie annuellement par le Ministre chargé des marchés publics ;
10. Capacité financière inférieure à FCFA **10 000 000** (dix millions) ;
11. Absence de la copie de sauvegarde en cas de dysfonctionnement de la plateforme COLEPS pour la soumission des offres en ligne;

Non-respect des formats des fichiers requis pour la soumission des offres en ligne.

15. Attribution

Le Marché sera attribué au soumissionnaire ayant proposé une offre technique conforme aux spécifications du dossier de demande de cotation et dont l'offre financière est jugée la moins-disante.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Ministère des Affaires Sociales ; Direction des Affaires Générales ; Sous-Direction du Budget, du Matériel et de la Maintenance ; Service des Marchés Publics (Téléphone : 222 23 06 81/222 23 05 68) ou **en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses : <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>.**

N.B : « POUR TOUT ACTE DE CORRUPTION, BIEN VOULOIR APPELER OU ENVOYER UN SMS AU MINMAP AUX NUMEROS SUIVANTS : 673 20 57 25/ 699 37 07 48 ».

YAOUNDE le 15 Juin 2021

Le MINISTRE

NGUENE NÉE KENDECK PAULINE IRÈNE

COMMUNE DE YAOUNDE I

COMMUNIQUÉ PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°001BIS/AONO/CAY1ER /CIPM DU 10/03/2021 POUR LA RÉHABILITATION DU TRONÇON CENTRE MAER À ETOUDI SUR UNE LONGUEUR DE 2000M DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 1ER, EN PROCÉDURE D'URGENCE

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

**LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 1^{ER},
MAITRE D'OUVRAGE, COMMUNIQUE :**

Les résultats de l'Appel d'Offres National Ouvert N°001BIS/AONO/CAY1^{er}/CIPM du 10/03/2021 pour la réhabilitation du tronçon centre Maer à Etoudi sur une longueur de 2000m dans la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1^{er}, en procédure d'urgence sont rendus publics ainsi qu'il suit :

SOUMISSIONNAIRES	LA DYNASTIE Sarl	Ets NITOUKOU & CIE
Examen offre administrative	Non conforme	Conforme
Examen offre technique	Non conforme	Conforme

Examen offre financière	Non	Conforme
		montant TTC : 26 970 176 FCFA rabais 2% soit 26 430 773 FCFA YAOUNDE le 17 Juin 2021 Le MAIRE ABOUNA Jean-Marie
	Non conforme	
Délai de livraison	3 mois	3 mois
Résultats	ELIMINE	1^{er}

Décision d'attribution: Marché attribué à l'Ets NITOUKOU

L'attributaire, l'Ets NITOUKOU, Tel. 656510852, représenté par Madame ONGBELEHKEN Françoise Christel Noel, Directeur Général, est par conséquent invité à se présenter, au plus tard dans les sept (07) jours suivants la publication du présent communiqué, pour l'établissement dudit Marché.

Le présent communiqué sera publié partout où besoin sera

COMMUNE D'AKONOLINGA

COMMUNIQUE N°007/C/C-AKGA/SG/2021 DU 17/06/2021 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°006/AONO/C- AKGA/CIPM/2021 DU 07/04/2021, EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PARC VACCINOGENE A MENGUEME-SI DANS LA COMMUNE D'AKONOLINGA, DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, REGION DU CENTRE.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)**LE MAIRE DE LA COMMUNE D'AKONOLINGA COMMUNIQUE :**

A la suite de l'Appel d'Offres N°006/AONO/C-AKGA/CIPM/2021 du 07 mars 2021, le résultat se présente comme suit :
L'Entreprise ETS MACHA, B.P : Yaoundé, Tel : 670 10 40 65, 695 22 97 31, unique soumissionnaire est éliminée
pour **absence de la caution de soumission** dans son offre administrative.
Le présent communiqué sera publié partout où besoin sera./-

AKONOLINGA le 21 Juin 2021

Le MAIRE

AKAMBA ASSEMBE GEORGES

COMMUNE DE BELEL

COMMUNIQUE N° 09/C/CB/SG/CIPM/2021 DU 21/06/2021 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT D'APPELS D'OFFRES DE PROJET FINANCE PAR LE BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC, EXERCICE 2021, DANS LA COMMUNE DE BELEL.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de BELEL, Autorité Contractante, communique :

Les entreprises suivantes sont déclarées attributaires du Marché relatif à l'Appel d'Offres National ouvert ci-dessous, pour les montants et délais ci-après :

Attributaire	Projet	Montant du marché (en FCFA)	Délai d'exécution
ETS NANA	Réhabilitation d'une salle de classe à l'Ecole Publique de Ngaoundamdji dans la Commune de Bélel en procédure d'urgence	6 899 999	03 Mois
ETS TITANIC ET Cie	Construction d'un parking et des VRD de l'Auberge Municipale de Bélel, Département de la Vina, Région de l'Adamaoua ;	12 109 838	03 Mois

Les Directeurs des entreprises sont invités à se présenter à la Commune de BELEL dans un délai de sept (07) jours à compter de la date de publication du présent Communiqué, en vue de la souscription au projet du Marché.

Passé ce délai, l'Autorité Contractante se réserve le droit d'annuler l'attribution.

BELEL le 21 Juin 2021

Le MAIRE

ABBO ABOUBAKAR

COMMUNE DE BIKOK

PORTANT PUBLICATION DE LA DÉCISION D'ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°011/AONO/CBK/CIPM/2021 DU 12/05/2021, EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX D'ÉLECTRIFICATION PAR RÉSEAU TRIPHASÉ DU VILLAGE NKOLNGOCK 1 VERS NKILNTSAM 1, DANS LA COMMUNE DE BIKOK, DÉPARTEMENT DE LA MEFOU ET AKONO, RÉGION DU CENTRE. MAÎTRE D'OUVRAGE : MAIRE DE BIKOK FINANCEMENT : BIP MINEE, EXERCICE 2021.

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BIKOK, AUTORITE CONTRACTANTE, COMMUNIQUE :**

Par décision N°015/DM/CBK/SG DU 21/06/2021, la lettre commande relative à l'appel d'offres susvisé est attribuée au soumissionnaire ci-après :

Lot	Attributaire	Montant TTC (FCFA)	Délai d'exécution
Unique	ETS PENTAGONE II B.P : 8241 Yaoundé Tél : 677 62 23 42	49 949 667 (quarante neuf millions neuf cent quarante neuf mille six cent soixante sept) FCFA.	03 (trois) mois

Le Directeur Général de l'Entreprise susvisée est invité à se présenter à la Mairie de Bikok pour les modalités de souscription de ladite lettre commande.

BIKOK le 21 Juin 2021

Le MAIRE

OTTOU Crescence Odette

COMMUNE DE BIKOK

PORTANT PUBLICATION DE LA DÉCISION D'ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°008/AONO/CBK/CIPM/2021 DU 20 AVRIL 2021, EN PROCÉDURE D'URGENCE, POUR LE CONTRÔLE DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA ROUTE COMMUNALE AKOK BEKOE - ANDOCK (RIVE DU NYONG) DANS LA COMMUNE DE BIKOK, DÉPARTEMENT DE LA MEFOU ET AKONO, RÉGION DU CENTRE. MAÎTRE D'OUVRAGE : MAIRE DE BIKOK. FINANCEMENT : FONDS ROUTIER, PROGRAMME 2021.

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BIKOK, AUTORITE CONTRACTANTE, COMMUNIQUE :**

Par décision N°014/DM/CBK/SG DU 21/06/2021, la lettre commande relative à l'appel d'offres susvisé est attribuée au soumissionnaire ci-après :

Lot	Attributaire	Montant TTC (FCFA)	Délai d'exécution
Unique	ETS BAGATOUK'S B.P : 4501 Yaoundé Tél : 694 353 019	6 999 975 (six millions neuf cent quatre vingt dix neuf mille neuf cent soixante quinze) FCFA.	05 (Cinq) mois

Le Directeur Général de l'Entreprise susvisée est invité à se présenter à la Mairie de Bikok pour les modalités de souscription de ladite lettre commande.

BIKOK le 21 Juin 2021

Le MAIRE

OTTOU Crescence Odette

COMMUNE DE YAOUNDE I

COMMUNIQUÉ PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 10/AONO/CAY 1ER / CIPM /21 DU 29/04/2021 POUR LA FOURNITURE ET INSTALLATION DE LA POSE DES LAMPADAIRES DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 1ER, EN PROCÉDURE D'URGENCE

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

**LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 1^{ER},
MAITRE D'OUVRAGE, COMMUNIQUE :**

Les résultats de l'Appel d'Offres National Ouvert N° 10/AONO/CAY 1^{er} / CIPM /21 du 29/04/2021 pour la fourniture et installation de la pose des lampadaires dans la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1^{er}, en procédure d'urgence sont rendus publics ainsi qu'il suit :

SOUSSIONNAIRES	CHRIS ECLAIRAGE Sarl
Examen offre administrative	Conforme
Examen offre technique	Conforme
Examen offre financière	Conforme montant TTC : 59 027 152 FCFA
Délai de livraison	3 mois
Résultats	1^{er}

Décision d'attribution: Marché attribué à **CHRIS ECLAIRAGE Sarl**

L'attributaire, société **CHRIS ECLAIRAGE Sarl, B.P: 2265, Tel. 677789816**, représentée par **Monsieur OGOCHUKWU NNANYELU Christian Osian, Directeur Général**, est par conséquent invité à se présenter, au plus tard dans les sept (07) jours suivants la publication du présent communiqué, pour l'établissement dudit Marché.

Le présent communiqué sera publié partout où besoin sera

COMMUNE DE NGOURA

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°014 /AONO/C.NGRA/SG/ST/CIPM/NGRA/2021 DU 14 JUIN 2021 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU POSTE AGRICOLE DE WOUMBOU DANS LA COMMUNE DE NGOURA, DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM, REGION DE L'EST.

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Publics de l'Exercice 2021, LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NGOURA, Maître d'Ouvrage, lance pour le compte de la Commune de NGOURA, un appel d'offres national ouvert pour l'exécution des travaux de construction du poste agricole de WOUMBOU dans la Commune de NGOURA, Département du Lom et Djerem, Région de l'Est.

2. Consistance des prestations

Les travaux objet du présent Appel d'Offres portent sur :

Installation de chantier ;
Terrassement ;
Fondations ;
Maçonneries ;
Charpente et Couverture ;
Menuiserie bois et métallique ;

Peinture et revêtement ;
Electricité ;
Plomberie sanitaire et assainissement

3. Cout Prévisionnel

20 000 000 (Vingt millions) Francs CFA TTC.

4. Participation et origine

La participation à cet Appel d'Offres est ouverte aux Entreprises spécialisées dans le domaine du Bâtiment et Travaux Publics et installées en territoire camerounais.

5. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Publics de la République du Cameroun, Exercice 2021

6. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté à la Mairie de NGOURA, dès publication du présent avis

7. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être retiré à la Mairie de NGOURA, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance attestant, le versement de la somme non remboursable de **trente mille (30 000) francs CFA**, payable à la Recette Municipale de la Commune de NGOURA.

8. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir sous pli fermé à la Mairie de NGOURA (Secrétariat du Maire), au plus tard le **05 JUILLET 2021 à 13 heures** précises et devra porter la mention suivante :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 014 /AONO/C.NGRA/SG/ST/CIPM/NGRA/2021 DU 14 juin 2021 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU POSTE AGRICOLE DE WOUMBOU DANS LA COMMUNE DE NGOURA, DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM, REGION DE L'EST.

" A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement "

9. Delai de Livraison

Le délai prévisionnel d'exécution est de quatre (04) mois, incluant toutes les contraintes éventuelles liées à l'enclavement, aux contraintes particulières du site, aux conditions climatiques et aux moyens d'accès sur place. Le délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux. Il revient au Cocontractant de proposer dans son offre un calendrier d'exécution entrant dans le délai sus-indiqué.

10. Cautionnement Provisoire

Toutes les offres devront être accompagnées d'une caution de soumission délivrée par un établissement bancaire de 1er ordre agréé par le Ministère en charge des Finances d'un montant de 2% du montant prévisionnel, soit 400 000 (Quatre cent mille) Francs CFA.

11. Recevabilité des Offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives requises, une caution de soumission déiivrée par un établissement bancaire de 1er ordre agréé par le Ministère en charge des Finances d'un montant de 2% du montant prévisionnel, soit 400 000 (Quatre cent mille) Francs CFA.

La caution devra rester valable soixante (60) jours à compter de la date de remise des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, dont ia caution de soumission, devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées par l'autorité compétente des administrations concernées. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois.

Les offres parvenues après les date et heure limites de dépôt ne seront pas recevables.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

12. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres se fera en un temps à la Mairie de NGOURA le 05 JUILLET 2021 à 14 heures précises par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de NGOURA, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

13. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires :

a. Offre Administrative

1) Absence d'une pièce administrative ;

2) Pièce falsifiée ;

3) Non-conformité de l'une des pièces du dossier administratif après le délai de 48 heures réglementaire ;

b. Offre technique

1) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;

2) N'avoir pas réuni au moins 80% de critères de qualification.

c. Offre Financière

1) Absence du sous-détail d'un prix unitaire quantifié ;

2) Omission du prix d'une tâche quantifiée dans le bordereau des prix unitaires ou dans le devis estimatif ;

3) Quantités de matériaux entrant dans la constitution des prix erronées, en rapport aux dispositions du Bordereau des Prix Unitaires et du Cahier des Clauses Techniques Particulières, dans plus de 20 % des sous-détails.

N.B\ Les copies certifiées des pièces antérieurement légalisées seront systématiquement rejetées.

B. Critères de qualification des offres techniques :

Les critèresS; explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

1) La capacité financière Oui/Non

2) Les références de l'Entreprise Oui/Non

3) L'organisation, les plannings d'approvisionnement et d'exécution des travaux et la compréhension du projet Oui/Non

4) L'expérience du personnel d'encadrement. Oui/Non

5) Le matériel et les équipements essentiels. Oui/Non

Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 80% seront examinées.

14. Attribution

Le Marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre:

1- administrative sera jugée conforme ;

2- technique sera jugée conforme et aura reçu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 80 % ;

3- financière après corrections conformément aux dispositions du RPAO des sous détails des prix unitaires, du bordereau des prix unitaires et du devis estimatif, sera jugée conforme aux dispositions du CCTP et classée la moins disante.

15. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant soixante (60) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de la Mairie de NGOURA, aux numéros de téléphones : 674 790 224/ 693 938 406.

NGOURA le 14 Juin 2021

Le MAIRE

MADA MICHEL

COMMUNE DE NKOLMETET

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°006/AONO/NKMT/CIPM/2021 DU 07/05/2021 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX HANGARS COMMERCIAUX EN BRIQUES DE TERRE CUITE AU MARCHÉ CENTRAL DE NKOLMETET DANS LA COMMUNE DE NKOLMETET, DÉPARTEMENT DU NYONG ET SO'O, RÉGION DU CENTRE. FINANCEMENT : BIP EXERCICE 2021

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)
IMPUTATION
IW02645

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Maire de la Commune de NKOLMETET, Maître d'Ouvrage et Autorité Contractante, lance en procédure d'urgence un Appel d'Offres National Ouvert pour l'exécution **DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 02 DEUX HANGARS COMMERCIAUX EN BRIQUES DE TERRE CUITE AU MARCHÉ CENTRAL DE NKOLMETET DANS LA COMMUNE DE NKOLMETET DÉPARTEMENT DU NYONG ET SO'O, RÉGION DU CENTRE.**

FINANCEMENT : BIP Exercice 2021 ; Imputation : IW02645 ; **Acte 55 27 351 01 641167 2226 821**

2. Consistance des prestations

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, portent sur la construction de deux hangars à usage de commerce au Marché Central de NKOLMETET dans la Commune de NKOLMETET, Département du NYONG et SO'O, Région du CENTRE.

Ces travaux sont répartis en onze unités à savoir :

- Les travaux préliminaires ;
- Les travaux de terrassement ;
- Le Gros œuvre (Ouvrage en infrastructure et en superstructure) ;
- Les Maçonneries et Ravalements ;
- La Charpente - Couverture ;
- Les Menuiseries Métalliques et Bois ;
- La Peinture ;
- L'Electricité et Sécurité incendie ;
- L'Assainissement ;
- Les Aménagements extérieurs ;
- Les Equipements spéciaux.

NB : Les détails sont précisés dans le CCTP.

3. Cout Prévisionnel

Le cout prévisionnel de l'opération à l'issu des études préalables est de **40.000.000 (Quarante Millions) Francs CFA.**

4. Allotissement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont constitués en un lot unique.

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises ou groupements solidaires d'entreprises de BTP installées au Cameroun.

6. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, seront financés par le BIP 2021 **Acte 55 27 351 01 641167 2226 821 (EN PROCEDURE D'URGENCE)** – Exercice 2021.

7. Consultation du Dossier

Le dossier d'Appel d'Offres peut être consulté à l'hôtel de ville de NKOLMETET aux heures ouvrables.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être retiré dès publication du présent avis à la Commune de NKOLMETET sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable au titre des frais de dossier de **SOIXANT**

9. Delai de Livraison

Le délai maximum d'exécution des travaux est fixé à **Quatre (04) mois**.

10. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, un cautionnement provisoire délivré par un établissement bancaire de premier ordre ou une compagnie d'assurances agréé par le Ministère en charge des Finances, dont le montant est fixé à **UN MILLION DEUX CENT MILLE (1.200.000) FCFA** Sous peine de rejet, le cautionnement provisoire devra être impérativement produit en original datant d'au plus trois (03) mois.

Le cautionnement provisoire sera libéré au plus tard trente (30) jours après le délai de validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Pour le soumissionnaire attributaire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

. Présentation des offres

Les documents constituant l'Offre seront répartis en trois volumes ci-après, placés sous simple enveloppe dont :

Volume 1 : Pièces Administratives ;

Volume 2 : Offre Technique ;

Volume 3 : Offre Financière.

Toutes les pièces constitutives des offres (Volumes 1, 2 et 3), seront placées dans une grande enveloppe extérieure scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause.

Les différentes pièces de chaque Offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de couleur identique.

11. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives exigées doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par les services émetteurs, selon le cas, suivant les indications du RPAO. Elles devront être datées d'au plus trois (03) mois à l'ouverture des plis ou établies postérieurement à la date de publication de l'avis d'appel d'offres.

La soumission dûment timbrée et signée, selon le modèle contenu dans le dossier d'appel d'offres, fera ressortir les coûts en francs CFA hors taxes et toutes taxes comprises.

12. Critères d'évaluation

Les offres seront évaluées sur la base des critères ci-après :

1. Critères Eliminatoires

- a) Absence de la caution de soumission à l'ouverture ou d'une pièce administrative non-conforme 48 heures après la séance d'ouverture ;
- b) Pièce falsifiée ou fausse déclaration ;
- c) Offre technique incomplète pour absence :
 - c1) de l'Attestation de visite de site signée sur l'honneur par le soumissionnaire;
 - c2) l'Ingénieur des travaux du génie Civil inscrit à l'Ordre (l'ONIGC),
 - c3) de déclaration sur l'honneur de non-abandon de marchés au cours des **trois (03)** dernières années ;
 - c4) de la capacité de préfinancement d'un montant minimum de **30 millions** délivrée par une banque de 1^{er} ordre agréée par le MINFI ;
- d) **N'avoir pas réalisé au cours des 05 (2015) dernières années un projet de construction d'un montant minimum de 50 millions FCFA dans le cadre des marchés publics ;**
- e) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;
- f) N'avoir pas satisfait à au moins 70% des critères essentiels.

2. Critères essentiels

L'offre technique sera évaluée suivant la grille de notation suivante :

A - Présentation	01 critère
B - Références	03 critères
C - Personnel d'encadrement	07 critères
D - Méthodologie	04 critères
E - Matériel	08 critères
F- Surface financière	01 critère

Les détails de ces critères essentiels sont précisés par le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO) et repris dans la grille d'évaluation. En cas de conflit entre l'Avis d'Appel d'Offres, la grille d'évaluation et le RPAO, seul ce dernier doit être pris en considération.

13. Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les rabais proposés à condition que la proposition financière ne soit pas anormalement basse .

14. Durée Validité des Offres

La durée de validité des offres est de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour leur remise.

15. Renseignements Complémentaires

- 1. Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Mairie de NKOLMETET (Secrétariat General) téléphone : 699 36 13 55 / 657 32 32 96
- 2. Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS a la CONAC au numéro 1517.

Additif à l'appel d'Offres

Le Maitre d'Ouvrage se réserve le droit, en cas de nécessité, d'apporter toute autre modification ultérieure utile au présent appel d'offres.

YAOUNDE le 11 Mars 2021

Le MAIRE

ANABA MBARGA Joséphine Solange

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

**AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET N°0002/ASMI/MINAS/SG/DAG/SDBMM/SMP/2021
DU 17 JUIN 2021 RELATIF A LA PRESELECTION DES CONSULTANTS OU CABINETS DE CONSULTANTS
EN VUE DE LA REALISATION DES ETUDES POUR LA PRODUCTION D'UN SCHEMA DIRECTEUR
INFORMATIQUE DU SYSTEME INFORMATISE DE DELIVRANCE DE LA CARTE NATIONALE D'INVALIDITE**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

1. Contexte

Dans l'optique de disposer de l'ensemble des informations nécessaires à la conception d'un schéma directeur en vue de la production de la carte nationale d'invalidité, le Ministre des Affaires Sociales lance un Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt (ASMI).

Le but du présent Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt est de constituer une liste restreinte des consultants ou cabinets de consultants devant participer à l'Appel d'Offres National Restreint qui sera lancé conformément à la réglementation en la matière.

2. Objet

Le présent Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt a pour objet la présélection des consultants ou cabinets de consultants ayant une expertise dans les domaines des systèmes d'information, de développement des logiciels, de sécurité informatique, et devant participer à l'Appel d'Offres National Restreint portant sur la réalisation des études pour la production d'un schéma directeur informatique du système informatisé de délivrance de la carte nationale d'invalidité.

3. Participation et origine

Le présent Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt a pour objet la présélection des consultants ou cabinets de consultants ayant une expertise dans les domaines des systèmes d'information, de développement des logiciels, de sécurité informatique, régulièrement immatriculés, en règle avec leurs obligations fiscales et administratives et justifiant d'une capacité technique, financière et opérationnelle suffisante dans le domaine concerné. A cet effet, les consultants ou cabinets de consultants intéressés par cet Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt doivent fournir toutes les informations indiquant leurs qualifications et références dans les prestations analogues, ainsi que les documents appropriés attestant leur expérience dans ce domaine.

4. Financement

Le financement sera assuré par le Budget d'Investissement Public du MINAS pour l'exercice 2021.

5. Remises des offres

Les dossiers de candidatures rédigés en français et/ou en anglais doivent être remis en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, sous pli fermé à la Direction des Affaires Générales ; Sous-Direction du Budget, du Matériel et de la Maintenance ; Service des Marchés Publics sis au 2ème étage, porte 24, de l'immeuble abritant les services centraux du Ministère des Affaires Sociales au plus tard le 05 JUILLET 2021 à 13 heures, heure locale. Passé ce délai, aucune offre ne peut être acceptée, modifiée ou retirée. Chaque offre constituée portera la mention :

« AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET N°0002/ASMI/MINAS/SG/DAG/SDBMM/SMP/2021
DU 17 JUIN 2021. RELATIF A LA PRESELECTION DES CONSULTANTS OU CABINETS DE CONSULTANTS EN
VUE DE LA REALISATION DES ETUDES POUR LA PRODUCTION D'UN SCHEMA DIRECTEUR INFORMATIQUE
DU SYSTEME INFORMATISE DE DELIVRANCE DE LA CARTE NATIONALE D'INVALIDITE».
« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

6. Composition du dossier

Les candidats devront fournir les pièces ci-après, présentées en deux (02) parties, rédigées en français ou en anglais, produits en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, contenues dans une

enveloppe fermée et scellée, ne comportant ni cachet, ni indication sur l'identité du soumissionnaire.

La première enveloppe dite « enveloppe A » portera la mention « Pièces administratives » et contiendra les documents ci-après :

N° D'ORDRE	DOCUMENT
A.1	Une lettre de motivation timbrée, datée et signée du consultant ou du cabinet de consultants.
A.2	L'attestation de non faillite délivrée par le Greffe du Tribunal de Première Instance
A.3	L'attestation de non exclusion délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP)
A.4	La photocopie de la carte de contribuable
A.5	L'attestation de non redevance
A.6	La photocopie du registre de commerce
A.7	La photocopie de l'attestation de localisation et du plan de localisation
A.8	L'attestation de soumission délivrée par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS)

La deuxième enveloppe dite « **enveloppe B** » portera la mention « **offre technique** ». Elle contiendra tous les documents relatifs à la compétence et aux références générales des soumissionnaires placés dans l'ordre indiqué dans le tableau suivant :

N° D'ORDRE	DOCUMENTS DE METHODOLOGIE
B.1	<u>Références du consultant ou du cabinet de consultants</u>: le candidat présentera les références tout en précisant la liste des domaines de sa spécialisation, de son expérience pour les prestations prévues dans le présent avis au cours des dix (10) dernières années. Pour être validée, chaque référence devra être justifiée par les éléments suivants : - le nom du Maître d'Ouvrage ; - les copies de l'extrait des contrats signés (première et dernière pages) ; - le lieu d'exécution du projet ; - la copie du procès-verbal de réception ou le certificat de bonne exécution délivré par le Maître d'Ouvrage ou ses services ou l'attestation de mainlevée de la caution de bonne fin.
B.2	Une note méthodologique : cette note méthodologique, qui est une note d'orientation stratégique, décrit la démarche à suivre pour la réalisation desdites prestations ; La compréhension de la mission Plan d'étude : le plan de l'étude présente globalement les étapes de la démarche à suivre ; Chronogramme d'exécution de l'étude : le consultant devra proposer le chronogramme détaillé des activités à mener pour la réalisation des prestations.
B.3	PERSONNEL Les consultants ou cabinets de consultants doivent disposer d'une équipe pluridisciplinaire d'Experts possédant des connaissances avérées dans le domaine de cette prestation et doivent justifier d'une disponibilité effective pendant la durée de la mission. L'équipe sera constituée d'un personnel-clé spécialisé comme suit : <u>Pour le Chef d'équipe, Responsable de la Planification et de la Supervision de l'activité:</u> Un Ingénieur en Informatique (BAC + 5 au moins) ou équivalent, justifiant de 10 années d'expérience au moins dans les systèmes d'information ; <u>Pour l'équipe de consultation,</u> disposer d'au moins : Un expert en Génie Logiciel (Bac + 3 au moins) ou équivalent, justifiant de 05 ans d'expérience dans l'analyse et la conception des systèmes d'information, une connaissance des techniques d'authentification et notamment la biométrie ; Un expert en Sécurité Informatique (Bac + 3 au moins), justifiant de 05 ans d'expérience dans le domaine ; Un expert Développeur des Logiciels (Bac + 3 au moins en informatique ou équivalent), justifiant de 05 ans d'expérience dans le domaine des applications, notamment les applications mobiles ; Le consultant ou cabinet de consultants devra fournir la liste du personnel-clé compétent et jugé nécessaire à mettre en place pour la réalisation des prestations et définir les affectations proposées, accompagnée : Des Curricula Vitae de son personnel, datant de moins de trois (03) mois et signés de chaque expert ; De la copie du diplôme certifiée conforme par une autorité compétente De la photocopie du diplôme le plus élevé de chaque expert ; De la définition des affectations de chaque expert.

7. Critères d'évaluation

Les Dossiers de candidature seront évalués suivant les critères ci-après :

- Dossier Administratif ou Technique incomplet et/ou non conforme ;
- Fausse déclaration ou document falsifié ;
- Note Technique inférieure à soixante-dix (70) points sur cent (100)



Critères de Notation des dossiers techniques

L'évaluation technique se fera sur cent (100) points sur la base des critères ci-après :

- i. Présentation de l'offre : 03 points
- ii. Références du consultant ou du cabinet de consultants pour les études similaires (premières et dernières pages assorties des procès-verbaux de réception): 20 points
- iii. Personnel (Qualifications et expériences) : 55 points
- iv. Plan de travail et méthodologie: 12 points
- v. Moyens matériels et logistiques : 10 points.

N°	Critères d'évaluation de base	Répartition	Notation		
			Points	Total	
1	Présentation des dossiers de consultation	Sommaire général	0,5	3	3
		Sommaire de chaque partie	0,5		
		Pièce classée dans l'ordre du sommaire	0,5		
		Lisibilité	0,5		
		Intercalaire de couleur	0,5		
		Reliure	0,5		
2	Références du consultant ou du cabinet de consultants pour les études similaires	Nombre de missions réalisées pour les études en général	0	0	8
			1 à 3	2	
			4 à 6	4	
			7 à 9	8	
		Nombre de missions réalisées en lien avec l'un des domaines concernant les systèmes d'information, la biométrie, la sécurité informatique ou le développement des logiciels.	0	0	12
			1 à 3	3	
			4 à 6	6	
			7 à 9	9	
			10 à 12	12	

3	Personnel (Qualifications et expériences)	Expérience du chef d'équipe (nombre de prestations réalisées dans le domaine de la planification et supervision des activités des systèmes d'information)	0	0	17,5
			1 à 3 ans	4	
			4 à 6 ans	8	
			7 à 9 ans	13	
			? 10 ans	17,5	
		Expérience de l'expert en Génie Logiciel	0	0	12,5
			1 à 2 ans	3,5	
			3 à 4 ans	7	
			? 5 ans	12,5	
		Expérience de l'expert en Sécurité Informatique	0	0	12,5
			1 à 2 ans	3,5	
			3 à 4 ans	7	
			? 5 ans	12,5	
		Expérience de l'expert Développeur des Logiciels	0	0	12,5
			1 à 2 ans	3,5	
			3 à 4 ans	7	
			? 5 ans	12,5	
		Plan de travail et méthodologie	0	0	12
			1 à 2 ans	3,5	
			3 à 4 ans	7	
			? 5 ans	12,5	

Seuls les candidats qui ont totalisé, à l'issue de l'évaluation, une note technique au moins égale à soixante-dix (70) points sur cent (100), seront retenus.

La non production de l'une des informations entraînera la note zéro (0).

Toute fausse déclaration entraînera le retrait de l'offre du consultant.

A l'issue de la présente manifestation d'intérêt, une liste restreinte de consultants pré-

8. Evaluation et publication des résultats

Seuls les consultants ou cabinets de consultants dont les offres comportent toutes les pièces administratives citées et ayant obtenu une note technique de soixante-dix (70) points sur cent (100) au moins seront pré qualifiées pour l'Appel d'Offres National Restreint qui sera lancé selon les règles et procédures définies par les décrets et arrêtés en vigueur en République du Cameroun et notamment le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics au Cameroun.

5	Moyens matériels et logistiques	Ordinateur	4	10
		Imprimante, scanner	2	
		Logiciels	2	
		Véhicule	1	
		Matériel de communication	1	
		Total	100	

YAOUNDE le 17 Juin 2021

Le MINISTRE

NGUENE NÉE KENDECK PAULINE IRÈNE

HOPITAL GENERAL DE DOUALA

COMMUNIQUE N°019/C/HGD/DG/SMP/2021 PORTANT PUBLICATION DE LA DECISION D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ PASSE APRES APPEL D'OFFRES N°011/AONO/HGD/CIPM/2021 DU 17 MARS 2021 POUR LA FOURNITURE DES CONSOMMABLES D'HEMODIALYSE A L'HOPITAL GENERAL DE DOUALA (HGD), POUR LE COMPTE DE L'EXERCICE 2021.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de l'Hôpital Général de Douala communique :

Par décision N°019/D/HGD/DG/SMP/2021 du 21 juin 2021, les entreprises ci-après ont été retenues comme attributaire des lots 1, 2 et 3 du marché relatif à la consultation suscitée :

Lot	Maître d'Ouvrage	Entreprise attributaire	Montant TTC en F CFA	Délai
1	Le Directeur Général de l'Hôpital Général de Douala	NUMELEC CAMEROUN	49 456 553	Six (06) mois
2		NUMELEC CAMEROUN	422 383 750	
3		GIMA-BAMBOT HEALTHCARE	424 916 100	

Lesdites entreprises sont invitées à bien vouloir prendre attache avec l'Hôpital Général de Douala (Service des Marchés Publics), afin de procéder sous quinzaine à la souscription des projets de marché relatifs à cette commande, en vue de leur contractualisation.

Aussi, le soumissionnaire Itec Sas qui a participé à cette consultation et n'a pas été retenu est prié de passer retirer ses offres sous quinzaine dès publication du présent communiqué. Passé ce délai, ces offres seront purement et simplement détruites.

Enfin, le présent communiqué tient lieu de main de levée de caution de soumission pour le soumissionnaire non retenu cité ci-dessus.

DOUALA le 21 Juin 2021

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

NAMME LUMA HENRY

COMMUNE D'AKONOLINGA

COMMUNIQUE N°011/C/C-AKGA/SG/2021 DU 18/06/2021 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°008/AONO/C- AKGA/CIPM/2021 DU 16/04/2021, EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'ABATTOIR MUNICIPAL D'AKONOLINGA

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune d'Akonolinga communique :

A la suite de l'Appel d'Offres N°008/AONO/C-AKGA/CIPM/2021 du 16 avril 2021, le résultat se présente comme suit :

Soumissionnaire	Prix de l'Offre TTC (FCFA)	Délai d'exécution	Rang
ETS CHELSEA AND KABREL COMPAGNY B.P: 34 124 YAOUNDE TEL : 694 03 98 41 675 50 99 00	7 987 365	Deux (02) mois	Soumissionnaire Unique Offres Administrative, Technique et Financière conformes avec 10 OUI sur 13, Soit une note technique de 77%

L'Entreprise **ETS CHELSEA AND KABREL COMPAGNY, B.P : 34 124 YAOUNDE, TEL : 694 03 98 41, 675 50 99 00** est retenue suite à l'Appel d'Offres relatif aux travaux d'aménagement de l'abattoir municipal d'Akonolinga, pour le montant Toutes Taxes Comprises (TTC) correspondant à son offre financière. Le délai d'exécution desdits travaux est de : **Deux (02) Mois calendaire à compter de la date de notification du démarrage des travaux.**

L'Entreprise ci-dessus désignée est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué à la Mairie d'Akonolinga pour l'établissement de la Lettre-Commande correspondante.

AKONOLINGA le 21 Juin 2021

Le MAIRE

AKAMBA ASSEMBE GEORGES

MINISTERE DE L'EAU ET DE L'ENERGIE

**ADDITIF N°1 DU 15 JUIN 2021 À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°000000024/AONO/MINEE/CIPM/2021 DU 25 MAI 2021 POUR LES TRAVAUX D'ÉLECTRIFICATION
RURALE PAR ÉNERGIE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE DE LA LOCALITÉ DE NKOLESSANG,
ARRONDISSEMENT DE LEMBE YEZOUM , DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SANAGA (EN PROCÉDURE
D'URGENCE).**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

L'Appel d'Offres susmentionné est modifié ainsi qu'il suit :

● **1° Point n°5 Coût prévisionnel (Page 5):**

Au lieu de : Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **cinquante millions (50 000 000)** de francs CFA.

Lire : Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **soixante dix millions (70 000 000)** de francs CFA.

● **2° Point n°8 cautionnement provisoire (Page 5):**

Au lieu de : Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission valable pendant trente (30) jours au-delà de la date limite de validité des offres, établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère des Finances et dont la liste figure dans le DAO (Pièce N°13). Le montant de la caution est d'un million (1000 000) F CFA.

Lire : Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission valable pendant trente (30) jours au-delà de la date limite de validité des offres, établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère des Finances et dont la liste figure dans le DAO (Pièce N°13). Le montant de la caution est d'un million quatre cent mille (**1 400 000**) F CFA.

● **3° Point n°11 Remise des Offres de l'Avis d'Appel d'Offres (Page 6):**

Au lieu de : chaque offre rédigées en français ou en anglais en 07 (sept) exemplaires, dont un (01) original et six (06) copies marqués comme telles, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert , devront parvenir au Service des Marchés Publics, 3ème étage de la TOUR de l'Immeuble Ministériel n°1 , porte 3T02 , BP 70 Yaoundé , Tel : 222 22 61 83 , au plus tard le **17 juin 2021** à 14 heures précises ,heure locale et devront porter la mention :

*APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°000000024/AONO/MINEE/CIPM/2021 DU 25 MAI 2021 POUR LES
TRAVAUX D'ELECTRIFICATION RURALE PAR ENERGIE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE DE LA LOCALITE DE
NKOLESSANG, ARRONDISSEMENT DE LEMBE YEZOUM, DEPARTEMENT DE LA HAUTE SANAGA (EN
PROCEDURE D'URGENCE).*

Financement : BIP/MINEE 2021

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

Lire : chaque offre rédigées en français ou en anglais en 07 (sept) exemplaires, dont un (01) original et six (06) copies marqués comme telles, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert , devront parvenir au Service des Marchés Publics, 3ème étage de la TOUR de l'Immeuble Ministériel n°1 , porte 3T02 , BP 70 Yaoundé , Tel : 222 22 61 83 , au plus tard le **30 juin 2021** à 14 heures précises ,heure locale et devront porter la mention :

*APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°000000024/AONO/MINEE/CIPM/2021 DU 25 MAI 2021 POUR LES
TRAVAUX D'ELECTRIFICATION RURALE PAR ENERGIE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE DE LA LOCALITE DE
NKOLESSANG, ARRONDISSEMENT DE LEMBE YEZOUM, DEPARTEMENT DE LA HAUTE SANAGA (EN*

PROCEDURE D'URGENCE).
Financement : BIP/MINEE 2021
« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

● **4° Point n°13 ouverture des offres de l'avis d'Appel d'Offres (Page 6):**

Au lieu de : L'ouverture des pièces administratives , des propositions techniques et financières, aura lieu le **17 juin 2021** à 15 heures, par la commission Interne de Passation des Marchés auprès du Ministère de l'Eau et de l'Energie sise à l'IMMEUBLE n°2 à Mvog ADA à Yaoundé.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dument mandatée.

Lire : L'ouverture des offres se fera en un temps, l'ouverture des offres administratives, techniques et financières aura lieu le **30 juin 2021** à 15 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès du Ministère de l'Eau et de l'Energie dans la salle de réunion bâtiment annexe II MVOG-ADA, au 2^{ème} étage Yaoundé.

YAOUNDE le 15 Juin 2021

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dument mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier. *Le MINISTRE*

ELOUNDOU ESSOMBA GASTON

Les modifications susmentionnées seront prises en compte dans le RPAO dudit DAO.

Le reste sans changement. /-

MINISTERE DE L'EAU ET DE L'ENERGIE

COMMUNIQUE N° 00000032/21/C/MINEE/SG/DAG/SDBMM/SMP/BAO DU 21 JUIN 2021 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ ET DES LETTRES-COMMANDE RELATIFS À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°00000019/AONO/MINEE/CIPM/2021 DU 14 AVRIL 2021 POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE DIX HUIT (18) AEP ET DEUX CENT DOUZE (212) FORAGES (PHASE II). FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC, EXERCICE 2021.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE MINISTRE DE L'EAU ET DE L'ENERGIE, COMMUNIQUE :

Sont déclarés attributaires du marché et des Lettres-Commandes relatifs à l'Appel d'Offres suscité, les Soumissionnaires ci-après désignés :

Lot	Soumissionnaire	Montant proposé TTC en FCFA	Délai D'exécution
Lot 1	PALMER LTD	59 999 997	04 mois
Lot 2	Groupement AZIZ SOLUTION/ETS PIERAL	31 103 800	04 mois
Lot 3	Groupement AZIZ SOLUTION/ETS PIERAL	36 418 950	04 mois
Lot 4	Groupement AZIZ SOLUTION/ETS PIERAL	21 914 608	04 mois

Les intéressés sont invités à se présenter dès publication du présent communiqué au Service des Marchés Publics du Ministère de l'Eau et de l'Energie pour l'élaboration des projets de Marché et de Lettres-Commandes.

Par ailleurs, les soumissionnaires non retenus sont priés de passer retirer leurs Offres au Secrétariat de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès du MINEE sous quinzaine dès publication du présent Communiqué. Passé ce délai, ces Offres seront détruites.

Le présent communiqué tient lieu de main levée de caution de soumission. /-

YAOUNDE le 21 Juin 2021

Le MINISTRE

ELOUNDOU ESSOMBA GASTON

HOPITAL GENERAL DE DOUALA

COMMUNIQUE N°020/C/HGD/DG/SMP/2021 PORTANT PUBLICATION DE LA DECISION D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ PASSE APRES APPEL D'OFFRES N°016/AONO/HGD/CIPM/2021 DU 11 MAI 2021 POUR LA FOURNITURE DE CONSOMMABLES MEDICAUX POUR CHIMIOThERAPIE A L'HOPITAL GENERAL DE DOUALA (HGD).

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de l'Hôpital Général de Douala communique :

Par décision N°020/D/HGD/DG/SMP/2021 du 21 juin 2021, l'entreprise ci-après a été retenue comme attributaire du marché relatif à la consultation suscitée :

Lot	Maître d'Ouvrage	Entreprise attributaire	Montant TTC en F CFA	Délai
1	Le Directeur Général de l'Hôpital Général de Douala	HESSOM Sarl	74 526 000	Cinq (05) mois
2		B.P. : 2540 Douala	74 647 000	

Ladite entreprise est invitée à bien vouloir prendre attache avec l'Hôpital Général de Douala (Service des Marchés Publics), afin de procéder sous quinzaine à la souscription des projets de marché relatifs à cette commande, en vue de leur contractualisation.

DOUALA le 21 Juin 2021

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

NAMME LUMA HENRY

COMMUNE DE DIBOMBARI

PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N°002/AONO/CD/CIPM/2021 DU 29 MARS 2021 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE ZOOTECHNIQUE ET VETERINAIRE A BOMONO-GARE DANS LA COMMUNE DE DIBOMBARIFINANCEMENT : BIP / COMMUNE DE DIBOMBARI

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de Dibombari, Maitre d'ouvrage communique :

ETS AB THEO SERVICES, a été attributaire du marché ci-dessus cité pour un montant de **29 761 500 FCFA TTC** (vingt neuf Millions sept cent soixante un mille cinq cent) et un délai d'exécution de **trois (03) mois**.

Cet Etablissement est invité à se présenter d'urgence à la Mairie de Dibombari, pour l'établissement de son contrat.

DIBOMBARI le 17 Juin 2021

Le MAIRE

BEJEDI NDAME Justin

COMMUNE DE SA`A

COMMUNIQUE N°008/C/C-SAA DU 21/06/2021 PORTANT PUBLICATION DE L'ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À LA CONSTRUCTION D'UN DALOT SUR LA RIVIÈRE MBOSSO ET L'AMÉNAGEMENT DES VOIES D'ACCÈS AU QUARTIER NKOLMESSENG DANS LA COMMUNE DE SAA , DÉPARTEMENT DE LA LEKIE, RÉGION DU CENTRE FINANCEMENT : BIP MINTP/FONDS ROUTIER EXERCICE 2021

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de SAA, Maître d'ouvrage, Autorité contractante,

Communique :

Par Décision Municipale N°008/DM/C/S du 21 JUIN 2021, l'Entreprise ci-dessous mentionnée dans le tableau est déclarée adjudicataire du marché objet de l'avis d'appel d'offres N°007/AONO/MINMAP/MINTP/FR/C-SAA/CIPM du 23 Avril 2021 pour les montants et délais ci-après :

DAO	ENTREPRISE	DESIGNATION DU PROJET	MONTANT TTC LU LORS DU DEPOUILLEMENT	RABAIS	MONTANT TTC CORRIGE APRES RABAIS	DELAI D'EXECUTION
DAO N°007	AIR FORAGE SARL	CONSTRUCTION D'UN DALOT ET OUVERTURE VOIES D'ACCES	39.999.843	3%	38.859.852	03 Mois

Le Directeur de la Société **AIR FORAGE SARL** ou son représentant est invité à se présenter au secrétariat de la CIPM de la commune de Saa, dans un délai de sept (07) jours à compter de la date de publication du présent communiqué, en vue de la souscription des lettres-commandes. En outre, les Etablissements **CAROLE BUISNESS SARL**, sont éliminés pour faux et usage du faux notamment les cartes grises produites dans leur offre technique.

Les soumissionnaires non retenus sont priés de venir retirer leurs offres dans un délai de 08 jours sinon, elles seront purement et simplement détruites.

SA'A le 21 Juin 2021

Le MAIRE

MESSINA NOAH Jean Blaise

COMMUNE D'AKONOLINGA

COMMUNIQUE N°010/C/C-AKGA/SG/2021 DU 18/06/2021 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°007/AONO/C- AKGA/CIPM/2021 DU 16/04/2021, EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UN ESPACE VERT A L'ESPLANADE DE LA SOUS-PREFECTURE D'AKONOLINGA

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune d'Akonolinga communique :

A la suite de l'Appel d'Offres N°007/AONO/C-AKGA/CIPM/2021 du 16 avril 2021, le résultat se présente comme suit :

Soumissionnaire	Prix de l'Offre TTC (FCFA)	Délai d'exécution	Rang
DEMAISON SARL B.P: 2706 YAOUNDE TEL : 699 60 82 54	14 999 998	Trois (03) mois	Soumissionnaire Unique Offres Administrative, Technique et Financière conformes avec 18 OUI sur 18, Soit une note technique de 100%

L'Entreprise **DEMAISON SARL, B.P : 2706 YAOUNDE, TEL : 699 60 82 54** est retenue suite à l'Appel d'Offres relatif aux travaux d'aménagement d'un espace vert a l'esplanade de la sous-préfecture d'Akonolinga, pour le montant Toutes Taxes Comprises (TTC) correspondant à son offre financière. Le délai d'exécution desdits travaux est de : **Trois (03) Mois calendaire à compter de la date de notification du démarrage des travaux.**

L'Entreprise ci-dessus désignée est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué à la Mairie d'Akonolinga pour l'établissement de la Lettre-Commande correspondante.

AKONOLINGA le 21 Juin 2021

Le MAIRE

AKAMBA ASSEMBE GEORGES

COMMUNE D'ABONG-MBANG

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°007 /AONO/C.AM/CIPM/2021 DU 09/06/2021 EN PROCÉDURE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE COMMERCIAL (BÂTIMENTS) DANS LA VILLE D'ABONG-MBANG. DÉPARTEMENT DU HAUT-NYONG. RÉGION DE L'EST (LOT UNIQUE).

FINANCEMENT

FONDS SPÉCIAL D'EQUIPEMENT ET D'INTERVENTION INTERCOMMUNALE (FEICOM)

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ABONG-MBANG, Autorité Contractante, lance un appel d'offres national ouvert pour les travaux de construction d'un complexe commercial (Bâtiment B) dans la ville d'ABONG-MBANG.

2. Consistance des prestations

Les travaux préliminaires et installation de chantier;
Les terrassements complémentaires;
Les travaux de béton et de béton armé;
Les travaux de maçonneries;
Les travaux d'étanchéité et d'isolation;
Les travaux de charpente-couverture;
faux plafonds;
Les revêtements durs;
Les travaux de plomberie -sanitaire -protection incendie;
Les travaux d'électricité-courant fort ascenseur -courant faible -contrôle d'accès climatisation -ventilation -désenfumage -détection et sécurité incendie -distribution de l'énergie;
La menuiserie métallique;
La menuiserie aluminium et bois;
Les travaux de peintures -vernis -signalétique;
Les aménagements extérieurs -réseaux divers (VRD).

3. Coût Prévisionnel

476 350 380 (quatre cent soixante seize millions trois cent cinquante mille trois cent quatre-vingt) Francs CFA.

4. Participation et origine

La participation à cet Appel d'Offres est ouverte aux Entreprises spécialisées dans le domaine du Bâtiment et Travaux Publics et installées en territoire camerounais.

5. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont cofinancés par le Budget du FEICOM/COMMUNE D'ABONG-MBANG, EXERCICE 2021.

6. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté dans les Services de la Mairie d'Abong-Mbang, dès publication du présent avis.

7. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être retiré dans les Services de la Mairie d'Abong-Mbang, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance attestant, le paiement de la somme non remboursable de Cent cinquante mille (150 000) francs CFA à la Recette Municipale d'Abong-Mbang.

8. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir sous pli fermé dans les services du Maire de la Commune d'Abong-Mbang, le **02/07/2021 à 09 heures** précises et devra porter la mention suivante :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°007 /AONO/C.AM/CIPM/2021 DU 09/06/2021 en procédure pour les travaux de construction d'un complexe COMMERCIAL (BÂTIMENTS) DANS LA VILLE D'ABONG-MBANG. DEPARTEMENT DU HAUT-NYONG. REGION DE L'EST (LOT UNIQUE).

"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

9. Délai de Livraison

Le délai prévisionnel d'exécution des travaux est de Huit (08) mois, délai incluant toutes les contraintes éventuelles liées à l'enclavement, à la particularité du site, aux conditions climatiques et aux moyens d'accès sur place. Le délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

Il revient au co-contractant de proposer dans son offre un calendrier d'exécution entrant dans le délai sus-indiqué.

10. Cautionnement Provisoire

Toutes les offres devront être accompagnées d'une caution de soumission d'un montant de 1% du montant prévisionnel du projet, délivrée par un établissement bancaire de 1er ordre agréé par le Ministère des Finances, soit Quatre millions sept cent soixante-trois mille cinq cent trois (4 763 503) francs CFA.

11. Recevabilité des Offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives requises, une caution de soumission d'un montant de 1% du montant prévisionnel du lot sollicité, délivrée par un établissement bancaire de 1ER ordre agréé par le Ministère des Finances, soit Quatre millions sept cent soixante-trois mille cinq cent trois (4 763 503) francs CFA. La caution devra rester valable cent vingt (120) jours à compter de la date de remise des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, dont la caution de soumission, devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées par l'autorité compétente des administrations ayant délivré les originaux. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois.

Les offres parvenues après les dates et heures limites de dépôt ne seront pas recevables.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

12. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres se fera en un temps à la salle des actes de la Commune d'Abong-Mbang le **02/07/2021 à 10 heures** précises par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune d'Abong-Mbang, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

13. Critères d'évaluation**A. Critères éliminatoires:****a. Offre Administrative**

- 1) Absence de la caution de soumission;
- 2) Pièce administrative falsifiée;
- 3) Non-conformité ou absence de l'une des pièces administratives après le délai de 48 heures réglementaire, à l'exception de la caution de soumission. ;

b. Offre technique

- 1) Absence de déclaration sur l'Honneur de n'avoir abandonné aucun marché pendant les trois (03) dernières années.
- 2) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;

C. Offre financière

- 1) Omission du prix d'une tâche quantifiée dans le bordereau des prix unitaires ou dans le d'avis estimatif;
 - 2) Absence ou non-conformité au modèle du DAO d'un des éléments constitutifs de l'Offre financière défini à l'Article 14.3 du RPAO ;
 - 3) Sous-détail des Prix unitaires incomplet à plus 20% ;
- N.B: Les copies certifiées des pièces antérieurement légalisées seront systématiquement rejetées.

B. Critères de qualification des offres techniques :

Les critères, explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur:

1- Déclarations sur l'Honneur**2- Personnels d'encadrements ;****3- Moyens matériels;****4- Expérience de l'Entreprise;****5- Situation Financière:****6- Méthodologie, organisation et plannings ;**

N.B : Les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un pourcentage supérieur ou égal à 70% seront examinées (soit 53 « oui » sur 75). Si aucune offre n'obtient le pourcentage requis de 70%.

seule(s) l'(ou les) offre(s) financière (s) du (ou des) soumissionnaire(s) ayant obtenu(s) la note technique la plus élevée sera (ou seront) examinée(s).

14. Attribution

Sous réserve des dispositions de l'Article 103 (1) du décret n°201B/366 du 20 Juin 2018 portant code des marchés publics, le Marché à élaborer sera attribué au soumissionnaire dont l'offre:

1- administrative sera jugée conforme :

2- technique sera jugée conforme et aura reçu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 70% : sous réserve des dispositions du Nota Bene du point 9.B du présent avis d'appel d'offres;

3- financière après corrections conformément aux dispositions du RPAO des sous-détails des prix unitaires, du bordereau des prix unitaires et du devis estimatif, sera jugée conforme aux dispositions du CCTP et classée la moins disante.

15. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de la Mairie d'Abong-Mbang. aux numéros de téléphones : 698 380 275/696 709 222.

ABONG-MBANG le 9 Juin 2021

Le MAIRE

OYAL Charmant

COMMUNE DE DIBOMBARI

PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N°004/AONO/CD/CIPM/2021 DU 29 MARS 2021 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PONT DEFINITIF SUR LA RIVIERE MBOUBOULAN AU PK3+00 DE LA ROUTE COMMUNALE NKAPA - NJOBWELE DANS L'ARRONDISSEMENT DE DIBOMBARI, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL FINANCEMENT : BIP / COMMUNE DE DIBOMBARI

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de Dibombari, Maître d'ouvrage communique :

L'Entreprise **CAMARGRAPH SARL, BP 533 Bafoussam**, a été attributaire du marché ci-dessus cité pour un montant de **39 932 174 FCFA TTC (trente neuf Millions neuf cent trente deux mille cent soixante quatorze)** et un délai d'exécution de **quatre (04) mois**.

Cet Etablissement est invité à se présenter d'urgence à la Mairie de Dibombari, pour l'établissement de son contrat.

DIBOMBARI le 17 Juin 2021

Le MAIRE

BEJEDI NDAME Justin

PRÉFECTURE DU WOURI

COMMUNIQUE N°016/C/PRÉFET-W/2021 DU 14/06/2021 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°004/AONO/CDPM/C.19/CAOB/2021 DU 07 MAI 2021 POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU CENTRE D'ACCUEIL ET D'OBSERVATION DE BEPANDA. MAÎTRE D'OUVRAGE : DIRECTEUR DU CENTRE D'ACCUEIL ET D'OBSERVATION DE BEPANDA. FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC - EXERCICE 2021

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE Préfet du Département du Wouri communique :

Par DECISION N°17/D/ Préfet-W /2021 DU 14/06/2021 la Lettre-Commande objet de l'Appel d'Offres susvisé est attribuée au soumissionnaire ci-après :

N° Lot	Entreprise	Montant TTC de l'attribution	Délai (mois)	Observation
	ETS LE CADET B.P 3197, Douala, TEL: 699 41 13 57	13 253 717	03	Adjudicataire

L'attributaire ci-dessus est invité à se présenter, dans les sept (07) jours suivant la publication du présent communiqué, à la Préfecture du Wouri, pour l'établissement du projet de Lettre-Commande.

DOUALA le 14 Juin 2021

Le PRÉFET

MBOUTOU Benjamin

COMMUNE DE DIBOMBARI

PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N°005/AONO/CD/CIPM/2021 DU 29 MARS 2021 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE À L'ÉCOLE PUBLIQUE BILINGUE DE YATO DANS LA COMMUNE DE DIBOMBARIFINANCEMENT: BIP / COMMUNE DE DIBOMBARI

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de Dibombari, Maître d'ouvrage communique :

AUTHENTIC NATIONAL COOPERATION, BP 322 BAMENDA, a été attributaire du marché ci-dessus cité pour un montant de **15 367 533 FCFA TTC (Quinze Millions trois cent soixante sept mille cinq cent trente trois)** et un délai d'exécution de **trois (03) mois**.

Cet Etablissement est invité à se présenter d'urgence à la Mairie de Dibombari, pour l'établissement de son contrat.

DIBOMBARI le 17 Juin 2021

Le MAIRE

BEJEDI NDAME Justin

COMMUNE D'ABONG-MBANG

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°008/AONO/C.AM/CIPM/2021 DU 09/06/2021 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR LA MAÎTRISE D'OEUVRE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE COMMERCIAL (BÂTIMENT B) DANS LA VILLE D'ABONG-MBANG. COMMUNE D'ABONG-MBANG. DÉPARTEMENT DU HAUT-NYONG. RÉGION DE L'EST (LOT UNIQUE)

FINANCEMENT

FONDS SPÉCIAL D'EQUIPEMENT ET D'INTERVENTION INTERCOMMUNALE (FEICOM)

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ABONG-MBANG, Autorité Contractante, lance en procédure d'urgence, un appel d'offres national ouvert pour la maîtrise d'oeuvre des travaux de construction d'un complexe commercial (Bâtiment B) dans la ville d'ABONG-MBANG, Commune d'ABONG MBANG. Département du Haut-Nyong, Région de l'Est (lot unique).

2. Consistance des prestations

Les prestations, objet du présent Appel d'Offres comprennent notamment :

Mission 1DET: Direction de l'Exécution des Contrats de Travaux ;

Mission 2 CCR: Contrôle de la Conformité des Réalisations ;

Mission 3AOR ; Assistance aux Opérations de Réception.

3. Cout Prévisionnel

27 000 000 (Vingt-sept millions) Francs CFA TTC.

4. Participation et origine

La participation à cet Appel d'Offres est ouverte aux Entreprises spécialisées dans le domaine du Bâtiment et Travaux Publics et installées en territoire camerounais.

5. Financement

Les prestations objet du présent Appel d'Offres sont cofinancés par le Budget du FEICOM/COMMUNE D'ABONG-MBANG.

6. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté dans les Services de la Mairie d'ABONG-MBANG, dès publication du présent avis.

7. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être retiré dans les Services de la Mairie d'ABONG-MBANG, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance attestant, le paiement de la somme non remboursable de Trente-cinq mille (35 000) francs CFA à la Recette Municipale d'ABONG-MBANG.

8. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir sous pli fermé dans les services du Maire de la Commune d'ABONG-MBANG, au plus tard le 02/07/2021 à 13 heures précises et devra porter la mention suivante :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°008/AONO/C.AM/CIPM/2021 DU 09/06/2021 en procédure d'urgence pour la maîtrise d'oeuvre des travaux de construction d'un complexe commercial (Bâtiment B) dans la ville d'ABONG-MBANG. COMMUNE D'ABONG-MBANG. DEPARTEMENT DU HAUT-NYONG. REGION DE L'EST (Lot unique).

"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

9. Délai de Livraison

Le délai prévisionnel d'exécution des travaux est de neuf (09) mois, délai incluant toutes les contraintes éventuelles liées à l'enclavement, à la particularité du site, aux conditions climatiques et aux moyens d'accès sur place. Le délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations. Il revient au co-contractant de proposer dans son offre un calendrier d'exécution entrant dans le délai sus-indiqué.

10. Cautionnement Provisoire

Toutes les offres devront être accompagnées d'une caution de soumission d'un montant de 1% du montant prévisionnel du projet, délivrée par un établissement bancaire de 1er ordre ou par une compagnie d'assurance agréée par le Ministère des Finances, soit 270 000 (Deux cent soixante-dix mille) Francs CFA.

11. Recevabilité des Offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives requises, une caution de soumission d'un montant de 1% du montant prévisionnel du projet, délivrée par un établissement bancaire de 1er ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère des Finances, soit 270 000 (Deux cent soixante-dix mille) Francs CFA.

La caution devra rester valable cent vingt (120) jours à compter de la date de remise des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, dont la caution de soumission, devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées par l'autorité compétente des administrations ayant délivré les originaux. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois.

Les offres parvenues après les dates et heures limites de dépôt ne seront pas recevables.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

12. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres se fera en deux temps, l'ouverture des offres administratives et techniques interviendra dans un premier temps, suivie dans un second temps de celle des offres financières des soumissionnaires ayant obtenu la note technique minimale requise.

L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques aura lieu le **02/07/2021 à 14 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés d'ABONG-MBANG.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

13. Critères d'évaluation**a. Critères éliminatoires:**

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les critères essentiels. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Ils'agit notamment:

Absence de la caution de soumission;

Fausse déclaration ou pièces falsifiées;

Absence d'un prix unitaire quantifié ;

b. Critères essentiels:

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront à titre indicatif sur:

références de l'entreprise (ou du Chef de Mission et du Technicien de Suivi) dans le domaine des prestations similaires ;

moyens matériels et logistiques ;

expériences du personnel, notamment celle du Chef de mission dans les prestations similaires ;

chiffre d'affaire et la capacité financière de l'Entreprise,

méthodologie d'exécution des prestations ;

planning d'exécution des prestations ;

suggestions du Consultant.

bLB: Les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu une note supérieure

ou égale à 70/100 seront examinées. Si aucune offre n'obtient la note requise de 70/100, seule(s) l'(ou les) offre(s) financière (s) du (ou des) soumissionnaire(s) ayant obtenu(s) la note technique la plus élevée sera (ou seront) examinée(s).

C. Offre Financière :

Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura été déclarée recevable à l'issue de l'examen de la conformité des pièces administratives (1ère étape) et de l'évaluation technique (2ème étape) seront évaluées et notées en fonction des critères ci-après:

$SF=100 \times Fm / Fo$ où:

> SF étant le score financier,

> Fm la proposition la moins disante, et

> F le montant de la proposition considérée l'offre complète conforme et moins disante (après rectification éventuelle du montant) recevra la totalité des points(100);

Les offres seront notées sur points suivants la formule ci-après : $NTF - 0.7 \times NT - 0.3 \times NF$

Une offre est déclarée disqualifiée si la note totalisée à l'issue de l'évaluation technique est inférieure 70/100

L'Autorité Cocontractante se réserve le droit de ne pas attribuer le marché dans le cadre du présent appel d'offres au soumissionnaire qui, titulaire d'un contrat en cours, a des performances peu satisfaisantes (mise en demeure ou constat de carence notifiée dans les six (06) mois précédant la date d'attribution, contrat en cours de clôture ou de résiliation pour faute imputable au cocontractant).

14. Attribution

Sous réserve des dispositions de l'Article 103(1) du décret n°2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des marchés publics, la lettre-commande à élaborer sera attribuée au soumissionnaire dont l'offre;

1- administrative sera jugée conforme ;

2- technique sera jugée conforme et aura reçu une note supérieure ou égale à 70/100, sous réserve des dispositions du Nota Bene du point 9.B du présent avis d'appel d'offres;

3- financière après corrections conformément aux dispositions du RPAO des sous-détails des prix unitaires, du bordereau des prix unitaires et du devis estimatif, sera jugée conforme aux dispositions du CCTP et classée la mieux disante.

15. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de la Mairie d'ABONG-MBANG, aux numéros de téléphones : 698 380 275/696 709 222.

ABONG-MBANG le 9 Juin 2021

Le MAIRE

OYAL Charmant

COMMUNE DE DIBOMBARI

DECISION MUNICIPALE N° 006/DM/CD/SG/CIPM/20 PORTANT ATTRIBUTION D'UN DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N°006/AONO/CD/CIPM/2021 DU 29 MARS 2021 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DES TRONÇONS DE ROUTES DANS CERTAINES LOCALITES (BOMONO BA JEDOU, NJOUKI, NGODI, MAKI) DANS LA COMMUNE DE DIBOMBARI

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DIBOMBARI**

Vu la constitution ;

Vu la loi n° 2004/017 du 22 juillet 2004 d'orientation de la décentralisation ;

Vu la loi n° 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes ;

Vu la loi n° 2009/011 du 10 juillet 2009 portant régime financière des collectivités territoriales décentralisées ;

Vu le décret n° 77/91 du 25 mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les communes, syndicats des communes et établissements communaux, modifié par le décret n° 90/1464 du 08 Novembre 1990 ;

Vu le décret n°2001/216 du 24 aout 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'agence de régulation des Marchés publics (ARMP) ;

Vu le décret n°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

Vu le décret n°0016/MINMAP/MINFI du 15 janvier 2014 portant création des commissions internes des passations des marchés auprès des certaines communes ;

Vu le décret conjoint n° 00000226/MINMAP/MINFI du 06 aout 2013 fixant les indemnités des sessions des présidents, Membres et secrétaires des commissions de passations des Marchés, des présidents Membres et rapporteurs sous-commission d'analyse des offres, ainsi que celui des indemnités forfaitaires allouées aux personnels du Ministre des Marchés publics impliqués dans la passation, le suivi et le contrôle des Marchés publics ;

Vu la décision n° 00000157/CAB/MINMAP du 15 mars 2019 portant désignation des Présidents des commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communes et des Communes d'Arrondissement;

Vu la décision municipale n° 006/DM/CD/SG/19 du 15 avril 2019 portant constatation de la commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Dibombari;

Vu l'arrêté n° 000207 / A / MINDEVEL du 05 Mars 2020 constatant l'élection de **Monsieur BEJEDI NDAME Justin**, Maire de la Commune de Dibombari et ses Adjoints à l'issue du scrutin du 09 Février 2020 ;

Vu la Circulaire n°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;

Considérant de la proposition de la commission interne de Passation des Marchés

DECIDE :

ARTICLE 1 : L'ETS MENAV HORIZONS SERVICES, BP 10072 Douala - Cameroun, est déclarée adjudicataire de l'appel d'offre N°006/AONO/CD/CIPM/2021 du 29 Mars 2021 pour les travaux de rehabilitation des tronçons de routes dans certaines localites (Bomono Ba Jedou, Njouki, Ngodi, Maka) dans la Commune de Dibombariet dont les caractéristiques se présentent comme suit :

- MONTANT DU MARCHÉ : **50 000 000 FCFA TTC (cinquante Millions)**
- DELAI D'EXECUTION DU MARCHÉ : **quatre (04) mois**

ARTICLE 2 : La présente décision sera enregistrée, notifiée à l'intéressé et publiée ou besoin sera-. /

DIBOMBARI le 17 Juin 2021

Le MAIRE

BEJEDI NDAME Justin

PORT AUTONOME DE DOUALA

**APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE^o
099/AOIO/CIPM-ICAE/PAD/2021 DU 14/06/2021 POUR LE RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ETUDES
TECHNIQUES POUR LE SUIVI ET LA VALIDATION DES ETUDES TECHNICO-FINANCIERES, LE
CONTRÔLE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES SITES 1 ET 2 DE
REFOULEMENT DES SÉDIMENTS DE DRAGAGE DU PORT DE DOUALA-BONABERI**

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Directeur Général du Port Autonome de Douala, Maître d'ouvrage, lance un Appel d'offres international ouvert en procédure d'urgence pour le recrutement d'un Bureau D'études Techniques pour le suivi et la validation des études technico-financières, le contrôle et la surveillance des travaux d'aménagement des sites 1 et 2 de refoulement des sédiments de dragage du port de Douala-Bonaberi.

2. Consistance des prestations

Les prestations objet du présent appel d'offres, se déclinent de la manière suivante :

- Mission 1 : Assistance à la procédure de recrutement de l'entreprise des travaux ainsi qu'à la préparation et au lancement desdits travaux.
- Mission 2 : Assistance dans le suivi et la validation des études technico-financières.
- Mission 3 : Assistance du Maître d'Ouvrage dans le suivi et contrôle de l'exécution des travaux, à la préparation des décomptes et aux opérations de réception.

Les détails sont indiqués dans les termes de référence, pièce 4.

3. Cout Prévisionnel

Le montant prévisionnel est de **neuf cent cinquante-quatre millions (954 000 000) FCFA TTC**

4. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux bureaux d'études techniques exerçant dans le domaine des travaux maritimes

5. Financement

Les prestations objet du présent Appel d'offres sont financées par le budget du PAD Exercice 2021, tache 2205015.

6. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables, à la Direction des Affaires Générales / Division des Marchés Publics et des Contrats de Partenariat / Service de la Préparation des Marchés du PAD situé dans l'enceinte de l'ex Direction Technique, BP 4020 Douala, Tél. 233.42.01.33 / 233.43.55.00, dès publication du présent avis.

7. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu à la Division des Marchés et des Contrats de Partenariats du PAD, Service de la Préparation des Marchés, sise au Bâtiment situé en face de l'ex Direction Technique du PAD dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **trois cent quatre-vingt mille (380 000) francs CFA** au compte **CAS-ARMP n° 33598860 001 - 94** ouvert dans les agences BICEC du Cameroun

8. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir à la Division des Marchés et des Contrats de Partenariats du PAD, Service de la Préparation des Marchés, sise au Bâtiment situé en face de l'ex Direction Technique du PAD, au plus tard le **27/07/2021 à 10 heures** et devra porter la mention :

**APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE
N° 099/AOIO/CIPM-ICAE/PAD/2021 DU 14/06/2021 POUR LE RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ÉTUDES
TECHNIQUES POUR LE SUIVI ET LA VALIDATION DES ETUDES TECHNICO-FINANCIERES, LE CONTRÔLE
ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES SITES 1 ET 2 DE REFOULEMENT DES
SÉDIMENTS DE DRAGAGE DU PORT DE DOUALA-BONABERI
Financement : Budget PAD, Exercices 2021 et suivants.
« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »
« Les soumissionnaires remettront en plus du pli fermé visé ci-dessus, le fichier numérique de leur offre
(dossier administratif, offres techniques et financières)**

9. Delai de Livraison

Le délai minimum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des prestations est de trente (30) mois à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrer les prestations.

- Phase 1 : Six (06) mois pour l'accompagnement du PAD pour le suivi et la validation des études technico-financières et,
- Phase 2 : Vingt-quatre (24) mois pour le suivi et la supervision des travaux.

10. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par un établissement bancaire ou organisme financier autorisés à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics et dont le modèle figure à la pièce 8 du Dossier d'Appel d'Offres, d'un montant de **dix-neuf millions quatre-vingt mille (19 080 000) Francs CFA** et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date limite de validité des offres.

11. Recevabilité des Offres

Les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable

12. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres se fera en deux temps.

L'ouverture des offres administratives et techniques aura lieu le **27/07/2021 à 11h**, heure locale par la Commission Interne de Passation des Marchés des Infrastructures, Conception-Réalisation et Autres Equipements du PAD dans La Salle de réunion de la Division des Marchés Publics et des Contrats de Partenariat Public-Privé.

Seuls les soumissionnaires seront habilités à assister à cette séance d'ouverture, et à défaut, ils pourront s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

L'ouverture des offres financières aura lieu au terme de l'analyse technique et ne concernera que les soumissionnaires ayant obtenu la note minimale de 80/100

13. Critères d'évaluation

Critères d'évaluation

Principaux critères éliminatoires

- Absence de la caution de soumission ou la non-conformité d'une pièce administrative après un délai de 48h;
- Fausse déclaration, pièce falsifiée ou non authentique ;
- Absence d'un Chef de Mission ayant la qualification minimale d'ingénieur de génie civil (Bac+5) ou équivalent ;
- Etre sous le coup d'une suspension dans les Marchés Publics ;
- Absence de l'engagement sur l'honneur de n'avoir pas d'antécédent dans l'exécution des marchés publics (mauvaise exécution, exécution partielle ou abandon) ;
- Présence dans l'offre administrative ou technique des éléments donnant des indications sur l'offre financière ;
- Absence de la version électronique en forma Excel des offres dans l'offre financière ;
- Note technique inférieure à 80 points sur 100 sur les critères essentiels.

Critères essentiels

L'évaluation des offres sera arithmétique et se fera sur la base des critères suivants :

- ? Présentation des offres : 02 pts;
- ? Références du soumissionnaire : 20 pts;
- ? Méthodologie : 08 pts;
- ? Personnel clé : 51 pts;
- ? Moyen logistique : 15 pts;
- ? Capacité financière : 04 pts.

Méthode de sélection du consultant

L'évaluation des offres financières portera sur les vérifications et corrections, ensuite la formule utilisée pour établir les scores financiers suivants :

$NF = 100 \times (\text{Cout de la proposition financière la moins disante} / \text{Cout de la proposition financière considérée})$

NF étant la note financière.

Seuls les candidats qui auront totalisé, à l'issue de l'évaluation, une note technique au moins égale à quatre-vingt (80) points sur cent (100), seront retenus pour l'évaluation financière.

14. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont la note globale est la plus élevée et classée la mieux disante.

La Note Globale (NG) d'une proposition sera obtenue par pondération de la Note Technique (NT) et de la Note Financière (NF) selon la formule suivante :

$NG = (NT \times 80\%) + (NF \times 20\%)$

15. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs Offres pendant **cent vingt (120) jours** à compter de la date limite fixée pour la remise des offres

16. Renseignements Complémentaires

Toute demande de renseignements complémentaires, concernant le présent dossier d'Appel d'Offres, peut être obtenue auprès de la Direction des Aménagements Portuaires du PAD, BP 4020 Douala, E-mail : pad@pad.com

Lutte contre la corruption

Pour tout acte de corruption, bien vouloir saisir la cellule anti-corruption mise en place suivant la décision n° 1300-17-DG/PAD du 27 Juillet 2017. Contacts : TEL : (+237) 233.42.01.33 FAX : (+237) 233.42.67.97

DOUALA le 14 Juin 2021

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

NGO'O Cyrus

HOPITAL GENERAL DE DOUALA

COMMUNIQUE N°020/C/HGD/DG/SMP/2021 PORTANT PUBLICATION DE LA DECISION D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ PASSE APRES APPEL D'OFFRES N°016/AONO/HGD/CIPM/2021 DU 11 MAI 2021 POUR LA FOURNITURE DE CONSOMMABLES MEDICAUX POUR CHIMIOOTHERAPIE A L'HOPITAL GENERAL DE DOUALA (HGD).

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de l'Hôpital Général de Douala communique :

Par décision N°020/D/HGD/DG/SMP/2021 du 21 juin 2021, l'entreprise ci-après a été retenue comme attributaire du marché relatif à la consultation suscitée :

Lot	Maître d'Ouvrage	Entreprise attributaire	Montant TTC en F CFA	Délai
1	Le Directeur Général de l'Hôpital Général de Douala	HESSOM Sarl	74 526 000	Cinq (05) mois
2		B.P. : 2540 Douala	74 647 000	

Ladite entreprise est invitée à bien vouloir prendre attache avec l'Hôpital Général de Douala (Service des Marchés Publics), afin de procéder sous quinzaine à la souscription des projets de marché relatifs à cette commande, en vue de leur contractualisation.

DOUALA le 21 Juin 2021

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

NAMME LUMA HENRY

MISSION DE RÉGULATION DES APPROVISIONNEMENTS DES PRODUITS DE GRANDES CONSOMMATION

COMMUNIQUE N°01/CAT/MIRAP/ADM/DAF/CF/2021 DU 14/06/2021 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE LA DEMANDE DE COTATION N°01/DC/MIRAP/CIPM/2021 DU 11/05/2021 POUR LA FOURNITURE DE TRENTE CINQ (35) CHAPITEAUX A LA MISSION DE REGULATION DES APPROVISIONNEMENTS DES PRODUITS DE GRANDE CONSOMMATION (MIRAP).

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

L'ADMINISTRATEUR DE LA MIRAP COMMUNIQUE,

Par décision N°001/DAT/MIRAP/ADM/DAF/CF/2021 du 14/06/2021, le résultat de la Demande de Cotation sus-visée se présente comme suit :

Lot de soumission	Soumissionnaire	Montant lu de l'offre TTC en FCFA	Montant corrigé de l'offre TTC en FCFA
LOT UNIQUE	EMA (ETS MIEL DES ANTILLES), BP 8213 Yaoundé, NIU N°P086900084857-J, Tél. 675 30 99 95	18 781 875 FCFA	18 781 875 FCFA
	ETS DYNAFCO CAMEROUN BP . DOUALA NIU: M 031912757087-T TEL. : 694 33 73 97	19 996 436 FCFA	19 996 436 FCFA

Le soumissionnaire **EMA (ETS MIEL DES ANTILLES), BP 8213 Yaoundé, NIU N°P086900084857-J, Tél. 675 30 99 95** est retenu pour la fourniture des (35) chapiteaux à la MIRAP, pour un montant Toutes Taxes Comprises de **18 781 875 FCFA (dix huit million sept cent quatre-vingt-huit mille sept cent quatre-vingt-cinq francs CFA)** et un délai d'exécution de trente (30) jours calendaires.

Ledit soumissionnaire est invité à se présenter, dès publication du présent communiqué, et au plus tard dans les sept (07) jours, à la Mission de Régulation des Approvisionnements des Produits de grande consommation (MIRAP), pour l'établissement de la Lettre-Commande..

YAOUNDE le 14 Juin 2021

Le ADMINISTRATEUR

BAMZOK Ntol Cyprien

CAISSE DE DÉVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE DU NORD

DECISION N° TÎ^/D/IVIINEPIA/CDEN/DA/2021 PORTANT ATTRIBUTION DES LETTRES-COMMANDES RELATIVES À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°004/AONO/MINEPIA/CDEN/CIPM/2021 DU 10/05/ 2021 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE ÉTABLELAIÈRE A BOCKLÉ ET D'UN CENTRE DE COLLECTE DE LAIT À TCHABBAL- BAOURO, EN DEUX (02) LOTS, EN PROCÉDURE D'URGENCE. LE DIRECTEUR ADMINISTRATIF DE LA CAISSE DE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE POUR LE NORD (CDEN).

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Article 1er: Les Etablissements (ETS) SADJIBI sont attributaire des lettres-Commandes suivantes dans le de l'Appel d'Offres National Ouvert N°004 AONO/MINEPIA/CDEN/CIPM/2021 du 10/05/ 2021 pour les travaux de construction d'une étable laitière à Bocklé et d'un centre de collecte de lait à Tchabbal- Baouro, en deux (02) lots, en procédure d'urgence.

N° Lot	Etablissements	Villages	Proposition financière TTC (FCFA)	Délais d'exécution
1	SADJIBI	Bocklé	17.005.689	03 mois
2	SADJIBI	Tchabbal-Baouro	25.557.037	03 mois

Article 2: Le Directeu Général des ETS SADJIBI est invité à se présenter à la Direction Administrative de la CDEN, pour l'établissement des Lettres-Commandes correspondantes.

Article 3: La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera/-

GAROUA le 18 Juin 2021

Le DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER

HAMIDOU SAÏDOU

COMMUNE DE GASHIGA

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°004

BIS/AONO/C-GASCHIGA/SG/ST/CIPM-C-GASCHIGA/2021 DU 31 MAI 2021 RELATIF AU X TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DIX (10) BLOCS DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE EQUIPEES DE TABLES BANCS ET DIX (10) BLOCS LATRINES A SIX (06) COMPARTIMENTS DANS CERTAINES ECOLES PUBLIQUES DE LA COMMUNE GASCHIGA (05 LOTS) POUR LES LOTS 03 ET 04 PARMIS LES 05 LOTS, DEPARTEMENT DE LA BENOUE, REGION DU NORD. (EN PROCEDURE D'URGENCE)

FINANCEMENT

FONDS SPÉCIAL D'EQUIPEMENT ET D'INTERVENTION INTERCOMMUNALE (FEICOM) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de la convention de financement FEICOM/Commune de GASCHIGA , le Maire de la Commune de GASCHIGA lance pour le compte de la Commune de GASCHIGA et sur la base des plans type-FEICOM, un appel d'Offres

2. Consistance des prestations

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, comprennent tous les corps d'état prévus et détaillés dans le cadre du Devis Quantitatif et Estimatif, notamment :

- Travaux préparatoires
- Terrassements
- Fondations
- Maçonnerie-Elévations
- Couverture et charpente
- Menuiseries métalliques
- Menuiserie bois
- Electricité
- Peinture
- VRD

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables pour les lots 03 et 04 cumulés est de **78 619 101 FCFA**, réparti comme suit :

LOT	Ecole Publique	Désignation	Montant TTC (FCFA)
Lot 3	MAYO DOUMSI	01 bloc de 02 salles de classe équipées de 60 tables bancs et 01 bloc latrine à 06 compartiments	52 412 734
	MAYO SAHEL	01 bloc de 02 salles de classe équipées de 60 tables bancs	
	TAPARE	01 bloc latrine à 06 compartiments	
Lot 4	YARMI	01 bloc de 02 salles de classe équipées de 60 tables bancs	26 206 367
	OURO IYA	01 bloc latrine à 06 compartiments	

4. Allotissement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres concernent les lots 03 et 04 parmi les 05 lots. **Un soumissionnaire ne peut être attributaire que d'un (01) lot**

LOT	Ecole Publique	Désignation	Délai (mois)
Lot 3	MAYO DOUMSI	01 bloc de 02 salles de classe équipées de 60 tables bancs et 01 bloc latrine à 06 compartiments	04 (quatre)
	MAYO SAHEL	01 bloc de 02 salles de classe équipées de 60 tables bancs	
	TAPARE	01 bloc latrine à 06 compartiments	
Lot 4	YARMI	01 bloc de 02 salles de classe équipées de 60 tables bancs	04 (quatre)
	OURO IYA	01 bloc latrine à 06 compartiments	

5. Participation et origine

Le présent appel d'offres est ouvert **à toutes les entreprises de droit camerounais ayant une compétence dans le domaine des bâtiments et travaux publics.**

6. Financement

Les travaux du présent Appel d'Offres sont financés par le **FEICOM/Commune de GASCHIGA, Exercice 2021** suivant la convention N°.....

7. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au **Secrétariat du Maire de la commune de GASCHIGA** dès Publication de l'avis d'Appel d'Offre.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu au **Secrétariat du Maire de la commune de GASCHIGA** dès publication du présent Avis d'Appel d'Offres, contre versement d'une somme non remboursable de **50 000(ciaquante mille), payable à la Recette municipale de la Commune de GASCHIGA.**

9. Remises des offres

Chaque Offre rédigée en français ou en anglais en **sept (07) exemplaires dont l'original et (06) copies** marquées comme telles, devra parvenir au Secrétariat de la Commune de Gaschiga **au plus tard le 23 Juin 2021 à 10 heures précises**.

Les plis contenant les soumissions seront placés dans une grande enveloppe anonyme portant la mention ;

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°004 BIS/AONO/C-GASCHIGA/CIPM-C-GASCHIGA/2021 DU 31 Mai 2021
RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DIX (10) BLOCS DE DEUX (02) SALLES
DE CLASSE EQUIPEES DE TABLES BANCS ET DIX (10) BLOCS LATRINES A SIX (06)
COMPARTIMENTS DANS CERTAINES ECOLES PUBLIQUES DE LA COMMUNE
GASCHIGA (05 lots) pour les lots 03 et 04 parmi les 05 lots, DEPARTEMENT DE LA BENOUE,
REGION DU NORD. (EN PROCEDURE D'URGENCE)
LOTN°:
"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

10. Délai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres est de **quatre (04) mois** pour chaque lot.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant, de **1 048 255 (un million quarante-huit mille deux cent cinquante-cinq) FCFA pour le lot n°03 et 524 127 (cinq cent virigt-quatre mille cent vingt-sept) FCFA pour le lot n°04**, établie par un organisme financier agréé par le Ministère chargé des finances et dont la liste figuré dans la pièce 11 du DAO et valable pendant tte (30) jours au-delà de la date de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par les services émetteurs ou une autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres, ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable, notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme financier agréé par le Ministère chargé des Finances.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières qui aura lieu le **23 JUIN 2021 à 11heures** dans la Mairie de la Commune de Gaschiga.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

14. Critères d'évaluation

L'évaluation des offres se fera en un seul temps et en trois (03) étapes :

- 1ere étape : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.
- 2eme étape : Evaluation technique des offres administrativement conformes.
- 3e étape : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

Principaux critères éliminatoires :

Pièces administratives

- Fausse déclaration ou pièce falsifiée
- Absence de la caution de soumission
- Non-conformité après 48 h d'une pièce du dossier administratif

Offre technique

- Fausse déclaration ou pièce falsifiée . .
- Note technique inférieure au seuil minimal requis (70%), soit 41 oui sur 58 possibles.
- Non-conformité aux spécifications techniques majeures .
- Le non-respect de X critères essentiels (X supérieur ou égal à 1),
- Absence de la déclaration sur l'honneur par laquelle le soumissionnaire déclare n'avoir pas abandonné-de marché au cours des trois (03) dernières années et qu'il ne figure pas sur la n liste des entreprises suspendues n

Offre financière

- Offre incomplète ou non conforme
- Non-conformité du modèle de soumission
- Absence d'un prix unitaire quantifié
- Absence d'un sous-détail des prix
- Sous détail des prix, incohérent .

Principaux critères essentiels :

L'évaluation des Offres techniques se fera par la méthode binaire (oui/non) suivant la grille d'évaluation établie sur 58 critères essentiels jointe au DAO et qui prend en compte les critères essentiels ci-dessous :

- Présentation générale de l'Offre sur 3 critères ;
- L'expérience du personnel de l'entreprise sur 27 critères ;
- La disponibilité du matériel et des équipements essentiels, sur 8 critères;
- Proposition technique et planning d'exécution des travaux sur 11 critères;
- Références de l'entreprise et capacité de préfinancement de l'Entreprise supérieure ou égale à vingt millions (20 000 000) FCFA par lot sur 7critères ;
- Consentement des clauses à caractères administrative et technique sur 02 critères.

Seuls les Soumissionnaires ayant obtenu 41 oui sur 58 possibles soit (70%), seront qualifiés pour la suite de la procédure et verront leur Offre financière analysée (grille d'évaluation jointe en annexe)

15. Attribution

Il sera considéré les montants toutes taxes comprises à l'issue de l'évaluation de l'offre financière, le marché, sera attribué au soumissionnaire remplissant les capacités techniques et administratives requises et dont l'offre est évaluée **la moins disante** après correction éventuelle.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.**

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Commune de GASCHIGA.

Additif à l'Appel d'Offres

L'Autorité Contractante se réserve le droit d'annuler ou de modifier le présent Appel d'Offres avant la date limite de dépôt des offres suite à une demande d'éclaircissements d'un soumissionnaire relevant un manquement au DAO.

Corruption:

Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : **673 20 57 25/ 699 37 07 48.**

GAROUA le 31 Mai 2021

Le MAIRE

ABDOURAHAMAN

COMMUNE DE BANKA

**PORTANT ATTRIBUTION DU DOSSIER DE D'APPEL D'OFFRE N°04/AONO/CBKA/SIGAM/CIPM-BEC/2021
RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU POSTE AGRICOLE DE BADOUMVEN DANS
L'ARRONDISSEMENT DE BANKA, DEPARTEMENT DU HAUT NKAM, REGION DE L'OUEST EN
PROCÉDURE D'URGENCE. LE MAIRE,**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)**DECIDE :**

Article 1: l'entreprise **ETS NDC B.P.: 12831 YAOUNDE Tel 696 29 84 30 / 699 68 27 10** est déclarée adjudicataire du marché relatif au DOSSIER D'APPEL D'OFFRE Susvisé (en procédure d'urgence), pour un montant **22 997 808 (Vingt Deux Million Neuf Cent Quatre Vingt Dix Sept Mille Huit Cent Huit) FCFA**, pour un délai de 03 (trois) Mois à compter de la date de notification de l'ordre de service d'exécution dudit Marché.

Article 2: la présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

BANKA le 16 Mars 2021

Le 2eme Adjoint au Maire

EPANDA NYAMBE Ebenezer

COMMUNE DE FIGUIL

**DEMANDE DE COTATION N°07/DC/RN/D42/C-F/SG/ST/CIPM/2021 DU 09 JUIN 2021 POUR LA FOURNITURE
DU MATÉRIEL DE LUTTE CONTRE COVID-19**

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , BIP
IMPUTATION
0

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Maire de la Commune de Figuil, Maître d'ouvrage, lance un avis de consultation pour la Fourniture du Matériel de Lutte contre COVID-19.

2. Consistance des prestations

La prestation du présent marché consiste en la Fourniture du Matériel pour la Lutte contre COVID 19. Les spécifications techniques de ladite prestation sont détaillées dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières indus dans le présent Dossier de Demande de Cotation.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de : 5 000 000 (Cinq Millions) Francs CFA

4. Allotissement

pas de lot

5. Participation et origine

Cette Demande de Cotation s'adresse à toute Entreprise agréée, de droit camerounais, justifiant des capacités techniques et financières pour la Fourniture du Matériel pour la Lutte contre COVID 19.

6. Financement

Le financement est assuré par le Budget du MINDDEVEL, Exercice 2021

7. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au Secrétariat particulier du Maire de la Commune de Figuil dès Publication de l'avis de consultation. Contart ; 222 39 70 17

8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être retiré au Secrétariat particulier du Maire de la Commune de Figuil dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de Dix mille (10 000) francs CFA, payable au Guichet de la Recette Municipale de FIGUIL.

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou anglais en Sept (07) exemplaires dont roriginal et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir au Secrétariat particulier du Maire de la Commune de Figuil au plus tard le 29 Juin 2021 à 10 Heures. Les plis contenant les soumissions seront placés dans une grande enveloppe anonyme portant la mention :

Demande de Cotation N°07/DC/RN/D42/C-F/SG/ST/CIPM/2021 du 09 Juin 2021 Pour la Fourniture du Matériel de Lutte Contre COVID-19

"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

10. Délai de Livraison

Le délai de livraison prévu par le Maître d'Ouvrage pour la fourniture du matériel objet de la présente Demande de Cotation est d'un (01) mois.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des finances d'un montant de cent mille (100 000) FCFA valable pendant une période de trente (30) jours au-delà de la date originelle de validité des offres

12. Recevabilité des Offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des finances d'un montant de cent mille (100 000) FCFA valable pendant une période de trente (30) jours au-delà de la date originelle de validité des offres.

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis de consultation. Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier de Demande de Cotation sera déclarée irrecevable.

Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du dossier de demande de cotation, entraînera le rejet de l'offre.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps à savoir l'ouverture des pièces administratives et financières qui aura lieu le 29 Juin 2021 à 11 heures précises dans la Salle de commission de passation des Marchés publics de la Commune de Figuil.

14. Critères d'évaluation

NA

15. Attribution

La Commission interne de passation des Marchés publics de la Commune de Figuil proposera au Maître d'ouvrage, d'attribuer le Marché au soumissionnaire dont l'offre sera conforme aux prescriptions du Dossier de Consultation et présentant l'Offre financière évaluée la moins-disante. Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit d'annuler la procédure de Demande de Cotation et de rejeter toutes les offres à tout moment avant l'attribution, sans encourir une responsabilité à l'égard du ou des soumissionnaires affectés par la décision, ni obligation de les informer des raisons de sa décision. Dans ce cas les soumissionnaires sont invités à retirer leurs offres dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date d'annulation du Marché. Passé ce délai, les offres seront détruites.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant un délai de quarante cinq (45) jours à compter de la date de remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Secrétariat particulier du Maire de la Commune de Figuil. NB ; Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MiNMAP aux numéros suivants : 673 20 57 25/ 699 37 07 48.

FIGUIL le 1 Juin 2021

Le MAIRE

MANA MESSINGUE

TRADEX S.A

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°018/AONO/TRADEX/CIPM/21 DU 21 JUIN 2021, RELATIF A LA FOURNITURE ET LA POSE DE STORES DANS LES BUREAUX DE TRADEX S.A.

**FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA)**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

TRADEX S.A lance un Appel d'Offres National Ouvert pour la fourniture et la pose de stores californiens dans ses bureaux à Douala, Yaoundé et Garoua.

2. Allotissement

Le présent Appel d'Offres est constitué d'un lot.

3. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises ou groupements d'entreprises de droit camerounais, spécialisés dans les prestations objet du présent Appel d'Offres.

4. Financement

Les prestations objet du présent Appel d'Offres seront financées par le budget de TRADEX de l'exercice 2021.

5. Consultation du Dossier

Le dossier d'Appel d'Offres National Ouvert peut être consulté aux heures ouvrables dès publication du présent avis auprès du **secrétariat de la Cellule des Marchés de TRADEX (CMA-TRADEX), sis à Douala BP. 1468.**

6. Acquisition du Dossier

Le retrait du dossier se fera auprès du **secrétariat de la CMA** sur présentation d'un reçu de versement en espèces de la somme non remboursable de **Cinquante mille (50 000) FCFA** dans le compte **N° 06800-33598800001-89, intitulé « Compte Spécial CAS ARMP », ouvert auprès d'une des douze (12) agences de la Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC) suivantes : Yaoundé-Agence Centrale, Douala-Bonanjo, Buéa, Ebolowa, Dschang, Ngaoundéré, Maroua, Limbé, Bafoussam, Bamenda, Garoua et Bertoua.**

Ce reçu devra identifier le payeur comme représentant de l'Entreprise désireuse de participer à l'Appel d'Offres.

7. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en langue française ou anglaise et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir sous pli fermé à la Direction Générale de TRADEX, Secrétariat de la CMA-TRADEX, **sis au 1077 Rue Christian TOBIE KUOH à Bonanjo-Douala**, au plus tard le **lundi 12 juillet 2021 à 12 heures précises, heure locale**. Les offres déposées contre récépissé devront porter la mention suivante :

**« A l'attention de Monsieur le Directeur Général de TRADEX :
APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°018/AONO/TRADEX/CIPM/2021
DU 21 JUIN 2021, RELATIF A LA FOURNITURE ET LA POSE DE STORES DANS LES BUREAUX TRADEX –
CONFIDENTIEL –
A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

8. Délai de Livraison

Le délai maximum prévu par TRADEX S.A pour la réalisation des prestations objet du présent Appel d'Offres est de **quatre (04) mois**.

9. Cautionnement Provisoire

Sous peine de rejet de l'offre, chaque Soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission délivrée par un établissement bancaire de premier ordre ou un organisme habilité par le Ministre en charge des finances à émettre des cautions dans le cadre des Marchés Publics, d'un montant de **cinq cent mille (500 000) Francs CFA**.

Le délai de validité de cette caution est de cent-vingt (120) jours à compter de la date limite de dépôt des offres susmentionnée.

10. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux et en copies certifiées conformes par les services émetteurs ou les autorités administratives compétentes.

Elles devront obligatoirement être datées de moins de trois (03) mois précédant la date limite de dépôt des offres.

Toute offre non-conforme aux prescriptions du présent Avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

11. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres s'effectuera en une étape.

L'ouverture des offres administratives, techniques et financières aura lieu **le lundi 12 juillet 2021** par la Commission Interne de Passation des Marchés de TRADEX, à **13h00**, heure locale.

Seuls les Soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier peuvent assister à cette séance d'ouverture.

12. Critères d'évaluation

Evaluation des offres

Les offres seront évaluées par la Commission Interne de Passation des Marchés de TRADEX S.A (CIPM-TRADEX) sur la base des critères suivants :

Critères éliminatoires

1. Dossier administratif incomplet ;
2. Non-conformité de l'une des pièces du dossier administratif après 48 heures accordées par la Commission Interne de Passation des Marchés de TRADEX S.A ;
3. Absence d'un prix unitaire quantifié ;
4. Fausse déclaration ;
5. Substitution ou falsification des pièces administratives ;
6. Délai d'exécution supérieur au délai maximum prescrit ;
7. Fournitures proposées par le Soumissionnaire non conformes aux spécifications techniques ; et
8. Non-respect par l'offre technique, d'au moins cinq (05) des sept (7) sous-critères des critères essentiels visés ci-dessous.

Critères essentiels d'évaluation des offres techniques (Mode d'évaluation binaire : Oui/Non)

1. **a.** Expérience du Soumissionnaire dans la réalisation de prestations similaires (**un sous-critère**) ;
2. Chiffre d'affaires cumulé de l'entreprise sur les cinq derniers exercices dans la réalisation de prestations similaires (**un sous-critère**) ;
3. Qualifications et références du personnel technique clé que le Soumissionnaire se propose d'affecter à la mission (**trois sous-critères**) ; et
4. Méthodologie et planning (**deux sous-critères**).

13. Attribution

Le marché objet du présent Appel d'Offres sera attribué au Soumissionnaire présentant l'offre la moins-disante et remplissant les capacités techniques et financières requises, résultant des critères dits essentiels ou de ceux éliminatoires.

14. Durée Validité des Offres

Les Soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant **quatre-vingt-dix (90) jours** à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

15. Renseignements Complémentaires

Les informations complémentaires peuvent être obtenues aux heures ouvrables à TRADEX S.A.

Toute information sollicitée par un Soumissionnaire entraîne diffusion de la réponse à l'endroit de tous les postulants.

Réunion préparatoire

Afin de s'assurer que les Soumissionnaires appréhendent tous les contours des prestations à exécuter et le contexte dans lequel celle-ci s'inscrivent, TRADEX S.A. organise une réunion avec les entreprises ayant acquis le Dossier d'Appel d'Offres le 02 juillet 2021 à 10H00, heure locale dans les bureaux de TRADEX S.A. à Douala. Cette réunion sera précédée d'une visite des lieux prévue le même jour à 9H00.

La réunion préparatoire aura pour objet de fournir des éclaircissements sur toute question, notamment d'ordre technique, qui pourrait être posée.

DOUALA le 21 Juin 2021

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

PALEY Simon

PROJET D'EFFICACITE DE LA DEPENSE PUBLIQUE ET DU SYSTEME STATISTIQUE

**COMMUNIQUE N° 311/L/MINEPAT/SG/PEPS/SPM/2021 DU 22/06/2021 PORTANT REPORT D'OUVERTURE
DES PLIS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES RELATIVE A L'ACQUISITION DU MATERIEL ROULANT POUR
LE COMPTE DU PROJET D'AMELIORATION DE L'EFFICACITE DE LA DEPENSE PUBLIQUE ET DU
SYSTEME STATISTIQUE (PEPS) EN CINQ LOTS**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Coordonnateur Technique du projet d'Amélioration de l'Efficacité de la Dépense Publique et du Système Statistique (PEPS) porte à la connaissance des soumissionnaires intéressés par l'avis d'Appel d'Offres relative à l'acquisition du matériel roulant pour le compte du projet d'Amélioration de l'Efficacité de la Dépense Publique et du Système Statistique (PEPS) que l'ouverture initialement prévue pour le **22 juin 2021 à 14 heures 30 précises** par la Commission Spéciale de Passation des Marchés dans la Salle de Réunion du PEPS est reportée le **29 juin 2021 à 14 heures 30 précises** au même lieu.

YAOUNDE le 22 Juin 2021

Le COORDONNATEUR TECHNIQUE PAR ORDRE

GOUNOU SERGE DIDIER

COMMUNE DE BIKOK

PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°011/AONO/CBK/CIPM/2021 DU 12/05/2021, EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX D'ELECTRIFICATION PAR RESEAU TRIPHASE DU VILLAGE NKOLNGOCK 1 VERS NKILNTSAM 1, DANS LA COMMUNE DE BIKOK, DÉPARTEMENT DE LA MEFOU-ET-AKONO, RÉGION DU CENTRE.

[Télécharger la piece d'origine](#)
[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BIKOK,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 59/10 du 12 mars 1959 portant création de la Commune de Bikok ;

Vu la loi n° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu le décret n° 77/91 du 25 mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les communes, syndicats des communes et établissements communaux ; ensemble ses textes modificatifs subséquents ;

Vu le Décret n° 2019/536 du 07 octobre 2019 portant nomination de Madame ZONGO Née NYAMBONE Antoinette Justine dans les fonctions de Préfet du département de la Mefou et Akono ;

Vu le décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des Marchés Publics

Vu l'Arrêté n° 120/A/MINDDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjointes au Maire ;

Vu l'appel d'offres national ouvert N°011/AONO/CBK/CIPM/2021 du 12/05/2021, en procédure d'urgence pour les travaux d'électrification par réseau triphasé du village Nkolngock 1 vers Nkilntsam 1 dans la Commune de Bikok, Département de la Mefou et Akono, Région du centre;

Vu la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés en date du 16 juin 2021 ;

Considérant le Carton alloué et la nécessité de service.

DECIDE :

Article1^{er} : Est pour compter de la date de signature de la présente Décision, déclaré Adjudicataire de la lettre commande relative aux travaux d'électrification par réseau triphasé du village Nkolngock 1 vers Nkilntsam 1, dans la Commune de Bikok, Département de la Mefou et Akono, Région du Centre, l'Entreprise dont le nom suit :

Lot	Attributaire	Montant TTC (FCFA)	Délai d'exécution
Unique	ETS PENTAGONE II B.P : 8241 Yaoundé Tél : 677 62 23 42	49 949 667 (quarante neuf millions neuf cent quarante neuf mille six cent soixante sept) FCFA.	03 (trois) mois

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

BIKOK le 21 Juin 2021

Le MAIRE

OTTOU Crescence Odette

COMMUNE DE BANKA

**PORTANT ATTRIBUTION DU DOSSIER DE D'APPEL D'OFFRE
NO06/AONO/CBKA/SIGAM/CIPM-ROUTES/2021 RELATIF AUX TRAVAUX DE REHABILITATION DE
CERTAINES ROUTES RURALE DANS L'ARRONDISSEMENT DEBANKA, DEPARTEMENT DU HAUT NKAM,
REGION DEL'OUEST. 10R2 ; RÉHABILITATION DE LA ROUTE RURALE LYCÉE DE BABOATÉ-CHEFFERIE
BANFELOUK (EN CONTOURNANT LA CHEFFERIE)EN PROCÉDURE D'URGENCE. LE MAIRE,**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)**DECIDE :**

Article 1; l'entreprise **ETS L'AUORE, BP : 1271-BAFANG, TEL : 677 57 80 01** est déclarée adjudicataire du marché relatif au DOSSIER D'APPEL D'OFFRE Susvisé (en procédure d'urgence), pour un montant 29 993 462 (Vingt-neuf million neuf cent quatre-vingt-treize mille quatre cent soixante-deux) FCFA, pour un délai de os (trois) Mois à compter de la date de notification de

l'ordre de service d'exécution dudit Marché.

Article 2: la présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

BANKA le 16 Mars 2021

Le 2eme Adjoint au Maire

EPANDA NYAMBE Ebenezer

COMMUNAUTÉ URBAINE DE BERTOUA

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°08
/AONO/CUB_MV/SG/DST/CIPM/2021 DU 22 JUIN 2021**

**FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA)**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Maire de la Ville de Bertoua (Maître d'Ouvrage) lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence relative à l'exécution des travaux de construction de cinq (05) postes de police dans la Ville de Bertoua.

2. Consistance des prestations

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, comprennent :

- ? Travaux préliminaires ;
- ? Terrassements ;
- ? Fondations ;
- ? Maçonneries élévations ;
- ? Charpente-couverture et plafond ;
- ? Enduits – Revêtements ;
- ? Peinture ;
- ? Electricité ;
- ? Plomberie sanitaire.
- ? VRD

3. Cout Prévisionnel

30 000 000 (Vingt-Cinq millions)

4. Allotissement

Lot Unique : 05 Postes de Police

- ? Carrefour ENIA
- ? Carrefour YADEME
- ? Carrefour SGBC
- ? Carrefour FACE FACE
- ? Carrefour TERRENSTRA

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte, à égalité des conditions, aux entreprises de droit camerounais installées au Cameroun.

6. Financement

Les travaux seront financés par le Budget de la Mairie de la Ville de BERTOUA Exercice 2021 et suivants.

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté, dès publication du présent avis, à la Mairie de la Ville de Bertoua auprès du Service des Marchés Publics du Maître d'Ouvrage.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu auprès du Service des Marchés Publics de la Mairie de la Ville de Bertoua dès publication du présent avis par voie de presse écrite et par voie d'affichage dans les locaux de la Mairie de la ville de Bertoua, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de **Soixante mille (60 000) francs CFA**, payable à la Recette Municipale de la Mairie de la Ville de Bertoua et représentant les frais d'achat du dossier.

Lors du retrait du Dossier d'Appel d'Offres, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète (BP, Fax, téléphone.....).

9. Remises des offres

Les offres, rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires, dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devront parvenir ou être déposées contre récépissé à la Direction des Services Techniques de la Mairie de la Ville de Bertoua, au plus tard le **23 JUIL 2021 à 09 Heures** précises, heure locale, portant les mentions suivantes :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°08 /AONO/CUB_MV/SG/DST/CIPM/2021 du 22 JUIN 2021

" A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement "

10. Délai de Livraison

Le délai d'exécution des travaux est de **SIX (06) mois maximum**.

11. Cautionnement Provisoire

Les offres devront être accompagnées d'une caution de soumission établie selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres. Le montant de la caution est fixé à **600 000 (six cent mille) Francs CFA**.

12. Recevabilité des Offres

Les offres devront être accompagnées d'une caution de soumission établie selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres. Le montant de la caution est fixé à **600 000 (six cent mille) Francs CFA**. Cette caution de soumission sera délivrée par une banque de premier ordre, agréée par le Ministre chargé des Finances et valable pendant quatre-vingt-dix (90) jours au-delà de la date originale de la validité des Offres

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis sera effectuée en un (01) seul temps dans la salle des réunions de la commission sise à l'immeuble abritant les services de la recette municipale. L'ouverture des offres administratives, techniques et financières aura lieu le **23 JUIL 2021 à 10 heures précises**, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Mairie de la Ville de Bertoua.

La Commission Interne de Passation des Marchés procédera à l'ouverture des offres en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier.

Toute offre non conforme aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

14. Critères d'évaluation**11.1 Critères éliminatoires :**

Les critères éliminatoires sont les suivants :

- ? Dossier administratif incomplet ;
- ? Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- ? Note technique inférieure à 29 « OUI » sur 35 ;
- ? Omission dans le bordereau des prix unitaire (BPU) d'un prix quantifié,
- ? Offre financière incomplète ;
- ? N'avoir pas exécuté au cours des cinq (05) dernières années un projet de bâtiment de montant supérieur ou égal à 25 000 000F CFA (1ère et dernière page du contrat, notification de l'O.S de démarrage des travaux et PV de réception provisoire et/ou attestation de bonne fin,
- ? Attestation de visite de site signé par le Maire de la Ville ou du Secrétaire Général ou du Directeur des Services Techniques de la Mairie de la Ville de Bertoua.

11.2 Critères essentiels ou de qualification (en notation binaire)

Le matériel de chantier à mobiliser ;

- ? Les références de l'entreprise dans les domaines similaires ;
- ? Attestation d'une solvabilité financière au moins égale à 20 000 000F CFA
- ? Non-conformité d'une pièce Administrative après 48 heures
- ? La visite des lieux ;
- ? La note technique ;
- ? Le planning d'exécution des travaux
- ? Qualification du personnel.

15. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de cent vingt (120) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires sur l'Appel d'Offres peuvent être obtenus auprès de la Direction des Services Techniques de la Mairie de la Ville de Bertoua, Tél : 696 02 36 84.

BERTOUA le 22 Juin 2021

Le MAIRE

DIMBELE SODEA Jean Maire

COMMUNE DE DIBOMBARI

PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N°007/AONO/CD/CIPM/2021 DU 29 MARS 2021 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DES TRONÇONS DE ROUTES DANS CERTAINES LOCALITES (BEKOKO, BABENGA, YANDOUNGOU, YAMIDJANG) DANS LA COMMUNE DE DIBOMBARIFINANCEMENT : BIP / COMMUNE DE DIBOMBARI

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de Dibombari, Maitre d'ouvrage communique :

L'ETS MENAV HORIZONS SERVICES, BP 10072 Douala - Cameroun, a été attributaire du marché ci-dessus cité pour un montant de **27 000 000FCFA TTC (Vingt-sept Millions)** et un délai d'exécution de **trois (03) mois**.

Cet Etablissement est invité à se présenter d'urgence à la Mairie de Dibombari, pour l'établissement de son contrat.

DIBOMBARI le 17 Juin 2021

Le MAIRE

BEJEDI NDAME Justin

COMMUNE D'AKONOLINGA

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°006(BIS)/AONO/C-AKGA/CIPM/2021 DU 17/06/2021, EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PARC VACCINOGENE A MENGUEME-SI DANS LA COMMUNE D'AKONOLINGA, DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, REGION DU CENTRE FINANCEMENT : BIP MINEPIA EXERCICE 2021 LE MAIRE DE LA COMMUNE D'AKONOLINGA, AUTORITÉ CONTRACTANTE ET MAÎTRE D'OUVRAGE LANCE POUR LE COMPTE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN, UN APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT (AONO) POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX SUS-ÉVOQUÉS.

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

N° LOT	INTITULE DU PROJET	FINANCEMENT
UNIQUE	CONSTRUCTION D'UN PARC VACCINOGENE A MENGUEME-SI	8 000 000

2. Consistance des prestations

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres comprennent les opérations suivantes dont la liste n'est pas exhaustive :

- Travaux préparatoires/Terrassement
- Fondation;
- Elevation/couverture ;
- Menuiserie métallique.

3. Allotissement

Les travaux objet du présent Appel sont constitués d'un lot unique.

4. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux Entreprises de droit camerounais jouissant d'une bonne moralité et justifiant des capacités financières et techniques dans le domaine des travaux de génie civil.

5. Financement

Les prestations, objet du présent Appel d'Offres sont financées par le Budget d'Investissement Public du Ministère de l'Elevage, des pêches et des Industries Animales, Exercice 2021, selon le tableau ci-après :

Objet	Crédit de Paiement (FCFA)
CONSTRUCTION D'UN PARC VACCINOGENE A MENGUEME-SI	8 000 000

6. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être consulté et retiré aux heures ouvrables à la Mairie d'Akonolinga, dès publication du présent avis sur présentation d'une quittance attestant le versement de la somme non remboursable de **Quinze mille (15 000) Francs CFA** payable à la Recette Municipale d'Akonolinga, représentant les frais d'acquisition du Dossier. La quittance devra préciser le numéro de l'Avis d'Appel d'Offres. Lors du retrait du dossier, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant, **obligatoirement**, leur adresse complète : Boite Postale, Téléphone, Fax, E-mail.

7. Remises des offres

Les offres rédigées en français ou en anglais en **sept (07) exemplaires** dont **(01) l'original** et **(06) copies** marqués comme telles, devront être déposées à la Mairie d'Akonolinga contre récépissé, au plus tard **le 14/07/2021 à 12heures** précises, heure locale et devront porter la mention :

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°006(BIS)/AONO/CA-AKGA/CIPM/2021
DU 17/06/2021, EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PARC
VACINOGENE A MENGUEME-SI DANS LA COMMUNE D'AKONOLINGA, DEPARTEMENT DU NYONG ET
MFOUMOU, REGION DU CENTRE
LOT UNIQUE**

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT ».

8. Delai de Livraison

La durée maximale d'exécution des travaux est de **Trois (03) mois**, à compter de la date de la notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

9. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission (conforme au modèle joint en annexe) établie par une banque de premier ordre agréée ou un organisme financiers agréé par le Ministère en charge des Finances, d'un montant de **Cent soixante mille (160 000) FCFA**, valable trente (30) jours après la date de validité des offres.

10. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet de l'offre, les autres pièces administratives requises (en cours de validité) devront être impérativement produites en originaux et en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, datant de moins de trois (03) mois et valide le jour de l'ouverture des plis, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement être en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur.

Les offres parvenus après les date et heure limites de dépôt ne seront pas recevables. Toute offre non conforme aux prescriptions des présents avis et Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

11. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps, à la Mairie d'Akonolinga.

Elle aura lieu **le 14/07/2021 à 13 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés (CIPM) dans la salle des Actes de l'Hôtel de ville.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne dûment mandatée de leur choix, ayant une parfaite connaissance de leurs offres.

12. Critères d'évaluation**A- Critères éliminatoires****1. a. Offre administrative**

- 1) Dossier administratif incomplet ou non conforme au-delà des 48 heures réglementaires ;
- 2) Absence de la caution de soumission.

1. b. Offre technique

- 1) Fausses déclarations ou pièces falsifiées ;
- 2) N'avoir pas réuni au moins 75% des critères de qualification.

1. c. Offre financière

- 1) Offre financière incomplète ;
- 2) Omission d'un prix unitaire quantifié dans l'offre.

B- Critères essentiels

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- 1) Les références de l'Entreprise.....Oui/Non ;
- 2) L'expérience du personnelOui/Non;
- 3) Le matériel et les équipements essentielsOui/Non;
- 4) L'organisation, le planning d'approvisionnement et d'exécution des travaux et la compréhension du projetOui/Non;
- 5) Le rapport signé de la visite de siteOui/Non;
- 6) La capacité financière de l'Entreprise.....Oui/Non ;

13. Attribution

L'Autorité Contractante attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre :

- Administrative sera jugée conforme ;
- Technique sera jugée conforme et aura reçu un pourcentage de « Oui » supérieur ou égal à 75% ;
- Financière, sera jugée conforme et classée la moins-disante après corrections éventuelles.

14. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **soixante jours (60) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

15. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Mairie d'Akonolinga (secrétariat Général ou Secrétariat Particulier du Maire), Tél.: 690 23 37 87/699 66 50 73/699 84 85 49.

1. Dénonciation

Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler la CONAC aux numéros suivants : 658 26 26 82/651 64 91 94/222 20 37 32.

YAOUNDE le 17 Juin 2021

Le MAIRE

AKAMBA ASSEMBE GEORGES

COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE DOUALA 3E (BASSA)

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 006/AONO/CAD3/CIPM/2021 DU 22/06/2021 TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA ROUTE ; CARREFOUR BETTE –LYCEE TECHNIQUE DE NYLON – LYCEE CLASSIQUE, DANS L'ARRONDISSEMENT DE DOUALA 3ÈME, DÉPARTEMENT DU WOURI FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC- EXERCICE 2021ADMINISTRATION BENEFICIAIRE : COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE DOUALA III

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public, Exercice 2021, le Maire de la Commune d'Arrondissement de Douala III (Maitre d'Ouvrage), lance un Appel d'Offres National Ouvert **en**

Procédure d'urgence, pour LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA ROUTE ; CARREFOUR BETTE –LYCEE TECHNIQUE DE NYLON – LYCEE CLASSIQUE, dans l'Arrondissement de Douala 3ème, Département du Wouri, Région du Littoral.

2. Consistance des prestations

Les travaux comprennent principalement:

- Installation du chantier ;
- Travaux préliminaire
- Reprofilage compactage
- Construction des caniveaux en B.A. ;

3. Cout Prévisionnel

pour une provision budgétaire de **27 000 000 (Vingt-sept millions) francs CFA.**

4. Allotissement

Les travaux objet du présent Appel d'offres sont regroupés en un (01) lot unique.

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est réservée aux entreprises de droit Camerounais, évoluant dans ce domaine et ayant les capacités administratives, techniques et financières requises.

La participation des entreprises sous forme de groupement ou de sous-traitante est admise conformément à la réglementation en vigueur.

6. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public, Exercice 2021,

7. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à l'hôtel de ville de Douala III, Secrétariat Général (Secrétariat de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics) CIPM, sis au 1^{er} étage, BP 7029 LOGBABA Douala, **TEL 6 99 79 57 55**, dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu aux heures ouvrables à l'hôtel de ville de Douala III, Secrétariat Général (Secrétariat de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics) CIPM, sis au 1^{er} étage, BP 7029 LOGBABA Douala, TEL 6 99795755, dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de **quarante mille (40 000) francs CFA** versée à la Recette Municipale de Douala III.

9. Remises des offres

Sous peine de rejet, chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir à l'hôtel de ville de Douala III, Secrétariat Général (Secrétariat de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics) CIPM, sis au 1^{er} étage, au plus tard le **16/07/2021**

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N° 0006/AONO/CAD3/CIPM/2021 du 22/06/2021 POUR LES
TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA ROUTE ; CARREFOUR BETTE –LYCEE TECHNIQUE DE NYLON –
LYCEE CLASSIQUE, DANS L'ARRONDISSEMENT DE DOUALA 3^{ème}, DÉPARTEMENT DU WOURI
« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT ».

10. Delai de Livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de **trois (03) mois** à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des travaux ou à la date indiquée dans ledit ordre de service.

11. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les offres doivent parvenir au plus tard **le 16/07/2021 à 14 heures** précises, heure locale, au Secrétariat de la Secrétariat de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics (CIPM, sis au 1^{er} étage, de l'hôtel de ville de Douala 3^{ème}).

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, **sous peine de rejet** de son offre, une caution de soumission de **cinq cent quarante mille (540 000) Francs CFA**, établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances, et valable pendant **cent vingt (120) jours** au-delà de la date initiale de validité des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par toute autorité compétente conformément à la loi ou à la réglementation.

Ces pièces devront **obligatoirement** datées de **moins de trois (03) mois** précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres **sera déclarée irrecevable**, notamment, l'absence de ladite caution de soumission, ou le non-respect des modèles des pièces du dossier d'appel d'offres.

12. Ouverture des Plis

L'ouverture des Offres (plis et sous-plis) s'effectuera en **un (01) temps**, à la salle de réunions de l'hôtel de ville de Douala III, au 1^{er} étage, **le 16/07/2021 à 15 heures**, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés.

La lecture des éventuels rabais indiquée dans l'article 25.3 du RGAO est obligatoire, dans les mêmes formes que celles de la soumission financière et de tous les éléments cités.

Le soumissionnaire doit prendre toutes les dispositions utiles pour être valablement représenté aux séances d'ouverture, afin d'y défendre valablement son dossier et ses droits.

13. Critères d'évaluation

L'évaluation des Offres se fera au triple plan administratif, technique, et financier selon des critères éliminatoires, et selon les critères essentiels suivant le système binaire (oui/non).

Critères éliminatoires particuliers

En plus des cas d'élimination ou d'irrecevabilité déjà cités à travers le présent DAO, toute offre objet des cas particuliers suivants est également sujette à l'élimination ou à l'irrecevabilité :

- Absence d'un pli ou d'une pièce administrative non remise après 48H

- absence d'un pli ou d'une pièce dans l'offre technique ;
- absence d'un prix unitaire quantifié ;
- présence de fausses déclarations, de pièces fausses ou falsifiées.

Critères essentiels

L'évaluation des Offres techniques portera sur les critères essentiels résumés ci-après et **détaillés dans le Dossier d'Appel d'Offres (RPAO notamment)**

1. 1. Présentation générale de l'Offre.....	Oui/non
1. 2. Références techniques de l'entreprise	Oui/non
1. 3. Qualification et l'expérience du personnel d'encadrement	Oui/non
1. 4. Disponibilité du matériel et des équipements essentiels	Oui/non
1. 5. Méthodologie d'exécution	Oui/non
1. 6. Capacité financière	Oui/non

11.3. Qualification Technique

Le non-respect de **l'un des cinq (05) derniers critères essentiels** entraîne l'élimination de l'offre.

Chaque critère sera validé après satisfaction de :

- **50%, pour les critères ayant deux (02) sous-critères ;**
- **66%, pour les critères ayant trois (03) sous-critères ;**
- **75%, pour les critères ayant plus de trois (03) sous-critères**

Evaluation financière :

L'évaluation financière sera basée sur le montant corrigé de l'Offre du soumissionnaire. Elle consistera à l'analyse de la cohérence des prix ainsi que la vérification des calculs et de l'ensemble des prescriptions y relatives. Elle intègrera l'analyse de la cohérence technico-financière de l'offre, et des prix proposés.

14. Attribution

Au terme des différentes délibérations, l'attribution se fera au soumissionnaire ayant présenté **l'offre conforme, administrativement, techniquement, financièrement, et évaluée la moins-distante.**

15. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant **quatre-vingt-dix (90) jours** à compter de la date initiale de dépôt des offres.

16. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à l'hôtel de ville de Douala III, Secrétariat Général (Secrétariat de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics) CIPM, sis au 1^{er} étage, BP 7029 LOGBABA Douala, TEL 6 99 79 57 55

DOUALA le 22 Juin 2021

Le MAIRE

EPOUPA BOSSAMBO *Valentin*

COMMUNE DE YAOUNDE I

COMMUNIQUE

[Télécharger la piece d'origine](#)
[Affichage Web](#)

**Le Maire de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1^{er},
Maître d'ouvrage, communique :**

Les résultats du Dossier d'Appel d'Offres National N°08/AONO/CAY1^{er}/CIPM du 20/04/2021 pour la construction des forages a de pompage solaire équipé d'un château en superstructure métallique avec réservoir 5m3 au quartier EMANA-BUEA (lot1) quart MANGUIER –MBALLA (lot2), quartier EMANA SUPER GARAGE (lot3) dans la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1^{er}, en procédure d'urgence, sont rendus publics ainsi qu'il suit :

Soumissionnaires	EWODO BUSINESS Sarl	Ets ONGOLO&CIE THINS	BEBE TECHNOLOGY	GEMROCK FORAGE	Ets SAINT JOSEPH	Ets PASSO	ETHAN &CHRIS	G
Examen offre administrative	CONFORME	NON CONFORME	CONFORME	NON CONFORME	NON CONFORME	CONFORME	CONFORME	CO
Examen offre technique	NON CONFORME	NON CONFORME	NON CONFORME	NON CONFORME	NON CONFORME	NON CONFORME	NON CONFORME	CO
Examen offre financière	NON CONFORME	NON CONFORME	NON CONFORME	NON CONFORME	NON CONFORME	NON CONFORME	NON CONFORME	CO
Résultats	ELIMINE	ELIMINE	ELIMINE	ELIMINE	ELIMINE	ELIMINE	ELIMINE	EL

Décision d'attribution: Marché déclaré infructueux.

Les soumissionnaires ci-dessus cités sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine dès publication du présent communiqué. Le présent communiqué sera publié partout où besoin sera.

COMMUNE DE MOLOUNDOU

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°02BIS/AONO/C.MOL/SG/CIPM/MOL/2021 DU 04/06/2021
EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'ADDUCTION
EN EAU POTABLE DANS LA LOCALITE DE NGUILILI, ARRONDISSEMENT DE MOLOUNDOU
DEPARTEMENT DE LA BOUMBA ET NGOKO, REGION DE L'EST.**

FINANCEMENT

BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , N/A

IMPUTATION

27 351 01 6412302811279

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Maire de la Commune de Moloundou, lance pour le compte la localité de Nguilili dans l'Arrondissement de Moloundou, un Appel d'Offres National Ouvert en vue de l'exécution des travaux de réhabilitation de l'adduction en eau potable dans la localité de Nguilili. Les travaux sont regroupés en un seul lot ainsi qu'il suit:

2. Consistance des prestations

- Mobilisation et installation du chantier ;
- Travaux de réhabilitation du forage existant ;
- Travaux de construction du réseau de distribution ;
- Travaux de construction d'un réservoir surélevé ;
- Fourniture et pose d'un kit complet pompe photovoltaïque **PS2 4000 C SJ5 25 D** y compris toutes suggestions (panneaux solaires + pompe solaire et accessoires) ;
- Animation -formation et équipement des bénéficiaires

3. Cout Prévisionnel

Le montant prévisionnel des travaux objet du présent d'Appel d'Offres est de : **40 000 000(Quarante millions) Francs CFA TTC ;**

4. Allotissement

LOT UNIQUE

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est réservée aux Entreprises installées au Cameroun et disposant des compétences dans le domaine et n'ayant pas abandonné un marché

6. Financement

Les travaux objet du présent Dossier d'Appel d'Offres seront financés par le Budget d'Investissement public, **Exercice 2021.**

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être consulté aux heures ouvrables à la Mairie de MOLOUNDOU, Service de la Planification et du Développement Local, Tél : 696 438 116 / 674 707 948, dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être obtenu dès publication du présent avis, à la Mairie de MOLOUNDOU, Service de la Planification et du Développement Local, Tél : 696 438 116 / 674 707 948, sur présentation d'une quittance de versement à la Recette Municipale de MOLOUNDOU, d'une somme non remboursable de **cinquante mille (50 000) FCFA**, représentant les frais d'achat du Dossier d'Appel d'Offre. Cette quittance devra identifier l'entreprise désireuse de participer à l'appel d'offres.

9. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais en **Sept (07)** exemplaires dont un original et six (06) copies respectivement marqués comme tel, placée sous pli cacheté et scellé sans indication sur l'identité du soumissionnaire sous peine de rejet, devra parvenir dans les services de la Mairie de MOLOUNDOU, Service de la Planification et du Développement Local, Tél : 696 438 116 / 674 707 948 au plus tard **le 25 JUIN 2021 à 13 heures** précises et portera les mentions suivantes :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 02BIS/AONO/SG/CIPM/MOL/2021 DU 04/06/ 2021

POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'ADDUCTION EN EAU POTABLE DANS LA LOCATE DE NGUILILI, ARRONDISSEMENT DE MOLOUNDOU DEPARTEMENT DE LA BOUMBA ET NGOKO, REGION DE L'EST.

" À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement "

10. Delai de Livraison

Le délai prévisionnel d'exécution est de **quatre (04) mois**, incluant toutes les Contraintes éventuelles liées à l'enclavement, aux contraintes particulières du site, aux conditions Climatiques et aux moyens d'accès sur place. Le délai court à compter de la date de notification de L'ordre de service de commencer les travaux. Il revient au Cocontractant de proposer dans son offre un calendrier d'exécution entrant dans le Délai sus- indiqué.

11. Cautionnement Provisoire

Les offres devront être accompagnées d'un cautionnement provisoire d'une durée de validité de cent vingt jours (120) jours représentant 2% du cout prévisionnel soit : **huit cent mille (800 000) FCFA**, établi selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres, par un établissement bancaire de premier ordre, agréé par le Ministère en charge des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO. Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au-delà du trentième (30ème) jour après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, dont la garantie de soumission, devront être impérativement produites en originaux datant de moins de trois (03) mois ou en copie certifiée conforme, signée par l'autorité compétente ou une autorité administrative.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres se fera en un temps à la Mairie de MOLOUNDOU, le **25 JUIN 2021 à 14 HEURES** précises par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de MOLOUNDOU, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

14. Critères d'évaluation**a. Offre Administrative**

- 1) Pièce falsifiée ou fausse déclaration ;
 - 2) absence de la caution de soumission
 - 3) Absence ou non-conformité de l'une des pièces du dossier administratif après le délai de 48 heures
- Règlementaire ;

b. Offre technique

- 1) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- 2) N'avoir pas réuni au moins 70% de critères de qualification.

c. Offre Financière

- 1) Omission du prix d'une tâche quantifiée dans le bordereau des prix unitaires ou dans le devis estimatif ;

N.B : Les copies certifiées des pièces antérieurement légalisées seront systématiquement rejetées.

B. Critères de qualification des offres techniques : critères essentiels

Les critères, explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- 1) La capacité financière Oui/Non
- 2) Les références de l'Entreprise Oui/Non
- 3) L'organisation, les plannings d'approvisionnement et d'exécution des travaux et la compréhension du projet Oui/Non
- 4) L'expérience du personnel d'encadrement. Oui/Non
- 5) Le matériel et les équipements essentiels. Oui/Non

Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura

Obtenu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 70% seront examinées.

a. Offre Administrative

- 1) Pièce falsifiée ou fausse déclaration ;
- 2) absence de la caution de soumission
- 3) Absence ou non-conformité de l'une des pièces du dossier administratif après le délai de 48 heures

Règlementaire ;

b. Offre technique

- 1) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- 2) N'avoir pas réuni au moins 70% de critères de qualification.

c. Offre Financière

- 1) Omission du prix d'une tâche quantifiée dans le bordereau des prix unitaires ou dans le devis estimatif ;

N.B : Les copies certifiées des pièces antérieurement légalisées seront systématiquement rejetées.

B. Critères de qualification des offres techniques : critères essentiels

Les critères, explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- 1) La capacité financière Oui/Non
- 2) Les références de l'Entreprise Oui/Non
- 3) L'organisation, les plannings d'approvisionnement et d'exécution des travaux et la compréhension du projet Oui/Non
- 4) L'expérience du personnel d'encadrement. Oui/Non
- 5) Le matériel et les équipements essentiels. Oui/Non

Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura

Obtenu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 70% seront examinées.

a. Offre Administrative

- 1) Pièce falsifiée ou fausse déclaration ;
- 2) absence de la caution de soumission
- 3) Absence ou non-conformité de l'une des pièces du dossier administratif après le délai de 48 heures

Règlementaire ;

b. Offre technique

- 1) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- 2) N'avoir pas réuni au moins 70% de critères de qualification.

c. Offre Financière

- 1) Omission du prix d'une tâche quantifiée dans le bordereau des prix unitaires ou dans le devis estimatif ;

N.B : Les copies certifiées des pièces antérieurement légalisées seront systématiquement rejetées.

B. Critères de qualification des offres techniques : critères essentiels

Les critères, explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- 1) La capacité financière Oui/Non
- 2) Les références de l'Entreprise Oui/Non
- 3) L'organisation, les plannings d'approvisionnement et d'exécution des travaux et la compréhension du projet Oui/Non
- 4) L'expérience du personnel d'encadrement. Oui/Non
- 5) Le matériel et les équipements essentiels. Oui/Non

Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura

Obtenu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 70% seront examinées.

15. Attribution

1) administrative sera jugée conforme

2) technique sera jugée conforme et aura reçu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 70 % ;

3) financière après corrections conformément aux dispositions du RPAO des sous-détails des prix unitaires, du bordereau des prix unitaires et du devis estimatif, sera jugée conforme aux dispositions du CCTP et classée **la moins disante**

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **soixante (60) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Mairie de MOLOUNDOU, Service de la Planification et du Développement Local, Tél : 674 70 79 48 / 696 147 878

BERTOUA le 4 Juin 2021

Le MAIRE

ALLO. Jean Richard

PROGRAMME NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT PARTICIPATIF

**LETTRE DE DEMANDE DE COTATIONS DC N°003/MINEPAT/SG/PNDP/CSPM/2021 DU 21 JUIN 2021
RELATIVE À L'ACQUISITION DES FOURNITURES POUR LES VÉHICULES À LA CELLULE NATIONALE DE
COORDINATION DU PROGRAMME NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT PARTICIPATIF (PNDP).**

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Gouvernement de la République du Cameroun a mis en place le « Programme National de Développement Participatif », en abrégé PNDP qui est un projet multi bailleurs. Dans le but de son bon fonctionnement, il se propose d'utiliser une partie de ces financements pour effectuer des paiements autorisés au titre du Contrat à clientèle pour laquelle cette Demande de Cotations est élaborée.

2. Consistance des prestations

Il est prévu dans le cadre de ce marché, de solliciter les prestations de service désignées ci-après : acquisition des fournitures pour les véhicules à la Cellule Nationale de Coordination du Programme National de Développement Participatif (PNDP). Dans le cadre de la présente Demande de Cotations, les prestations sont à fournir par un contrat à clientèle à la Cellule Nationale de Coordination du PNDP.

3. Consultation du Dossier

Le Coordonnateur National invite les prestataires intéressés, à consulter et à retirer gratuitement la Demande de Cotations à l'adresse ci-dessous, dès publication de la présente lettre de Demande de Cotations.

4. Remises des offres

Les offres resteront valides pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date limite fixée pour leur remise. Elles doivent être déposées en six (06) exemplaires (un original et 5 copies) marqués comme tel, à l'adresse ci-après Cellule Nationale de Coordination du PNDP, au lieu-dit pont-dragages, après la résidence de l'ambassadeur de Côte d'Ivoire, non loin des bureaux de l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture/UNESCO et du Programme des Nations Unies pour le Développement /PNUD. Précisément à la Cellule de Passation des Marchés, Porte 212D, au 2ème étage. BP: 660 Yaoundé – Cameroun, Tel.: +237 692 80 75 41, Email: pndp_cameroun@yahoo.fr, cpmppndp@yahoo.fr., au plus tard le mercredi 07 juillet 2021 à 12 heures précises (heure locale) et contenant la mention : «

*Demande de Cotations N°003/MINEPAT/SG/PNDP/CSPM/2021 du 21 juin 2021 relative à l'acquisition des
fournitures pour les véhicules à la Cellule Nationale de Coordination du Programme National de Développement
Participatif (PNDP). »*

5. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera par la Commission Spéciale de Passation des Marchés (CSPM) du PNDP, **le mercredi 07 juillet 2021 à 13 heures précises**, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants s'ils le souhaitent, dans la salle des réunions N°313 D, au 3ème étage de la Cellule Nationale de Coordination du PNDP.

6. Critères d'évaluation

La CSPM procèdera à l'évaluation des cotations selon l'ordre ci-après :

1 La Commission Spéciale de Passation des Marchés (CSPM) devra procéder à la vérification de la conformité des pièces administratives: l'offre du soumissionnaire devra comporter les pièces originales ou copies certifiées conformes par les services compétents en cours de validité (datées de moins de trois mois) suivantes : (i) l'attestation d'immatriculation ; (ii) l'attestation de domiciliation bancaire ; (iii) l'attestation de non redevance fiscale ; (iv) l'attestation de non exclusion des marchés publics ; (v) l'attestation pour soumission (CNPS) à la présente cotation, (vi) l'attestation de localisation, (vii) le registre de commerce signé par le service compétent et (viii) l'attestation de non faillite délivrée par le tribunal de première instance.

NB : L'absence de l'une des pièces du dossier administratif (i, ii, iii, iv, v, vi, vii et viii) ne constituera pas un motif de rejet de l'offre. Néanmoins, la présentation de ces pièces en original ou copies certifiées conformes, signées et datées sera une condition d'attribution du Marché.

2 L'examen de la conformité technique des cotations

L'offre devra contenir :

- Le délai de livraison ;
- Les photos/images du matériel à livrer sont produites ;
- Le bordereau descriptif et quantitatif bien renseigné et conforme à celui demandé ;
- Tous les prix unitaires quantifiés ;
- Les justificatifs des marchés similaires produits par les soumissionnaires sont probants ;
- La lettre d'engagement sur le respect des délais de livraison exigés est produite ;
- La description technique des prestations.

L'examen de la conformité technique de l'offre est la vérification exhaustive de tous les éléments de l'offre cités en sus.

NB : -Toutes les caractéristiques techniques exigées sont essentielles ;

-Toute offre non conforme sera rejetée.

3 Seules les offres jugées conformes pour l'essentiel feront l'objet de l'analyse financière.

4 La vérification des opérations arithmétiques : cette vérification se fait en multipliant, le cas échéant, les prix unitaires par les quantités et en utilisant le prix en lettre pour procéder aux corrections nécessaires.

7. Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera le Marché sur proposition de la CSPM, au Fournisseur, dont l'offre sera jugée conforme pour l'essentiel aux dispositions de la Demande de Cotations, et la moins disante.

8. Durée Validité des Offres

Les offres resteront valides pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date limite fixée pour leur remise.

9. Renseignements Complémentaires

Adresse de retrait des Demandes de Cotations et de dépôt des plis :

Cellule Nationale de Coordination du PNDP, au lieu-dit pont-dragages, après la résidence de l'ambassadeur de Côte d'Ivoire, non loin des bureaux de l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture/UNESCO et du Programme des Nations Unies pour le Développement /PNUD. Précisément à la Cellule de Passation des Marchés, Porte 212D, au 2ème étage. BP: 660 Yaoundé – Cameroun, Tel.: +237 692 80 75 41, Email: pndp_cameroun@yahoo.fr, cpmpndp@yahoo.fr.

YAOUNDE le 21 Juin 2021

Le MINISTRE

NGA MARIE MADELEINE

COMMUNE D'AKONOLINGA

AVIS DE CONSULTATION N°003/AC/C-AKGA/CIPM/2021 DU 09/06/2021 POUR L'EQUIPEMENT DE SIX (06) ECOLES PUBLIQUES DE : 1- ELEKOS, 2- NYAMOUMOU, 3- ALANGANA, 4- MEDOUMOU, 5- ANDOM-YEMBAMA, 6- BIBA-ZALOM EN SOIXANTE (60) TABLES-BANCS DANS LA COMMUNE D'AKONOLINGA, DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, REGION DU CENTRE. FINANCEMENT : BIP MINDDEVEL, EXERCICE 2021

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)
IMPUTATION
55 27 351 01 641104 2270 821

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de la présente Consultation, le Maire de la Commune d'Akonolinga, Autorité Contractante lance un Avis de Consultation pour l'Equipement de six (06) Ecoles Publiques en soixante (60) tables-bancs dans la Commune d'Akonolinga, Département du Nyong et Mfoumou.

2. Consistance des prestations

Les prestations de la présente consultation comprennent : l'équipement des Ecoles Publiques de : 1- ELEKOS, 2- NYAMOUMOU, 3- ALANGANA, 4- MEDOUMOU, 5- ANDOM-YEMBAMA, 6- BIBA-ZALOM en soixante (60) tables-bancs chacune.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel pour l'équipement de ces six (06) Ecoles Publiques en soixante (60) tables-bancs chacune est de : **Dix millions huit cent mille (10 800 000) Francs CFA.**

4. Allotissement

Les fournitures sont l'objet d'un (01) lot unique.

5. Participation et origine

La participation à la présente Consultation est ouverte à toute entreprise camerounaise ou groupement exerçant sur le territoire camerounais spécialisée dans la fourniture.

6. Financement

Les prestations objet de la présente Consultation sont financées par le Budget d'Investissement Public (BIP) MINDDEVEL, Exercice 2021, Autorisation de dépense N° :IW02586, Imputation budgétaire N° : 55 27 351 01 641104 2270 821.

7. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au service de passation des marchés sis à l'Hôtel de ville d'Akonolinga dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu au service de passation des marchés sis à l'Hôtel de ville d'Akonolinga dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **Vingt cinq mille (25 000) Francs CFA**, payable à la Recette Municipale d'Akonolinga.

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir au Secrétariat Particulier du Maire, au plus tard le **14/07/2021 à 12 heures précises** et devra porter la mention :

AVIS DE CONSULTATION N°003/AC/C-AKGA/CIPM/2021 DU 09/06/2021

POUR L'EQUIPEMENT DE SIX (06) ECOLES PUBLIQUES DE : 1- ELEKOS, 2- NYAMOUMOU, 3- ALANGANA, 4- MEDOUMOU, 5- ANDOM-YEMBAMA, 6- BIBA-ZALOM EN SOIXANTE (60) TABLES-BANCS DANS LA COMMUNE D'AKONOLINGA, DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, REGION DU CENTRE.

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

10. Delai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'ouvrage pour la livraison des fournitures objet de la présente consultation est de Trois (03) mois.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou tout organisme financier agréé par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 de la présente DC d'un montant de : **Deux cent seize mille (216 000) Francs CFA** et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date (limite) de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en temps.

L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques aura lieu le **14/07/2021 à 13 heures** précises par la Commission de Passation des Marchés placée auprès de l'Autorité Contractante dans la salle de passation des marchés sise à l'Hôtel de ville d'Akonolinga.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandaté.

14. Critères d'évaluation

1 Critères éliminatoires

Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment:

1. Absence de la caution de soumission ;
2. Fausses déclarations ou pièces falsifiées ;
3. Absence d'une pièce administrative au-delà des 48 heures réglementaires ;
4. Absence d'un prix unitaire quantifié ;

2. Critères essentiels

Les critères essentiels porteront à titre indicatif sur :

1. Le chiffre d'affaires (Exercice 2019 et 2020) ;
2. Les références de l'Entreprise ;
3. La présentation de l'offre ;
4. Le Planning de livraison des fournitures ;
5. L'engagement sur l'honneur à respecter les spécifications techniques des équipements ;
6. L'accès à une ligne de crédit ou capacité financière ;

15. Attribution

L'attribution sera proposée au soumissionnaire dont l'offre sera entièrement conforme aux exigences administratives et aux prescriptions du descriptif technique et qui sera la moins-disante.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre vingt dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à l'Hôtel de ville d'Akonolinga, Service de Passation des Marchés, Tel : 699 84 85 49/690 23 37 87/699 95 73 08/.

18 - Dénonciation

Pour tout acte de corruption, bien vouloir contacter la CONAC.

YAOUNDE le 9 Juin 2021

Le MAIRE

AKAMBA ASSEMBE GEORGES

MISSION DE RÉGULATION DES APPROVISIONNEMENTS DES PRODUITS DE GRANDES CONSOMMATION

COMMUNIQUE N°01/CAT/MIRAP/ADM/DAF/CF/2021 DU 14/06/2021 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE LA DEMANDE DE COTATION N°01/DC/MIRAP/CIPM/2021 DU 11/05/2021 POUR LA FOURNITURE DE TRENTE CINQ (35) CHAPITEAUX A LA MISSION DE REGULATION DES APPROVISIONNEMENTS DES PRODUITS DE GRANDE CONSOMMATION (MIRAP).

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

L'ADMINISTRATEUR DE LA MIRAP COMMUNIQUE,

Par décision N°001/DAT/MIRAP/ADM/DAF/CF/2021 du 14/06/2021, le résultat de la Demande de Cotation sus-visée se présente comme suit :

Lot de soumission	Soumissionnaire	Montant lu de l'offre TTC en FCFA	Montant corrigé de l'offre TTC en FCFA
LOT UNIQUE	EMA (ETS MIEL DES ANTILLES), BP 8213 Yaoundé, NIU N°P086900084857-J, Tél. 675 30 99 95	18 781 875 FCFA	18 781 875 FCFA
	ETS DYNAFCO CAMEROUN BP . .DOUALA NIU: M 031912757087-T TEL. : 694 33 73 97	19 996 436 FCFA	19 996 436 FCFA

Le soumissionnaire **EMA (ETS MIEL DES ANTILLES), BP 8213 Yaoundé, NIU N°P086900084857-J, Tél. 675 30 99 95** est retenu pour la fourniture des (35) chapiteaux à la MIRAP, pour un montant Toutes Taxes Comprises de **18 781 875 FCFA (dix huit million sept cent quatre-vingt-huit mille sept cent quatre-vingt-cinq francs CFA)** et un délai d'exécution de trente (30) jours calendaires.

Ledit soumissionnaire est invité à se présenter, dès publication du présent communiqué, et au plus tard dans les sept (07) jours, à la Mission de Régulation des Approvisionnements des Produits de grande consommation (MIRAP), pour l'établissement de la Lettre-Commande..

YAOUNDE le 14 Juin 2021

Le ADMINISTRATEUR

BAMZOK Ntol Cyprien

COMMUNE DE YAOUNDE IV

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°01/AONO/CA/YDE IV/CIPM DU 24/05/2021 RELATIF A L'ACQUISITION D'UN VEHICULE NEUF 4*4 POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE IV FINANCEMENT : BUDGET COMMUNAL EXERCICE : 2021 IMPUTATION : LIGNE 220120 ADDITIF N°001

[Télécharger la pièce d'origine](#)
[Affichage Web](#)

1	Remises des offres
	Au lieu de ... Chaque Offre, rédigée en Français ou en Anglais, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offre, devra être déposée contre récépissé sous plis fermé à la Mairie de Yaoundé IV BP : 14783, tel 222303156, sise à Ekounou, au Service des Grands Travaux et Voiries Principales, bâtiment annexe, porte 102, au plus tard le 24/06/2021 à 13 heures.
	Lire plutôt Chaque Offre, rédigée en Français ou en Anglais, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offre, devra être déposée contre récépissé sous plis fermé à la Mairie de Yaoundé IV BP : 14783, tel 222303156, sise à Ekounou, au Service des Grands Travaux et Voiries Principales, bâtiment annexe, porte 102, au plus tard le 24/06/2021 à 13 heures, heure locale et devra porter la mention :

2	Ouverture des Plis
	Au lieu de ... L'ouverture des plis se fera en un temps le 24/06/2021 à 14 heures très précises par la Commission de Passation des Marchés Publics auprès de la commune de Yaoundé IV, en présence des soumissionnaires dans la salle des actes Ekan VIP.
	Lire plutôt L'ouverture des plis se fera en le 24/06/2021 à 14 heures très précises par la Commission de Passation des Marchés Publics auprès de la commune de Yaoundé IV, en présence des soumissionnaires.

3 Critères d'évaluation

Au lieu de ...

1. Critères éliminatoires

- Offre non conforme aux conditions fixées par le DAO ;
- Existence ou détention d'une pièce falsifiée dans les Dossiers;
- Fausse déclaration dans les Dossiers;
- Absence de manuel d'entretien et d'utilisation, de catalogue de pièces de rechange, de notice de fonctionnement, de manuel de conduite, (en français/anglais), d'extincteur d'une trousse à outils de bord ;
- Non-respect des spécifications techniques du DAO;
- Non-respect du délai de livraison;
- Non production de sous-détails des prix ;
- Absence de la caution de soumission.

2. Principaux critères techniques de qualification

Les critères relatifs à la qualification des candidats, qui seront évalués de manière binaire (oui ou non) porteront sur :

-	La capacité financière (Attestation de solvabilité, Chiffre d'affaires, bilan, cautions)	Oui/Non
-	Les références du fournisseur ces trois dernières années(En général et dans les fournitures similaires)	Oui/Non
-	le programme de livraison du véhicule	Oui/Non
-	Le service après-vente	Oui/Non
-	Certificat de garantie établie par le fabricant /fournisseur	Oui/Non

Ces critères techniques de qualification seront déclinés en **soixante-quatorze (74)** sous-critères ; de sorte que la non-obtention d'au moins **52 oui sur 74** entraîne l'élimination du soumissionnaire. (cf. grille de notation titre I à titre 10)

Lire plutôt

12.1 Critères éliminatoires

- a) Dossier administratif incomplet pour absence ou non-conformité de l'une des pièces exigées au-delà du délai de 48 heures après ouverture des offres ;
- b) Absence de caution de soumission ;
- c) Pièces falsifiées ou fausses déclarations ;
- d) Offre technique incomplète pour Absence de manuel d'entretien et d'utilisation, de catalogue de pièces de rechange, de notice de fonctionnement, de manuel de conduite, (en français/anglais), d'extincteur d'une Trousse à outils de bord ;
- a) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;
- b) Omission du sous-détail d'un prix quantifié dans l'offre financière ;
- c) N'avoir pas satisfait à au moins à 60 éléments sur 85 éléments des critères essentiels.

2 Critères essentiels

L'offre technique sera évaluée suivant la grille de notation suivante :

- A- Caractéristiques générales du véhicule : **65 éléments** ;
- B- Références sur les fournitures similaires : **04 éléments** ;
- C- Présentation générale de l'offre : **06 éléments** ;
- D- Garanties apportées par le concessionnaire : **06 éléments** ;
- E- Capacité financière : **03 éléments** ;
- F- Délai de livraison : **01 élément**.

4 Autres

Au lieu de ...

REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES (RGAO)

Article 4 : Candidats admis à concourir

4.1. Si l'Appel d'Offres est restreint, la consultation s'adresse à tous les candidats retenus à l'issue de la procédure de pré-qualification.

4.2. En règle générale, l'Appel d'Offres s'adresse à tous les entrepreneurs, sous réserve des dispositions ci-après :

a. Un soumissionnaire (y compris tous les membres d'un groupement d'entreprises et tous les sous-traitants du soumissionnaire) doit être d'un pays éligible, conformément à la convention de financement ;

b. Un soumissionnaire (y compris tous les membres d'un groupement d'entreprises et tous les sous-traitants du soumissionnaire) ne doit pas se trouver en situation de conflit d'intérêt. Un soumissionnaire peut être jugé comme étant en situation de conflit d'intérêt s'il :

i. Est associé ou a été associé dans le passé, à une entreprise (ou à une filiation de cette entreprise) qui a fourni des services de consultant pour la conception, la préparation des spécifications et autres documents utilisés dans le cadre des marchés passés au titre du présent Appel d'Offres ; ou

ii. Présente plus d'une offre dans le cadre du présent Appel d'Offres, à l'exception des offres variantes autorisées selon l'article 18, le cas échéant ; cependant, ceci ne fait pas obstacle à la participation de sous-traitants dans plus d'une offre.

c. Le soumissionnaire ne doit pas être sous le coup d'une décision d'exclusion.

d. Une entreprise publique camerounaise peut participer à la consultation si elle peut démontrer qu'elle est (i) juridiquement et financièrement autonome, (ii) administrée selon les règles du droit commercial et (iii) n'est pas sous la tutelle ou l'autorité directe voire indirecte de l'Autorité

Contractante.

4 Autres

Lire plutot

REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES (RGAO)

Article 4 : Candidats admis à concourir

4.2. En règle générale, l'appel d'offres s'adresse à tous les entrepreneurs, sous réserve des dispositions ci-après :

a) Un soumissionnaire (y compris tous les membres d'un groupement d'entreprises et tous les sous-traitants du soumissionnaire) doit être d'un pays éligible, conformément à la convention de financement ;

b) Un soumissionnaire (y compris tous les membres d'un groupement d'entreprises et tous les sous-traitants du soumissionnaire) ne doit pas se trouver en situation de conflit d'intérêt sous peine de disqualification. Un soumissionnaire peut être jugé comme étant en situation de conflit d'intérêt s'il :

i) Est associé ou a été associé dans le passé, à une entreprise (ou à une filiale de cette entreprise) qui a fourni des services de consultant pour la conception, la préparation des spécifications et autres documents utilisés dans le cadre des marchés passés au titre du présent appel d'offres ; ou

ii) Présente plus d'une offre dans le cadre du présent appel d'offres, à l'exception des offres variantes autorisées selon la clause 17, le cas échéant ; cependant, ceci ne fait pas obstacle à la participation de sous-traitants dans plus d'une offre. Le soumissionnaire ne doit pas être sous le coup d'une décision d'exclusion ;

iii) L'autorité contractante ou le maître d'ouvrage possèdent des intérêts financiers dans sa géographie du capital de nature à compromettre la transparence des procédures de passation des marchés publics.

c) Le soumissionnaire ne doit pas être sous le coup d'une exclusion.

Une entreprise publique camerounaise peut participer à la consultation si elle démontre qu'elle est (i) juridiquement et financièrement autonome, (ii) administrée selon les règles du droit commercial et (iii) n'est pas sous l'autorité directe de l'autorité contractante ou du Maître d'Ouvrage.

LA SUITE DANS LE FICHIER D'ORIGINE

YAOUNDE le 18 Juin 2021

Le MAIRE

BIHINA EFFILA Gabriel

PUBLICITÉ

Service e-JDM JDM Electronique



Abonnez vous à ce Service et recevez au quotidien, dans votre boîte mail, un JDM personnalisé.

Service e-CNE CNE Electronique



Abonnez vous à ce Service et obtenez votre CNE en ligne par paiement Mobile Money.

Personne Morale

Société :

Secteur d'activité :

Représentant

ou

Point Focal

Civilité : ☐ Mme ☐ Mr

Nom :

Prénom :

Fonction :

Tél. (*) : E-mail (*) :

Personne Physique

Civilité : ☐ Mme ☐ Mr

Nom :

Prénom :

Profession :

Tél. (*) : E-mail (*) :

Localisation

Pays : Ville :

Adresse (**) : B.P. :

Tél. (*) : Fax :

E-mail (*) :

Site web :

Option d'Abonnement

- | | |
|--------------------------------------|-----------------|
| ☐ Annuel | 49.000 FCFA TTC |
| ☐ Semestriel | 25.000 FCFA TTC |
| ☐ Trimestriel | 15.000 FCFA TTC |
| ☐ Mensuel | 10.000 FCFA TTC |

Moyen de paiement

Par virement ou versement dans les comptes ci-dessous :

BICEC : Compte n° 97568660005/16
Banque Atlantique : Compte n° 9510173000510
SCB-Cameroun : Compte n° 9000019311691
EXPRESS UNION : Compte n° 1190008943026
CCEC-SA : Compte n° 100-017265-314-30

(*) séparez les données multiples par les virgules.

(**) quartier, rue, etc....

Le service est activé dès réception à l'adresse billing@armp.cm, d'une copie du reçu de paiement de frais d'abonnement.

Tout paiement sera automatiquement précédé par une facture.

Pour toute assistance, veuillez nous envoyer un courriel à l'adresse support@armp.cm



LE JOURNAL DES MARCHÉS PUBLICS ELECTRONIQUE (e-JDM)

Contenu Riche

- Avis d'appel d'offres lancés
- Attributions effectuées
- Communiqués publiés

Cibles Variées

- Opérateurs économiques
- Investisseurs
- Partenaires Techniques et Financiers
- Administrations publiques et municipales

Exploitation Conviviale

- Recherche multicritères
- Personnalisation de votre JDM
- Accès et consultation faciles sur
Smartphone / Tablette / PC

Personnalisable par les Abonnés

- Selon votre secteur d'activité
- Selon votre région d'intérêt et d'attrait
- Selon votre surface financière



www.armac.com



e-JDM, L'information accessible, l'information crédible, l'information utile...
La meilleure information sur les Marchés Publics !